



EUROPE & ESS

Enjeux et leviers d'actions pour
les collectivités locales

RepèrESS

Avec le soutien du



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Présentation du RTES

Régions, départements, intercommunalités, communes... Près de 130 collectivités françaises engagées dans une démarche de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) rejoignent le RTES autour d'une conviction : l'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des territoires.

Le RTES agit pour :

- Promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications (lettre électronique, lettre papier trimestrielle...), son site internet, l'organisation de rencontres...
- Valoriser auprès des institutions la richesse des actions menées,
- Favoriser le transfert de bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations...
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Au niveau européen, le RTES agit depuis de nombreuses années pour porter la voix des collectivités adhérentes et favoriser l'inscription de l'ESS dans l'agenda des institutions européennes.



PRÉFACE de Christophe Itier, Haut commissaire à l'ESS et à l'Innovation sociale.....	6
--	---

INTRODUCTION de Christiane Bouchart, présidente du RTES.....	7
--	---

PARTIE 1 La place de l'économie sociale et solidaire dans le paysage européen	8
---	---

L'ESS, UN ACTEUR PROGRESSIVEMENT RECONNU AU NIVEAU EUROPÉEN	10
Approche historique.....	10
Les avancées récentes.....	11
Intérêt croissant et structuration de l'économie sociale dans les pays européens.....	17
D'une définition commune à la reconnaissance réciproque.....	19

LA CONTRIBUTION DE L'ESS À LA CONSTRUCTION DU PROJET EUROPÉEN	22
L'économie sociale et solidaire, une réponse aux enjeux européens.....	22
Les collectivités locales, acteurs clé de la construction d'une Europe plus solidaire.....	26

PARTIE 2 Les fonds et programmes européens : quels leviers pour l'ESS ?.....	33
---	----

LE CADRE POLITIQUE : LA STRATÉGIE EUROPE 2020	34
Un processus de régionalisation.....	34

LES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT (FESI)	36
Le Fonds Social Européen (FSE).....	37
Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).....	40
Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).....	49
Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).....	51

LES PROGRAMMES SECTORIELS	52
--	----

PARTIE 3 Quelques clés pour le montage de projets.....	61
--	----

CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS	62
1. Faire un pas de côté.....	63
2. Identifier ses besoins, ses atouts et contraintes.....	64
3. Oser le contact direct.....	66
4. Les formes et le fond.....	68

DES RESSOURCES AU SERVICE DES PROJETS ESS/EUROPE DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS	69
--	----

PARTIE 4 Propositions et perspectives.....	75
--	----

1. Renforcer la reconnaissance et l'accessibilité des petites structures aux financements européens.....	76
2. Simplifier les règles administratives, stabiliser les règles de gestion des programmes européens et développer de l'ingénierie pour accompagner les structures de l'ESS.....	78
3. Adapter les cadres réglementaires européens aux spécificités des structures de l'ESS.....	78
4. Renforcer la culture européenne des élu.e.s et des acteurs.....	79
5. Renforcer la prise en compte des territoires à l'échelle européenne.....	80
6. Renforcer la gouvernance locale avec et pour l'Europe.....	80
7. Développer la coopération territoriale.....	82
8. Développer la capacité d'innovation des collectivités territoriales.....	83
9. Développer les réseaux à l'échelle européenne.....	84
10. Faire la preuve de l'innovation et faire preuve d'innovation.....	85

CONCLUSION	89
-------------------------	----

ANNEXE La prise en compte de l'ESS dans 7 Programmes Opérationnels Régionaux	91
--	----

BIBLIOGRAPHIE	120
----------------------------	-----

NOTES	121
--------------------	-----

PRÉFACE

Chaque jour, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire se mobilisent pour faire face aux défis du XXI^{ème} siècle, qu'ils soient sociaux, démographiques, technologiques, environnementaux ou encore, démocratiques. A travers son action, l'ESS prône une efficacité économique au service de l'intérêt général et correspond à une aspiration de plus en plus grande : celle d'entreprendre en trouvant du sens et de l'utilité sociale dans son activité.

Alors qu'un sentiment de distance s'est développé à l'égard de l'Union européenne, l'ESS fait partie intégrante du projet européen du Président Emmanuel Macron qui appelle à relancer un agenda commun afin d'augmenter la reconnaissance mutuelle des entreprises de l'ESS dans l'Union. En effet, celle-ci représente 13,6 millions d'emplois rémunérés au sein de 2,8 millions d'entreprises. L'ESS est un secteur qui a prouvé sa résistance et sa résilience lors de la crise de 2008. La France compte 2,5 millions d'emplois dans l'ESS et prévoit 700 000 départs à la retraite d'ici quelques années, il est nécessaire d'améliorer la lisibilité sur les métiers de demain et sur les filières d'avenir. L'ESS est une réponse et un atout pour faire réussir la France et l'Union européenne. Malheureusement, elle reste encore trop peu visible aux yeux du citoyen, des acteurs politiques et économiques.

Au niveau européen, il est important de soutenir cette capacité à transformer l'économie dont dispose l'ESS. Pour cela, les générations futures doivent s'intéresser à l'entrepreneuriat social notamment grâce à l'Europe qui dispose de nombreux programmes en faveur de la jeunesse. L'Union européenne soutient l'ESS également à travers les fonds européens, indispensables pour la réalisation de nombreux projets. Ils sont nombreux et variés mais aucun ne fixe actuellement l'ESS au cœur de ses objectifs et la constitution des

dossiers nécessite des ressources parfois absentes dans les plus petites structures. Les attentes sont fortes pour la prochaine programmation 2021-2027 de la Commission européenne.

A travers l'initiative *Le French Impact* lancée le 18 janvier 2018 en présence des Ministres Nicolas Hulot, Jean-Michel Blanquer, et de Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat, un accompagnement des entrepreneurs sociaux vers un écosystème des entreprises à impact plus performant en matière de changement d'échelle est proposé. *Le French Impact* a pour mission de repérer et soutenir l'incubation et le développement de projets innovants et ainsi faire que des innovations locales deviennent des solutions nationales voire globales. A travers ses différents aspects et notamment l'appel aux territoires lancé en juillet 2018, *Le French Impact* sera capable de faire travailler ensemble tous les acteurs engagés sur un territoire : pouvoirs publics, associations, entreprises, citoyens, et pourra dépasser les frontières françaises. A travers des voyages apprenants, des partages de bonnes pratiques avec d'autres territoires et des liens renforcés avec les acteurs européens, l'ESS peut devenir un levier majeur de transformation sociale et environnementale à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.



Christophe Itier,
Haut-commissaire à
l'Économie sociale et solidaire
et à l'Innovation sociale

INTRODUCTION

Parce que nous sommes convaincus que l'économie sociale et solidaire est en mesure de répondre aux grands défis qui s'imposent à l'Europe et que le développement de politiques publiques de soutien à l'économie sociale et solidaire suppose un cadre européen favorable et adapté, le RTES œuvre depuis ses débuts sur le plan européen.

Les multiples défis auxquels nous sommes confrontés (climatique, démocratique, fracture sociale, transition numérique, accueil des migrants, etc.) réinterrogent en effet fortement la construction européenne.

Des éléments de réponses sont apportés au niveau européen, par exemple au travers du socle européen des droits sociaux ou par le prisme de l'innovation sociale. Mais il nous semble nécessaire d'aller plus loin : au-delà d'une vision réparatrice, il est urgent de repenser le partage des valeurs et les modes d'échanges vers davantage de coopération, de repenser le modèle économique. L'économie sociale et solidaire et les entreprises de l'ESS apparaissent comme des solutions qui allient le social et l'économie et rendent possibles un développement soutenable des territoires.

Si on peut voir des signaux positifs en faveur de l'économie sociale et solidaire à l'échelle européenne (rapport du Groupe d'Experts auprès de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social, mise en place d'une task force dédiée au sein de la Commission Européenne en 2017, progrès dans la connaissance et la reconnaissance de la diversité des acteurs et des approches,...), les fonds européens restent peu mobilisés. Nous avons souhaité à travers cette publication apporter des informations aux collectivités territoriales engagées en faveur de l'ESS et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire : informations sur les dispositifs et les financements européens au service de l'ESS et éléments méthodologiques pour mieux appréhender les enjeux et impacts de leurs actions dans ce domaine.

Cette publication s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés par le RTES et l'Avisé en 2015 et en 2018, sur la mobilisation des programmes et financements européens en faveur de l'ESS en France. Elle fait également suite à l'organisation d'un colloque, en partenariat avec REVES, ayant réuni près de 170 participants le 12 janvier 2018 à Lille : *Europe & ESS l'heure est venue !*, occasion de confirmer l'appétence pour le sujet et la nécessité de travailler de concert, acteurs et collectivités, à l'échelle européenne, pour pousser à l'écriture d'un projet européen plus solidaire. Les échanges de ce colloque nourrissent cette publication.

Plus largement, avec ce RepèrESS, le RTES souhaite contribuer à sensibiliser collectivités et acteurs aux enjeux européens et démontrer la richesse des échanges et diversité des points de vue que permettent les projets de coopération européenne. Face aux mêmes enjeux, la rencontre avec d'autres façons de penser et d'autres manières de développer les projets est un bon moyen d'avancer sur nos problématiques territoriales.

Souhaitons que ce RepèrESS contribue à favoriser les réflexes européens des acteurs et collectivités pour le développement des projets ESS, ainsi qu'à une meilleure prise en compte de l'ESS à l'échelle européenne. Conformément aux autres publications du RTES, il s'agit de donner à voir, outiller, contribuer à la réflexion et proposer quelques leviers à destination des collectivités, des services de l'Etat, des institutions européennes et de l'ensemble des acteurs de l'ESS.



Christiane Bouchart,
Présidente du RTES

PARTIE 1

La place de l'économie sociale et solidaire dans le paysage européen

Sommaire

L'ESS, UN ACTEUR PROGRESSIVEMENT RECONNU AU NIVEAU EUROPÉEN	10
Approche historique	10
Les avancées récentes	11
La parole à Patricia Andriot, <i>RTES, GECES</i>	14
Evolution des cadres européens, l'exemple de la commande publique	16
Intérêt croissant et structuration de l'économie sociale dans les pays européens	17
D'une définition commune à la reconnaissance réciproque	19
Retour sur le colloque "Europe&ESS : l'heure est venue !" du 12 janvier 2018	20
Une Charte européenne de l'économie sociale par les acteurs	20
LA CONTRIBUTION DE L'ESS À LA CONSTRUCTION DU PROJET EUROPÉEN	22
L'économie sociale et solidaire, une réponse aux enjeux européens	22
La parole à Denis Stokkink, <i>Pour la Solidarité</i>	24
Les collectivités locales, acteurs clé de la construction d'une Europe plus solidaire	26
La parole à Luigi Martignetti, <i>REVES</i>	28
La dimension européenne des politiques de soutien à l'ESS de l'Eurométropole de Strasbourg	30

L'ESS, UN ACTEUR PROGRESSIVEMENT RECONNU AU NIVEAU EUROPÉEN

Approche historique

Le cadre politique européen en matière d'économie sociale et solidaire, comme celui de chacun des Etats membres, est évolutif et a connu plusieurs phases. Les dénominations mêmes, tiers-secteur, économie sociale, entrepreneuriat social, innovation sociale, sont encore peu stabilisées au niveau européen, et surgissent à des degrés divers et à des moments différents.

De 1980 au début des années 2000, un ensemble d'éléments participent de la reconnaissance juridique et de la visibilité de l'économie sociale et solidaire à l'échelle européenne ^A.

Dès les années 1980, le Parlement Européen et le Conseil Economique et Social Européen publient régulièrement des rapports mettant à l'honneur l'économie sociale et son apport au développement local et européen.

En 1989, la Commission européenne crée une unité spécifique, l'Unité Economie Sociale¹ de la DG XXIII², avec pour objectifs d'analyser et de renforcer l'économie sociale, d'élaborer

^A Les précisions au texte sont numérotées en chiffre arabe et se trouvent en bas de page. Les références sont notées en lettres et se trouvent en fin de document.

¹ Créée sous la présidence de Jacques Delors, celle-ci sera dissoute en 1997

² DG XXIII : Direction Générale Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale.

une législation européenne et de veiller à la cohérence des politiques européennes.

En 1990, un intergroupe «Économie sociale» est créé au sein du Parlement européen et en 1994, le Parlement adopte une Résolution sur l'économie alternative et solidaire.

En 2002, le Comité des Régions adopte un avis dans lequel il appelle à la reconnaissance de l'économie sociale dans la politique régionale de l'UE ^B.

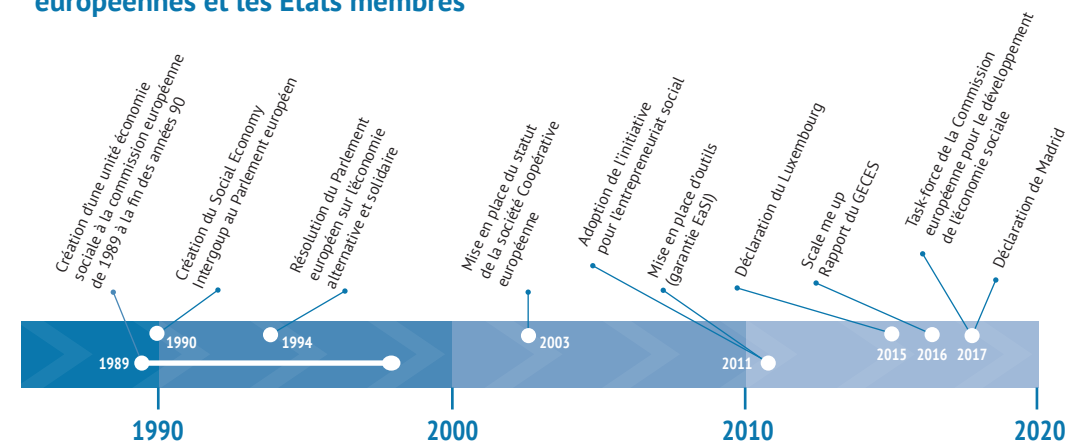
Durant ces deux décennies, des conférences européennes sur l'économie sociale sont régulièrement organisées par les présidences du Conseil de l'Union européenne. Les Rencontres de Tours en 2000, organisées sous la présidence française et sous l'impulsion du Secrétaire d'Etat à l'économie Solidaire Guy Hascoët, ont été un temps fort de visibilité des différentes familles de l'économie sociale et de l'économie solidaire.

En 2003, le statut de la société coopérative européenne est adopté pour permettre aux coopératives de développer des activités transnationales mais surtout pour permettre l'essor de législations en matière de coopération dans les pays qui n'en ont pas.

Ensuite, et ce jusqu'au « rapport Toia³ », résolution du Parlement européen sur l'économie sociale adoptée en février 2009, le sujet est moins porté à l'échelle européenne.

³ Du nom de sa rapportrice, Patrizia Toia.

Dates clés de la prise en compte de l'ESS par les institutions européennes et les États membres



Les avancées récentes

Avec la crise, l'intérêt resurgit à l'échelle européenne à partir de 2010, davantage sous l'angle de l'entrepreneuriat social.

« L'Europe a pris en considération le développement de l'économie sociale et solidaire » affirme en 2018, Ulla Engelmann, Cheffe de l'Unité Clusters, économie sociale et entrepreneuriat au sein de la DG GROW⁴ de la Commission européenne, qui rappelle l'adoption par la Commission européenne de l'Initiative pour l'entrepreneuriat social en 2011. A travers un plan d'actions, cette initiative vise à construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales, développer leur visibilité, améliorer leur accès aux financements et créer un environnement juridique plus propice. Dans ce cadre, un groupe d'experts sur l'entrepreneuriat social, le GECES, a été constitué auprès de la Commission européenne en mai 2012.

La définition de l'entreprise sociale établie dans le cadre de « l'Initiative pour l'entrepreneuriat social » semble toujours faire référence aujourd'hui côté Commission européenne. L'entreprise sociale y est définie ainsi:

⁴ DG GROW : Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission Européenne.

- entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires,

- entreprise qui utilise ses excédents principalement pour réaliser ces objectifs sociaux,
- entreprise qui est gérée par un entrepreneur social de manière responsable, transparente et innovante, notamment en associant les employés, les clients et les parties prenantes concernées par ses activités.

Sont alors développés un ensemble de règlements et d'outils financiers pour soutenir le financement de l'entrepreneuriat social ^C : la garantie EaSI, un instrument financier de l'Union Européenne pour faciliter l'accès aux financements mis en place en 2011, fléché sur l'emploi et l'innovation durable ; le microcrédit est encouragé à travers l'élaboration d'un code de bonne conduite ; un règlement sur les fonds européens pour l'entrepreneuriat social EuSEF (un fonds d'investissement pour les individus qui choisissent d'investir dans l'entrepreneuriat social) est mis en place en 2013. Le soutien à l'entrepreneuriat social figure aussi parmi les investissements prioritaires du Règlement sur les Fonds Européens Structurels et d'Investissement élaboré en 2013. Pour la période 2014/2020, la Commission européenne a recommandé aux Etats membres de prioriser le soutien aux entreprises sociales dans les Programmes Opérationnels Nationaux (PON) ^D.



Parallèlement aux travaux de la Commission européenne et du GECES, un ensemble de conclusions et rapports du Conseil européen, du Parlement européen et du CESE, ont contribué au développement de la prise en considération de l'ESS à l'échelle européenne depuis 2010. L'Intergroupe sur l'ESS (Social Economy intergroup) du Parlement européen est particulièrement actif, et a pu développer des liens avec la Commission.



Marie-Christine Vergiat,
députée européenne,
coprésidente de l'intergroupe
économie sociale.

« L'intergroupe économie sociale a permis de rencontrer à plusieurs reprises des commissaires européens. C'est la première fois, qu'en tant que députée européenne, je rencontre aussi souvent des commissaires européens, et non des moindres il y a un vrai effort de reconnaissance et de travail. »



Michel Catinat,
ancien haut-fonctionnaire de
la Commission européenne
et président du projet
« Europe » du Labo de l'ESS.

« Une nouvelle phase de politique économique s'ouvre, on observe que les politiques de soutien à l'ESS se développent de plus en plus dans les Etats membres. La Commission a mis en place un ensemble de mesures pour promouvoir l'ESS, y compris une task force interne qui réunit tous les services impliqués de la Commission européenne. C'est un élément fondamental. Ce qu'il faut obtenir maintenant c'est la reconnaissance par les autorités publiques de l'Union européenne et nationales que l'ESS ouvre des voies de solution à la plupart des grands enjeux sociétaux actuels. »

Les travaux du GECES

Le Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social (GECES) créé en 2012, réunit 70 experts des 28 Etats membres nommés par la Commission européenne pour suivre l'avancée du plan d'action de l'Initiative pour l'entrepreneuriat social. A partir de 2015, les membres du GECES ont travaillé à la définition d'un plan d'actions pour le développement des entreprises sociales et de l'économie sociale en Europe. Ce plan rendu en décembre 2016, qui s'adresse aussi bien à la Commission européenne, aux États membres qu'aux organisations d'entreprises sociales, se décline en 13 recommandations. Ces recommandations visent : le développement de la visibilité, de la reconnaissance et de l'identité des entreprises sociales ; l'amélioration de l'accès des structures de l'ESS aux financements, l'amélioration du cadre légal européen et des pays membres, le développement international et la croissance des entreprises sociales ⁵.

La mise en place d'une Task-force

L'ensemble de ces travaux ont abouti à la mise en place en janvier 2017 d'une task-force sur le développement de l'économie sociale au sein de la Commission européenne. Ce sont aujourd'hui 22 Directions Générales de la Commission européenne⁵, qui travaillent au sein de cette task-force, signe que la dimension transversale de l'ESS est prise en compte.

Cette task-force travaille actuellement sur 5 axes :

- L'accès aux financements, notamment dans le cadre de la future programmation budgétaire 2021/2027;
- L'accès aux marchés publics (sortie d'un guide prévue en mars 2019);
- L'amélioration des cadres réglementaires;
- L'innovation sociale et l'impact des nouvelles technologies sur l'économie sociale ;
- La dimension internationale.

⁵ Parmi lesquelles la DG GROW : Direction Générale du marché unique, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des petites entreprises ; la DG ECFIN : Direction Générale des Affaires économiques et financières ; la DG EMPL : Direction Générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.



La parole à Patricia Andriot,
vice-présidente du RTES,
membre du GECES (2015-2018)

Pourquoi le RTES a-t-il souhaité intégrer le GECES ?

L'économie sociale et solidaire n'est pas qu'une réalité française, c'est une voie économique qui cherche à se développer partout dans le monde et qui a une réalité dans l'ensemble des pays européens. Pour que ces modalités économiques se développent, il est important d'avoir en tête ce paysage et de participer au dialogue européen sur le sujet. Il faut aussi reconnaître la diversité de cette réalité, prendre le temps du contact avec les autres pays européens, ne pas défendre une vision monolithique de l'ESS.

Que ce soit par les actions de coopération décentralisée, par le cadre réglementaire européen ou encore par la mobilisation possible des fonds structurels, renforcer la prise en compte de la "social economy" dans les politiques publiques au niveau européen est un enjeu clef.

Aussi pouvoir contribuer à faire entendre la voix des collectivités locales qui dans de nombreux pays ont un rôle essentiel pour créer un environnement local favorable à l'ESS nous a semblé important ; le dialogue entre la Commission européenne et les interlocuteurs nationaux doit se faire avec des représentants de l'Etat, des acteurs mais aussi des collectivités. Aujourd'hui en France, le RTES est reconnu et légitime comme le représentant des collectivités locales sur le sujet, avec l'approche d'une ESS plurielle et ancrée sur les territoires. C'est pourquoi il nous semblait opportun de porter cette voix au niveau européen.

Quel bilan faites-vous de ces travaux ?

Si nous avons été un temps dubitatif sur la suite réelle qui serait donnée aux travaux et au rapport final du GECES, plus d'un an après son rendu nous sommes plutôt optimistes.

D'une part il faut dire que nos propositions (cf les 3 axes énumérés ci-dessus), ont été plutôt bien entendues et reprises dans le rapport, très nettement au moins pour les deux premières. Nous restons sur notre faim sur une vraie écoute et adaptation pour les petits projets, mais il semble que les propositions de la Commission qui sont sur la table pour la nouvelle période de programmation de fonds européens présentent quelques avancées en la matière ; disons que la balle sera dans le camp des Etats membres...

Qu'a défendu le RTES au GECES ?

Le RTES a défendu 3 choses principalement (qui ont pu se décliner par diverses actions et contributions dans les groupes de travail) :

- faire entendre la voix des collectivités et reconnaître que les Etats membres ne sont pas les seuls interlocuteurs en matière de pouvoirs publics ; Reconnaître la réalité et la diversité de l'action des collectivités locales pour développer des politiques publiques en faveur de l'ESS, en France mais aussi dans les autres pays. Reconnaître la diversité de l'ESS en France et dans les autres pays, c'est aussi reconnaître la nécessité d'une action publique adaptée localement et à la diversité des acteurs. Nous avons non seulement porté la voix des collectivités françaises en ce sens (aidé par la métropole de Strasbourg qui était représentée par Sandra Guilmin) mais aussi tenté de dire que c'était une réalité partagée par de nombreux Etats membres. Pour ce faire, nous cherchons toujours à tisser des liens avec des collectivités d'autres pays et avec d'autres réseaux (REVES notamment).*
- la réalité du dialogue entre collectivités locales et acteurs locaux pour créer un écosystème favorable à l'ESS ne se contente pas d'aides financières aux projets ou de commandes publiques mais s'établit dans une co-construction qu'il faut reconnaître et outiller juridiquement. Les collectivités expriment des besoins qui ne sont en général pas assez précis pour faire l'objet d'une réponse sans un dialogue avec les acteurs qui ont aussi une approche de la réalité des besoins, en matière de services à la personne, de nouveaux services (énergie, alimentation, mobilité...), etc. Aussi de ce point de vue, la réglementation sur la commande publique est très insatisfaisante et nous avons demandé à ce que la co-construction (co-creation en anglais) soit reconnue et prise en compte.*
- enfin, nous avons insisté pour que le changement d'échelle, qui est un enjeu pour la social economy, ne se traduise pas par un simple changement de taille des structures et une prime à l'agrandissement et aux grosses structures ; la réalité de la "social economy" est très diverse en Europe, cette diversité doit être prise en compte, y compris par un soutien adapté, simplifié pour que des petites structures, des projets de petite taille, aient accès aux fonds européens sans se mettre en danger.*

La mise en place d'une réelle feuille de route et de son suivi régulier par le GECES, la mise en place d'une task force pour la "social economy", transversale à plusieurs directions générales de la Commission, la relance rapide d'un nouveau GECES (composition attendue pour septembre 2018) et enfin la présence de l'idée de social economy dans les communications de la Commission pour la nouvelle programmation sont des avancées certes modestes mais essentielles et notables.

Nous sommes donc au final tout à fait positifs sur le bilan de ce travail, et sur notre participation à celui-ci. Il y a cependant encore beaucoup à faire pour faire évoluer le modèle économique européen vers une prise en compte, en amont, des besoins sociaux, environnementaux et de redistribution des richesses.

Evolution des cadres européens, l'exemple de la commande publique

Les directives européennes sur les marchés publics adoptées en 2014 (2014/24/UE et 2014/25/UE), apportent une simplification des procédures d'appel d'offres et facilitent l'accès des PME à la commande publique notamment via une forte incitation à l'allotissement. Par ailleurs, les impératifs sociaux et environnementaux sont pris en compte à tous les stades de la procédure et le choix quasi systématique du moins disant n'est plus la perspective unique. Enfin ces directives européennes prévoient la possibilité de marchés réservés à des opérateurs dont l'objet principal est de favoriser l'intégration de personnes défavorisées ou en situation de handicap ou à des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ces directives devaient être transposées par les Etats membres avant janvier 2016.



Marie-Christine Vergiat,
députée européenne

« Ces directives européennes portent des avancées importantes pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire : l'ouverture aux clauses sociales, aux marchés réservés et la fin de l'unique critère du prix le plus bas. Ces avancées sont le fruit du travail des acteurs qui se sont mobilisés. Mais deux ans après, la nouvelle directive peine, non pas à être transposée, mais à être appliquée. »

L'accroissement de la commande publique responsable est un levier de mieux en mieux reconnu pour le développement de l'ESS à l'échelle européenne. Cet enjeu a été identifié par la task-force sur l'économie sociale de la Commission européenne qui prévoit notamment une mise à jour du guide « Acheter social » pour mars 2019.



Estelle Vulliez,
chefe du service développement de l'ESS,
Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

« Aujourd'hui nous avons des textes qui nous permettent de faire beaucoup de choses : allotir, faire des marchés réservés aux structures de l'IAE ou de l'ESS mais nous sommes confrontés aux vieilles habitudes. »

De ce point de vue, il y a un fort intérêt à échanger sur les pratiques et les expériences à l'échelle européenne et faire remonter les bonnes pratiques auprès de l'Union Européenne pour permettre des évolutions positives et adapter au mieux les outils européens aux problématiques des territoires.



Pierre Wolkowski,
responsable de partenariat de
l'Association Métropolitaine Gdansk-
Gdynia-Sopot (Pologne).

« L'échange organisé entre le ministère du travail polonais et le RTES ayant abouti à la visite de 46 polonais (fonctionnaires, élus, parlementaires) en France pour observer le travail de collectivités engagées sur une commande publique responsable a été très positif. Cela a donné lieu à la mise en place d'un projet d'expérimentation de l'application de la directive européenne sur les marchés publics par 14 collectivités polonaises. »

L'ESS aujourd'hui en Europe



2,8 millions
d'entreprises



13,6 millions
d'emplois



6,3% de la
population active



Entre 8 et 10% du
PIB Européen

Intérêt croissant et structuration de l'économie sociale dans les pays européens

L'économie sociale européenne représente plus de 2,8 millions de structures et d'entreprises et plus de 13,6 millions d'emplois rémunérés en Europe, représentant 6,3% de la population active totale de l'Union européenne des 28^F.

Un rapport^G de 2016 révèle un intérêt croissant pour les entreprises sociales qui se traduit notamment par une reconnaissance accrue des entreprises sociales à travers une dynamique législative dans les États membres et un développement rapide des entreprises sociales dans la plupart des pays étudiés.

En ce qui concerne l'existence de cadres juridiques dédiés en 2018 :

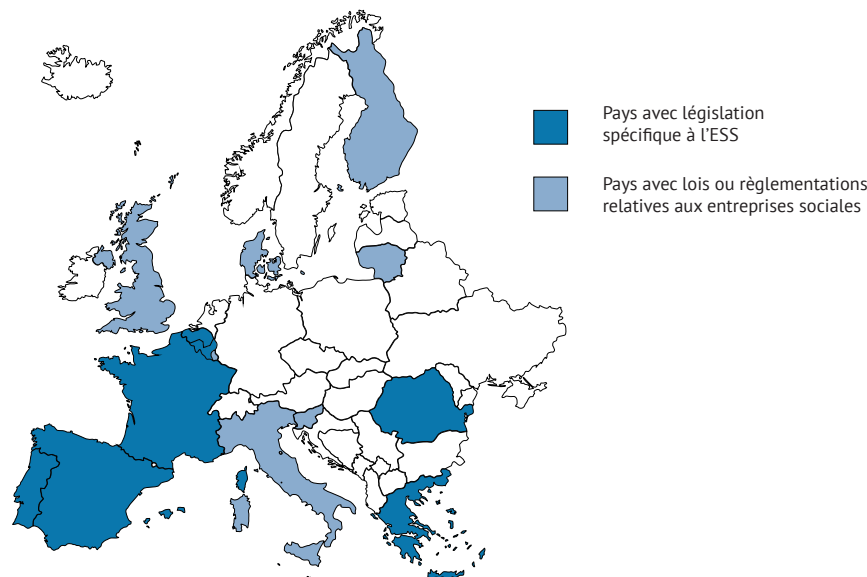
- Cinq pays ont une législation spécifique à l'économie sociale : l'Espagne, le Portugal, la France, la Roumanie et la Grèce. Il existe également des réglementations relatives à l'économie sociale dans les régions belges de la Wallonie, de la Flandre et de Bruxelles, ainsi qu'une loi sur l'économie sociale dans la région espagnole de Galice.
- D'autres pays ont adopté des lois ou réglementations relatives aux entreprises sociales : la Finlande, l'Italie, la Lituanie, la Slovaquie, le Danemark, le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg.

La progression de la structuration de l'économie sociale dans les pays européens ne doit cependant pas cacher la forte diversité des approches : diversité des contextes socio-économiques, eux-mêmes essentiellement définis par les systèmes de protection sociale préexistants, diversité des modèles d'organisations et multiplication des vocables utilisés (entreprises sociales, business social, ESS, innovation sociale, etc.) qui ne recouvrent pas les mêmes réalités dans les différents pays étudiés.

La France se démarque certainement par un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire et fortement développé. Cet écosystème est à la fois marqué par des politiques publiques aux différents échelons territoriaux, par une structuration importante des acteurs (fédérations, observatoires, etc.), par l'existence d'outils financiers, d'outils d'accompagnement et de dispositifs de formation assez importants.

Depuis quelques années, les États membres s'organisent pour défendre l'économie sociale et solidaire à l'échelle européenne. C'est ainsi qu'en décembre 2015, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, la République Slovaque, la Slovénie et la France ont adopté une déclaration pour soutenir l'économie sociale à l'occasion de la conférence « Booster les entreprises sociales en Europe » organisée par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. En 2016, la France cherche à prolonger cette dynamique et à renforcer la coopération en matière d'économie sociale et solidaire entre les pays membres de l'Union européenne avec le projet « Scale me up ». En mai 2017, 11 états membres – la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, Malte, le Portugal, la Slovénie, la Suède et la Roumanie – ont signé la Déclaration de Madrid⁶ qui appelle la Commission européenne à développer un plan d'action européen pour l'économie sociale et à renforcer le rôle de l'économie sociale dans le socle européen des droits sociaux et dans le débat en cours sur l'avenir de l'Europe.

La législation ESS dans les pays européens



D'une définition commune à la reconnaissance réciproque

Si les rapports et études peinent à mesurer la place de l'économie sociale et solidaire en Europe, c'est notamment parce que les statuts, les termes, les définitions et les conceptions diffèrent d'un pays à l'autre. La multiplicité des conceptions combinée aux difficultés de traduction rendent l'exercice de définition commune complexe. La question d'une définition commune et de cadres statutaires communs est régulièrement posée. Pour beaucoup, une définition commune à l'échelle européenne inciterait au développement de la reconnaissance de l'ESS dans l'ensemble des pays membres. Elle permettrait aussi la mise en place de cadres réglementaires européens spécifiques et adaptés aux caractéristiques de l'économie sociale et solidaire.

Mais comment respecter les histoires et structurations de chaque Etat membre ?

Le principe dit de la reconnaissance réciproque, initialement proposé par la France et porté par le réseau EMES⁶ fait son chemin. Les membres du GECES se sont par exemple accordés sur un ensemble de dénominateurs communs pour définir l'économie sociale

6 EMES est un réseau de centres de recherche universitaires et de chercheurs individuels sur l'entreprise sociale.

et l'entreprise sociale, tout en acceptant et reconnaissant les spécificités nationales et le cadre légal de chaque pays membre. L'une de leurs propositions vise la mise en place d'une recommandation juridique pour aider les Etats membres à concevoir un cadre adéquat visant la mise en place d'un écosystème favorable à la prospérité et l'expansion des entreprises sociales¹.

Le Parlement européen s'est également emparé de la question au travers d'une Résolution¹, adoptée en juillet 2018, contenant des recommandations à la Commission relatives au statut européen pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui préconise la création d'un label européen des entreprises sociales. Le label, plus souple qu'un statut spécifique, représenterait un cadre incitatif pour soutenir les entreprises sociales, notamment en matière de droit des marchés publics et de la concurrence, et prendre en compte leurs spécificités et leur contribution à la cohésion sociale et au développement économique.

Derrière ces enjeux de définition et de cadre juridique, c'est le paradigme économique de l'Europe qui est au cœur des débats.



Patricia Andriot,
conseillère communautaire
d'Auberive Vingeanne
Montsaugonnais ;
vice-présidente du RTES ;
membre du GECES (2015-2018)

« L'ESS se fonde sur l'idée que l'optimisation d'un modèle économique ne résulte pas seulement de la nature du service rendu mais aussi de la manière dont il est rendu, de l'organisation pour y parvenir. Laquelle organisation peut être encadrée par un droit spécifique, c'est tout l'enjeu de la reconnaissance de statuts juridiques adaptés. »

Retour sur le colloque "Europe&ESS : l'heure est venue !" du 12 janvier 2018



Lors du colloque du 12/01, "Europe&ESS l'heure est venue !" plusieurs intervenants, Nadine Richez-Battesti (chercheuse), Laure Chareyre (présidente de la commission Europe & International du Conseil Supérieur de l'ESS) et Marie-Christine Vergiat (députée européenne), ont prôné pour des définitions communes de l'intérêt général, du bien commun et de l'intérêt public à l'échelle européenne.

L'enjeu d'une définition large, plurielle et inclusive de l'entreprise sociale à l'échelle européenne a été souligné. Mais le risque existe de voir disparaître de la définition européenne de l'entreprise sociale, deux dimensions constitutives de l'économie sociale et solidaire à la française :

- la gouvernance démocratique : celle-ci étant très difficile à vérifier, il y a un risque qu'elle devienne un critère secondaire dans la définition de l'entreprise sociale.
- le bénévolat, la dimension de l'engagement militant, qui n'est pour l'instant pas intégré dans la définition de l'entreprise sociale européenne.

Marie-Christine Vergiat plaide pour un statut européen de la société de personnes, qui se distingue de la société de capitaux. La définition des « sociétés de personnes » permettrait d'avoir un vocabulaire différent, compréhensible dans toutes les langues et de faire valoir les spécificités de ces structures.

Malgré des avancées, la prise en compte de l'économie sociale et solidaire par la Commission européenne reste relative et semble se cantonner à une fonction réparatrice. L'économie sociale et solidaire, en tant qu'économie inclusive et transformatrice des modèles d'échange, ne peut se contenter d'une séparation entre l'économique et le social.

Il est essentiel que soient reconnus au niveau européen, ses modes d'organisation spécifiques (gouvernance démocratique et multiplicité des parties impliquées) ainsi que les modes de régulation qu'elle développe, fondés sur la coopération plutôt que sur la concurrence.

Une Charte européenne de l'économie sociale par les acteurs

En 2002, Social Economy Europe rédige une Charte européenne de l'économie sociale :

- primauté de la personne et de l'objet social sur le capital
- adhésion volontaire et ouverte
- contrôle démocratique par les membres (à l'exception des fondations, qui en sont dépourvues)
- conciliation des intérêts des membres et usagers et de l'intérêt général
- défense et application des principes de solidarité et de responsabilité
- autonomie de gestion et indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics
- affectation de la majeure partie des excédents à la réalisation d'objectifs qui favorisent le développement durable et servent les prestations pour les membres et l'intérêt général.

Social Economy Europe est l'organisation représentative des coopératives, mutuelles, associations et fondations au niveau européen. Fondée en 2000 sous le nom de Conférence européenne permanente des coopératives, mutuelles, associations et fondations (CEP-CMAF) elle devient Social Economy Europe en 2008.



Patricia Andriot,
conseillère communautaire
d'Auberive Vingeanne
Montsaigeonnais ;
vice-présidente du RTES ;
membre du GECES (2015-2018)

« On est à un moment crucial où l'on parle d'Europe sociale mais il faut absolument qu'il y ait un lien, une vraie connexion entre Europe économique et Europe sociale et qu'on soit bien sur le chemin de la transformation de l'économie. Ce serait un leurre de construire une Europe sociale qui corrige les défauts d'une Europe à l'économie libérale excessive. Tout l'enjeu c'est la connexion avec les autres politiques publiques : la transversalité et l'approche inclusive. »

LA CONTRIBUTION DE L'ESS À LA CONSTRUCTION DU PROJET EUROPÉEN

L'économie sociale et solidaire, une réponse aux enjeux européens

Dans une grande continuité entre les traités de Rome et la stratégie 2020, l'Union européenne prône la construction partagée d'un espace économique commun, permettant un accès à l'emploi pour le plus grand nombre et la cohésion sociale, économique et territoriale. Ces objectifs trouvent leur résonance dans les pratiques de l'économie sociale et solidaire qui s'installe progressivement dans le paysage européen.

L'économie sociale et solidaire est une économie ancrée sur les territoires, qui répond à des enjeux et problématiques locales. Elle place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée et permet des approches innovantes pour trouver des réponses aux besoins locaux, contribuant à la création de dynamiques locales et d'emplois non-délocalisables. Par les emplois qu'elle crée, par son inscription dans le développement local et son impact sur l'attractivité des territoires, mais aussi par sa capacité à mobiliser des citoyens autour de projets variés, par son mode d'entreprendre en coopération, l'ESS est un levier majeur pour le développement des territoires, urbains comme ruraux.

L'économie sociale et solidaire, dans ses valeurs, avec ses acteurs, dans son organisation, apparaît comme une forme d'économie en capacité de répondre aux défis actuels : le changement climatique, la transition énergétique, la création d'emplois décents, la démocratie en entreprises, la co-création citoyenne des politiques publiques, la reconnexion entre économie et enjeux sociaux, la redistribution des richesses, etc.

Dans le cadre d'un projet européen qui se veut davantage social (socle européen des droits sociaux, Sommet social pour des emplois et une croissance équitables de Göteborg, etc.), l'économie sociale et solidaire, ancrée sur les territoires et en lien avec des enjeux à dimension européenne, apparaît comme une économie en capacité de contribuer à un projet européen commun.

Principes et valeurs européennes

- Respect de la dignité humaine
- Liberté
- Démocratie
- Égalité
- État de droit, respect des droits de l'homme
- Pluralisme
- Non-discrimination
- Tolérance
- Justice
- Solidarité
- Développement des régions

Principes et valeurs de l'ESS

- L'humain au centre, primauté de la personne et de l'objet social sur le capital
- Adhésion volontaire et ouverte
- Gouvernance démocratique
- Utilité sociale intérêt général
- L'essentiel des excédents est destiné à la poursuite d'objectifs de développement durable, de services aux membres, ou d'intérêt général
- Solidarité
- Ancrage territorial



Christiane Bouchart,

conseillère municipale, déléguée à l'économie sociale et solidaire et au commerce équitable, Ville de Lille ;
présidente du RTES

« La plupart des Etats membres et des régions de l'Union européenne sont confrontés aux mêmes difficultés et cherchent une solution de sortie de crise qui ne maltraite pas le vivre-ensemble tout en facilitant un développement soutenable. L'ESS et les entreprises de l'ESS apparaissent alors comme des solutions qui allient le social et l'économie. »

« Le modèle de l'ESS est à promouvoir en rapport avec les limites que rencontre l'Europe en terme de démocratie, en terme de gouvernance, en terme de réappropriation des territoires en retrouvant des identités dans un projet européen qui aurait « de la gueule ». Je le dis en ces termes car je le ressens comme ça. L'Europe est ressentie comme une série d'obstacles, de contraintes, d'impossibles et l'ESS peut être un moyen pour les citoyens de se réapproprier leur territoire et la compréhension de l'Europe. »



Marc Godefroy,

conseiller métropolitain délégué à l'économie sociale et solidaire, Métropole Européenne de Lille



La parole à Denis Stokkink,
président de Pour la Solidarité,
think&do tank européen

Quel écho entre les principes fondateurs de l'UE et les principes directeurs de l'ESS ?

L'Union européenne se fonde sur sept grands principes : la liberté, la démocratie, le respect des droits humains et des libertés fondamentales, l'État de droit, la dignité humaine, l'égalité et la solidarité.

De son côté, l'économie sociale et solidaire (ESS), même si elle ne possède pas de définition officielle présentant explicitement ses principes directeurs, repose sur certaines valeurs facilement identifiables. L'ESS est avant tout une manière d'entreprendre autrement qui vise à construire une société plus égalitaire, où l'économie est au service de la personne et non l'inverse, faisant ainsi écho au principe européen d'égalité, de dignité humaine et de respect des droits humains. Concernant la gouvernance, les entreprises de l'ESS appliquent la règle « une personne, une voix » lors de leurs assemblées, plaçant la démocratie au cœur de leur fonctionnement. De plus, comme son nom l'indique, l'ESS attache une importance particulière à la solidarité, un autre principe fondateur de l'UE.

L'ESS est avant tout en totale adéquation avec les principes fondateurs de l'UE, différence majeure avec le modèle européen actuel dans lequel ces principes ne sont malheureusement parfois que des mots sans portée réelle.

Que peut l'ESS face à la remise en cause du projet européen et à l'euroscpticisme ?

En priorisant l'économie et le profit et en n'hésitant pas à sacrifier l'humain et le social au nom de la sacro-sainte « compétitivité », le modèle économique dominant en Europe conduit à de graves problèmes économiques et sociaux, engendrant souffrances, inquiétudes et colères légitimes parmi un grand nombre de citoyens européens.

Un tel contexte est idéal pour les partis euroscptiques qui attisent simplement cette colère et la dirigent, non pas vers les causes réelles des difficultés économiques et sociales, mais vers le projet européen en tant que tel, faisant généralement du migrant et/ou du chômeur le responsable de tous les maux de l'Union européenne.

Comment l'ESS, à travers ses acteurs et ses valeurs, participe à la construction du projet européen ?

Bien que le projet européen se soit avant tout construit sous la forme d'une union économique et monétaire, il comprend également un volet social. En 1950, Robert Schuman, le père de la construction européenne, avait d'ailleurs déclaré : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »

Aujourd'hui, il existerait ainsi un « modèle social européen » reposant sur deux piliers : le développement économique et la justice sociale. Or, l'ESS est une voie porteuse de développement économique qui se fonde notamment sur des valeurs de solidarité et d'égalité, et qui veille à toujours conserver une utilité sociale ou collective. Par conséquent, l'ESS, à travers ses acteurs, soutient à la fois la justice sociale et le développement économique, participant ainsi à la construction d'un véritable modèle social européen et, par extension, du projet européen.

En outre, avec la mondialisation, les mesures de justice sociale du modèle européen telles que la protection sociale ou les droits sociaux fondamentaux, sont malheureusement régulièrement sacrifiées par l'UE car elles représenteraient une entrave à la compétitivité européenne, empêchant l'UE d'être concurrentielle au niveau mondial. À ce sujet, l'ESS représente une approche totalement différente. Contrairement au modèle européen dominant, l'ESS se base sur un développement endogène, c'est-à-dire le développement d'activités économiques répondant aux besoins de territoires et, de ce fait, créateur d'emplois non délocalisables.

L'ESS résiste aux effets néfastes de la mondialisation sur le modèle social européen – tels que la délocalisation – et, par conséquent, constitue un moyen de lutter contre l'euroscpticisme et l'europhobie qui visent à déconstruire le projet européen.

Par conséquent, en remettant au premier plan des principes trop souvent négligés par le modèle dominant en Europe tels que l'égalité, la solidarité, la démocratie, ou encore la répartition équitable des profits, l'ESS réussit là où les politiques économiques actuelles échouent, à savoir la concrétisation véritable des valeurs européennes.

En d'autres termes, en faisant des principes de l'UE une réalité, l'ESS représente la force économique et sociale d'une future Europe prospère et inclusive.

Les collectivités locales, acteurs clé de la construction d'une Europe plus solidaire

Avec les nombreux défis – économiques, sociaux et environnementaux – que l'Europe doit relever, l'adoption d'une approche territoriale intégrée s'est imposée peu à peu. Cette tendance s'est renforcée avec la programmation 2014/2020, pour laquelle la Commission européenne a souhaité donner davantage de responsabilités aux territoires, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière de gestion des crédits. En poursuivant ce processus de régionalisation, l'Union européenne réaffirme un principe fort de sa politique : réduire les disparités économiques et sociales entre les régions européennes en rendant les territoires plus « compétitifs », à travers la construction locale des politiques de développement.

Ainsi les territoires sont pensés comme l'échelon clé pour la mise en œuvre du projet européen. Mais cela suppose que les élus, les structures et les citoyens s'emparent de ce projet européen et se l'approprient à l'échelle territoriale. Cela passe certes par le financement européen des projets locaux, mais plus largement par la mise en débat de la façon dont les orientations européennes rejoignent, ou non, les objectifs de développement des territoires. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans cette appropriation, tout comme les représentants européens ont un rôle à jouer pour rendre l'Europe moins « lointaine ».

Il est ainsi nécessaire de porter la voix des collectivités territoriales à l'échelle européenne pour que les réglementations européennes prennent en compte la réalité des économies territoriales.



Marie Meunier-Polge,
conseillère régionale déléguée
à l'ESS Région Occitanie

« Ce que je regrette, c'est que nous avons une vision et une pratique de l'Europe uniquement au travers des financements. L'utilisation de l'Europe comme une banque est très gênant. Il faut que les territoires fassent des gestes vers l'Europe mais il faut aussi que l'Europe fasse des gestes vers les territoires. »



Christiane Bouchart,
conseillère municipale, déléguée
à l'Economie sociale et solidaire
et au commerce équitable, Ville
de Lille ; présidente du RTES

Témoignages d'élus locaux lors d'une table ronde lors du colloque "Europe & ESS : l'heure est venue !"



C'est, entre autre, en ce sens que s'est constitué, en 1996, le réseau européen REVES qui rassemble des collectivités locales et régionales et des organisations de l'économie sociale dont l'objectif est de développer des partenariats stables. S'appuyant sur ces partenariats entre autorités locales et acteurs de l'économie sociale, le réseau REVES est notamment en dialogue avec les institutions européennes afin de créer les conditions favorables au développement de l'économie sociale et solidaire.

C'est également ce que défend le RTES et c'est ce qu'il a défendu au sein du GECES : la prise en compte de la voix des collectivités territoriales et la prise en compte de leur apport dans le développement de l'ESS. Le RTES défend également une vision renouvelée du travail entre acteurs et collectivités locales qui se traduit notamment à travers le principe de co-construction des politiques publiques.

« Nous avons voulu porter la voix des collectivités locales et la dimension territoriale au niveau européen. C'est un élément capital, il est important de rappeler que l'ESS est étroitement liée aux territoires. C'est ce qui redonne du sens, de l'humanité à l'économie. »



La parole à Luigi Martignetti,
secrétaire général de REVES AISBL

Dans quel objectif le réseau REVES s'est-il constitué ?

REVES a été constitué au milieu des années 90, à une époque où l'économie sociale (on ne parlait pas vraiment d'économie solidaire au niveau européen) commençait à se positionner dans la politique de l'UE.

En même temps, la décennie est marquée par une montée d'intérêt sur l'importance du niveau local dans la construction des politiques de développement. C'est ainsi que les 17 membres fondateurs de REVES, guidés par les villes d'Östersund (SE) et de Reggio de Calabre (IT), ont eu l'intuition de rassembler ces deux acteurs – autorités locales/régionales et plateformes de l'économie sociale du même niveau – en partenariats stables, potentiel sans égal pour la mise en question des paradigmes dominants et le développement d'une Europe profondément citoyenne.

Pour atteindre cet objectif, REVES s'est doté dès le début de trois fonctions fondamentales :

- représenter et promouvoir l'intérêt des partenariats locaux autour de l'ESS vis-à-vis des institutions européennes ;
- fédérer les meilleures expériences de partenariat et de dialogue au niveau continental afin de promouvoir les échanges, la mutualisation et la construction des politiques en commun ;
- coordonner et réaliser toutes les activités de recherche-action nécessaires à soutenir l'effort de construction de politiques partenariales au niveau des territoires.

Quels sont, selon vous, les principaux enjeux d'actualité de la prise en compte de l'économie sociale et solidaire au niveau européen ?

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui bien plus présente dans les politiques de l'Union que par le passé. Elle ne fait toutefois pas encore l'objet d'une politique spécifique mais plutôt d'actions ponctuelles dans plusieurs secteurs. Pour permettre au secteur de déployer tout son potentiel de soutien à une Europe de qualité, il faut plaider pour une prise en compte politique de ses spécificités, comme le fait Social Economy Europe, instance européenne visant à représenter l'ESS et dont REVES est un des membres fondateurs.

Quels rôles jouent les collectivités locales dans le développement de l'ESS à l'échelle européenne ? Quelle(s) évolution(s) observez-vous ?

Dans les conclusions du sommet extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi (1997), l'économie sociale fut clairement mise en relation avec le potentiel représenté par le niveau local en termes de création d'emploi.

Dès lors, le partenariat avec les autorités locales devient une question clef pour saisir ce potentiel.

De fait, à partir du rôle multiple des autorités publiques au niveau local et régional (créatrices de politiques mais aussi régulatrices des marchés et clients), il est clair que leurs actions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le développement de l'ESS.

Cependant, au niveau européen, on a assisté dès le début des années 2000 à une croissance d'intérêt ; en témoigne l'avis du Comité des Régions de 2002 sur « les partenariats entre les collectivités locales et régionales et les organisations de l'économie sociale : contribution à l'emploi, au développement local et à la cohésion sociale », le soutien par le même Comité à la première conférence de l'économie sociale en Europe de l'Est (Prague 2002), et le second avis « Le rôle de l'économie sociale dans la relance de la croissance économique et la lutte contre le chômage » de 2015.

Il s'agit donc d'une évolution constante, soutenue entre autres par REVES à travers la mise en perspective des expériences locales dans une logique de co-construction des politiques européennes.

En même temps, il est nécessaire que l'ESS devienne un pilier fondamental des politiques européennes au niveau national (par exemple les Fonds européens structurels d'investissement (FESI)) et même une précondition pour l'octroi du soutien européen. Cela implique évidemment que la politique de Cohésion maintienne son rôle fondamental en tant qu'outil de solidarité européenne.

Pour finir, il est temps que l'économie sociale rentre dans le dialogue social structuré à plein titre, à égalité avec le patronat et les syndicats.

La dimension européenne des politiques de soutien à l'ESS de l'Eurométropole de Strasbourg



«D'un chantier emblématique à l'autre : dans les années 90, sous la mandature de Catherine Trautmann, les premières clauses sociales ont été intégrées dans les marchés pour la construction du Parlement européen, un beau symbole. Et en 2017, autre beau symbole, nous avons intégré des clauses sociales dans le chantier du Tramway franco-allemand transfrontalier qui va de Strasbourg à Kehl et qui a fait l'objet de financements européens.

En 2014 Strasbourg a accueilli une manifestation européenne sur l'entrepreneuriat social qui s'est conclue par la « Déclaration de Strasbourg » de plus de 2000 entrepreneurs sociaux européens qui rappelaient le rôle qu'ils avaient à jouer dans la construction d'une politique européenne économique sociale et solidaire au service de la justice sociale. Depuis, la problématique européenne est montée en puissance dans nos politiques. Bien sûr nous sommes une capitale européenne, nous accueillons le Parlement européen, nous sommes une ville frontalière franco-allemande et bientôt une agglomération transfrontalière, mais les choses ne se sont pas pour autant faites facilement. Nous avons pris contact avec le bureau Europe Alsace pour passer en revue tous les programmes européens. Souvent on se concentre sur des programmes extrêmement lourds et on ne connaît pas les autres. Ce lien avec le bureau Europe est donc très important, pour nous collectivement, mais aussi pour les acteurs du territoire, pour leur faciliter l'accès aux financements européens.

Autre exemple de l'utilisation d'outils européens : le lancement d'un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) sur la récupération et la valorisation des textiles sur les territoires. Je ne dis pas que cela a été facile à monter, cela a pris du temps. Néanmoins c'est un outil très intéressant qui nous a permis de lancer un dispositif de coopération économique avec des obligations de service public (OSP) entre des acteurs à vocation sociale – alors qu'avant c'était un peu la concurrence sauvage –. Au final, ont été retenus des acteurs à vocation sociale avec à la clé de l'activité économique et de l'emploi à forte plus value sociale. Les outils de droit européen, il faut s'y atteler, ça vaut le coup.

Plus récemment l'Eurométropole de Strasbourg a participé au projet BoostINNO (cf. p. 49), cela nous a permis de créer un réseau transnational d'une dizaine de villes européennes et cela a également abouti à la constitution d'un groupe local sur les enjeux d'innovation sociale et des actions autour de la mesure de l'impact social.



Donc participer à des projets européens permet bien sûr d'échanger à l'extérieur, et c'est passionnant, mais ça permet aussi de lancer et booster nos dynamiques locales. C'est aussi plus de visibilité et la possibilité de changements d'échelle pour les acteurs qui participent à ces échanges. Néanmoins il faut le dire cela n'est pas accessible à tout le monde car il faut parler anglais, avoir les reins solides et ne pas avoir peur de s'atteler au montage de projets européens. Et cela nous permet aussi d'avancer sur notre pôle transfrontalier KaleïdosCOOP, un projet franco-allemand autour de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de l'innovation sociale. C'est passionnant et on a envie de continuer.

Je vous ai parlé de ce que nous apportait l'Europe mais j'ai aussi envie de vous parler de ce qu'en tant que territoire on peut apporter à l'Europe, comment on peut contribuer. Bien sûr nous contribuons à travers notre participation à la commission Europe du RTES ou au GECES¹.

C'est important pour nous de porter la voix des territoires infra étatiques et de porter l'enjeu de la co-construction des politiques publiques. Mais je crois aussi qu'on a besoin de moments à l'échelle européenne qui brassent largement les acteurs, les territoires, ce sont des lieux de contribution très riches, qui peuvent inspirer les politiques européennes. On se ferait un plaisir d'inviter un certain nombre de responsables européens à venir dans nos territoires, pour voir très concrètement ce que font les acteurs de l'ESS et leurs partenaires sur les territoires, c'est une invitation que j'ouvre très largement².



Jeanne Barseghian,
conseillère de Strasbourg Eurométropole
déléguée au soutien à l'Économie Sociale
et Solidaire,
propos recueillis lors du colloque
"Europe & ESS, l'heure est venue !"
le 12 janvier 2018.

¹ Sandra Guilmin, chargée de mission ESS de l'Eurométropole de Strasbourg, représentait la collectivité au GECES de 2015 à 2018.

² Strasbourg accueillera justement, en septembre 2018, la Commission européenne dans le cadre de son action pilote « Régions européennes de l'économie sociale » en vue d'échanger avec les acteurs du Conseil de l'ESS sur les problématiques européennes qui les touchent et sur l'innovation sociale.

PARTIE 2

Les fonds et programmes européens : quels leviers pour l'ESS ?

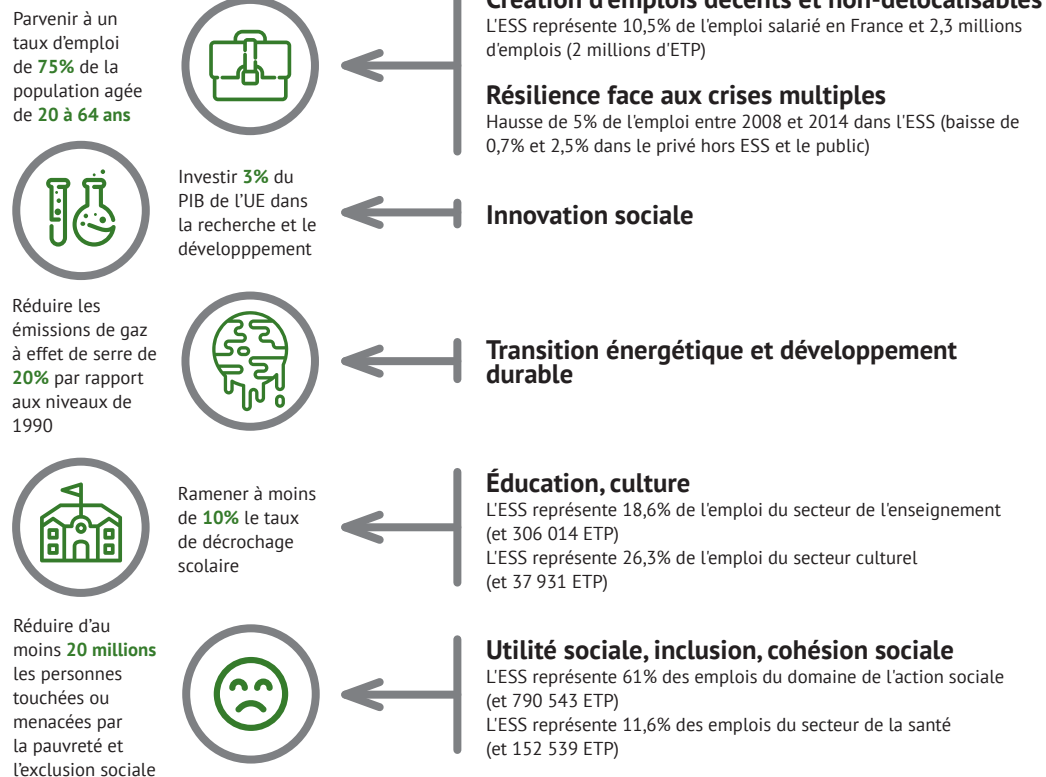
Sommaire

LE CADRE POLITIQUE : LA STRATÉGIE EUROPE 2020	34
Un processus de régionalisation.....	34
Distinguer les Fonds européens structurels et d'investissement des programmes sectoriels.....	34
LES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT (FESI)	36
Le Fonds Social Européen (FSE).....	37
L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).....	39
Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).....	41
Les investissements territoriaux intégrés (ITI).....	41
Les programmes de coopération territoriale.....	42
INTERREG.....	42
MED.....	45
INTERREG EUROPE.....	46
URBACT.....	47
Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).....	49
LEADER.....	49
Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).....	51
LES PROGRAMMES SECTORIELS	52
ERASMUS +.....	52
EaSI - Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale.....	56
ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS.....	57
LIFE.....	58
Actions innovatrices urbaines (AIU/UIA).....	59

Cette partie s'appuie sur un travail mené en partenariat avec l'Avise, en 2015 et en 2017. Elle reprend les principaux éléments de la publication coéditée par l'Avise et le RTES, « Etat des lieux de la mobilisation des programmes et financements européens en faveur de l'ESS en France » en janvier 2018^K.

Stratégie Europe 2020

Contribution des structures françaises de l'ESS à la stratégie Europe 2020



Données : Atlas commenté de l'ESS - CNCRESS - 2017

LE CADRE POLITIQUE : LA STRATÉGIE EUROPE 2020

En 2010, la Commission européenne et les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union européenne adoptaient la « Stratégie Europe 2020 » pour relancer l'économie européenne. Son objectif : développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Cette stratégie doit permettre d'atteindre des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale d'ici 2020. Les politiques européennes devront viser l'un de ces 3 objectifs prioritaires à l'aune de 5 objectifs chiffrés. Ceux-ci font clairement écho aux enjeux portés par l'économie sociale et solidaire.

Un processus de régionalisation

Pour la programmation 2014/2020, la Commission européenne a souhaité donner davantage de responsabilités aux territoires, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière de gestion des crédits. Chaque Région a donc été invitée à établir une stratégie régionale d'innovation (SRI) de manière à concentrer les ressources sur les domaines d'innovation dont le potentiel de croissance est le plus important au regard des atouts et des contraintes de leur territoire.

Condition sine qua non pour bénéficier des fonds européens, cette spécialisation intelligente (Smart Specialisation Strategy - 3S) et cette concentration thématique ont servi de cadre stratégique pour la définition des programmes opérationnels régionaux (POR), dans l'idée de renforcer les synergies entre les différents instruments financiers européens.

Les Régions françaises bénéficient ainsi, pour une grande partie des fonds, notamment FEDER et FSE, de leur propre enveloppe pour

mener à bien leur politique d'investissement autour d'objectifs restreints, adaptés aux enjeux de leur territoire et au regard d'une stratégie définie localement.

Afin de concentrer les crédits sur les régions qui en ont le plus besoin, l'UE s'appuie par ailleurs sur un système de catégorisation des régions. Ce maillage territorial a des conséquences sur la répartition des crédits, les taux de cofinancement et les thématiques sur lesquelles les Régions peuvent programmer leurs engagements.

Distinguer les Fonds européens structurels et d'investissement des programmes sectoriels :

Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ont vocation à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale. A ce titre, ils financent des projets d'envergure locale présentant des effets bénéfiques pour le territoire, l'emploi, l'environnement, ... et répondant aux objectifs prioritaires du territoire. L'Union européenne a délégué la gestion des FESI aux Etats membres. En France, l'Etat a confié la gestion de la majorité de ces fonds aux Conseils régionaux, autorités de gestion depuis 2014.

Les programmes sectoriels sont directement gérés par la Commission européenne ou ses agences exécutives et visent à assurer la mise en œuvre des politiques européennes. Les financements font l'objet d'appels à projets destinés à soutenir des projets relatifs à une ou plusieurs politiques européennes spécifiques. Sauf cas particuliers, les projets soutenus doivent être d'envergure transnationale.

Les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

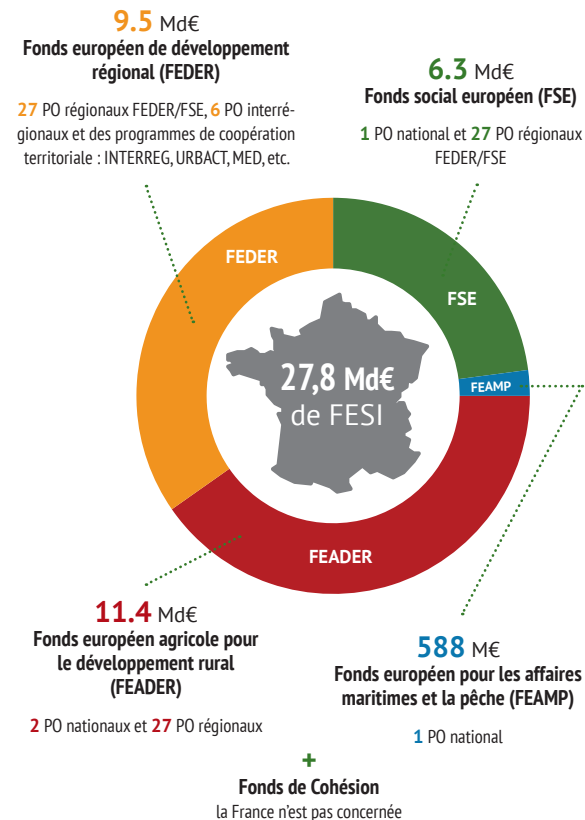
Gestion déléguée aux États membres
(au niveau national, régional ou local).

financés par les FESI } L'UE délègue 3 de ses politiques aux États-membres :
la cohésion économique, sociale et territoriale ; le développement rural ; les affaires maritimes et la pêche

définissent la stratégie d'intervention des FESI } Chaque État élabore 1 accord de partenariat et des programmes opérationnels :
Fruits de concertations entre l'État, les collectivités locales, les acteurs

Ils sont ensuite adoptés par la Commission européenne

Les FESI et leur répartition budgétaire en France pour la période 2014/2020 :



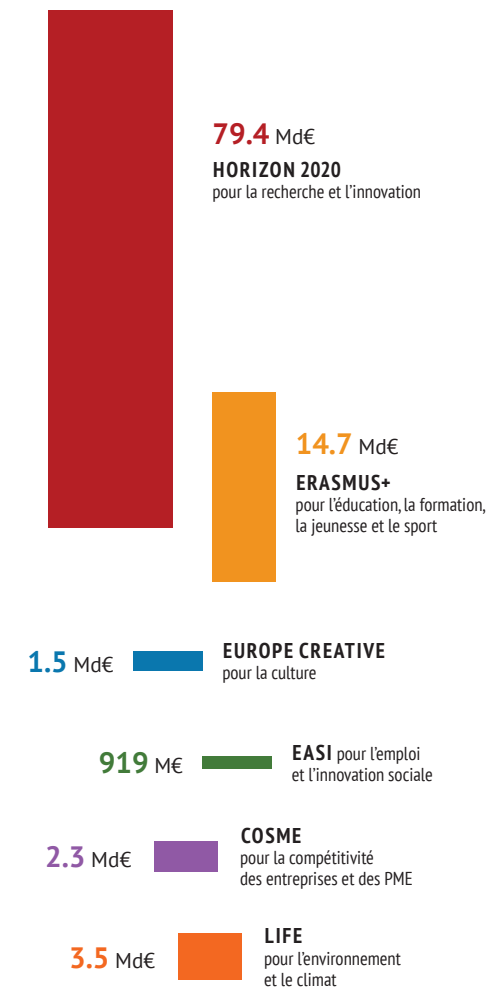
Données : les fonds européens structurels et d'investissement 2014/2020, CGET, 2018.

Les programmes sectoriels

Gestion assurée par la Commission européenne ou ses agences exécutives.

Assurer la mise en œuvre des politiques européennes sur diverses thématiques telles que : la recherche, la culture, l'entrepreneuriat, l'éducation, l'énergie, etc.

Les principaux programmes sectoriels européens et leur budget européen sur la période 2014/2020 :



Données : Budget, Commission européenne, 2014.

LES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT (FESI)

Dotée d'un budget de 371 milliards d'euros pour la période 2014-2020, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union représente 34% du budget de l'UE¹. Ces crédits alimentent divers instruments financiers qui constituent l'essentiel de la politique régionale de l'Union, aux premiers rangs desquels le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE).

L'UE consacre également 420 milliards d'euros pour sa politique de croissance durable dont 105 milliards d'euros destinés à soutenir la politique commune de la pêche, le développement rural et les différentes mesures environnementales, qui alimentent le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Le FSE, le FEDER, le FEADER, le FEAMP et le fonds de cohésion, constituent les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) qui représentent 44% du budget de l'UE (460 Milliards d'€) et constituent désormais le premier poste de dépenses de l'Europe.

Les FESI sont un levier de financement important pour l'économie sociale et solidaire (ESS) et contribuent à la réalisation de nombreuses initiatives dans des domaines aussi variés que l'emploi, l'énergie, le transport, la création d'entreprise, ou encore la recherche et l'innovation, et notamment l'innovation sociale.

Le Fonds Social Européen (FSE)

L'objectif premier du FSE est de **soutenir la création d'emplois de meilleure qualité et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens**, prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, personnes en situation de handicap, etc.).

La gestion des crédits du FSE est répartie, en fonction des différents niveaux de compétences publiques en France, entre:

- les Conseils régionaux qui gèrent 35 % de l'enveloppe au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.
- l'Etat qui gère les 65 % restants, au titre principalement de la lutte contre la pauvreté, de l'accès à l'emploi et de la formation des

chômeurs pour son propre compte. A noter que près d'un tiers de cette enveloppe est géré, sur le volet dit « déconcentré », par les Conseils départementaux qui portent les compétences de la solidarité (lutte contre la pauvreté, inclusion sociale/insertion).

Cette répartition des crédits a permis de donner davantage de responsabilités aux Régions et colle au plus près des enjeux territoriaux. En revanche, la lisibilité de la gestion du FSE s'est complexifiée puisque plusieurs Programmes Opérationnels coexistent et plusieurs organismes sont habilités à gérer ces crédits. De plus, alors que la France ne compte plus que 17 régions administratives depuis 2016, les POR restent à l'ancienne maille des 26 ex-Régions, ce qui n'est pas sans compliquer les choses pour la gestion et le suivi des dossiers.



FSE : 6.3 Md€
en France pour la
période 2014/2020

Programme Opérationnel national (PON) et Programmes Opérationnels Régionaux (POR)

- **Un PO national (PON)** ^M FSE porté par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), ses relais sur le territoire, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et leurs interlocuteurs départementaux des Unités Territoriales (UT DIRECCTE) ;
- **27 PO régionaux (POR)** ^M FEDER-FSE portés par les Conseils régionaux, à l'échelle de chaque ancienne région administrative, ainsi que par plusieurs autres collectivités territoriales qui font office d'organisme intermédiaire (OI) par délégation de crédits.

Les Programmes Opérationnels sont l'expression des choix et priorités politiques négociés entre les collectivités gestionnaires, l'État et la Commission européenne. Ils se déclinent techniquement en Documents de Mise en Oeuvre (DOMO)¹, rédigés par les services de l'instance gestionnaire, et explicitant les différentes procédures d'éligibilité, d'appel d'offres, de règlement budgétaire et financier. Par nature, le FSE est le fonds le plus proche des initiatives d'utilité sociale. Au niveau régional, le soutien aux projets de l'ESS est variable d'une région à une autre. Chaque PO régional doit ainsi faire l'objet d'une lecture attentive pour identifier les éventuelles opportunités de financement dans ce secteur (voir Annexe: la prise en compte de l'ESS dans 7 Programmes Opérationnels Régionaux).

¹ Les DOMO relatifs aux PO régionaux sont accessibles via la sollicitation des services Europe de chaque Conseil régional.

Au niveau national, un objectif spécifique est dédié à l'ESS au titre de l'Axe 3 du PO. Il vise à « développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'ESS ».

D'autres axes peuvent également permettre de bénéficier d'un cofinancement puisque l'un d'eux vise par exemple à « développer et consolider des structures d'utilité sociale (créations et reprises) ». L'Avisé – en tant qu'Organisme Intermédiaire sur le volet national – publie régulièrement des appels à projets sur ces axes. En 2018, l'Avisé a ainsi publié trois appels à projets à destination des structures de l'ESS: l'un sur le changement d'échelle des entreprises de l'ESS créatrices d'emploi ; un autre sur les démarches d'évaluation d'impact social et le troisième sur les collaborations entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi^o.



Entre 2014 et 2017 en France

plus de **18 000** projets ont été financés par le FSE pour un montant total de **11.8** Md€ et **5.1** Md€ de fonds européens.

Exemple d'un POR fléché en partie sur l'ESS : un axe spécifique ESS dans le PO FSE Alsace

Le PO FSE a retenu un axe spécifique ESS : *Axe 2 : Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales qui contribuent à favoriser l'inclusion sociale et pérenniser l'emploi dans le secteur de l'ESS.*

Les objectifs de changements attendus à travers cet axe sont :

- d'accompagner le maintien d'activité dans le champ de l'ESS favorisant ainsi l'inclusion sociale de publics prioritaires (jeunes défavorisés, chômeurs de longue durée, seniors, femmes...) dans les entreprises et dans le milieu associatif
- d'augmenter le volume d'activité et le nombre d'emplois dans le domaine de l'ESS, en favorisant les activités dédiées à l'inclusion sociale, notamment en permettant l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées
- de pérenniser les emplois dans le champ de l'ESS.

5,9M € sont affectés à l'axe 2. Entre 2014 et 2017, 51 projets (essentiellement des microprojets innovants) ont été soutenus pour un total de 1,6 M€ (885 000 € de FSE). Voir p. 100.

L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)

Le programme Initiative pour l'emploi des jeunes, géré par les régions et l'Etat sur des fonds FSE, finance **les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formations (NEET)** résidant dans les 13 régions et les 3 départements français éligibles (Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et Seine-Saint-Denis).

Ce programme doit contribuer à la mise en oeuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, conformément à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013 : les Etats Membres se sont engagés à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier d'une offre d'emploi de qualité, d'une formation continue, d'un apprentissage, ou d'un stage dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études.

Types d'actions soutenues :

- le repérage des NEET via le renforcement des dispositifs et outils existants ;
- l'accompagnement personnalisé des NEET dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi ;
- l'aide à l'insertion professionnelle via des nouvelles possibilités d'immersion en milieu professionnel et en entrepreneuriat ;
- l'accès en formation certifiante, préqualifiante ou qualifiante, en particulier par une voie de deuxième chance ou par l'apprentissage.



620M€ sur 2014-2020 dédiés à la lutte contre le chômage des jeunes (310 M€ d'IEJ sont adossés à 310 M€ de FSE). Le taux de cofinancement s'élève à 92 % maximum du coût global du projet (46 % de FSE et 46 % d'IEJ).

Pour en savoir plus P.

Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) en Seine-Saint-Denis

Compte tenu de ses spécificités, l'Île-de-France bénéficie, pour le département de Seine-Saint-Denis, d'une enveloppe régionale d'IEJ s'élevant fin 2017 à 5,8 M€.



Ces crédits doivent permettre de sécuriser les parcours d'insertion par la formation pré-qualifiante et qualifiante, en accompagnant les jeunes inscrits en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) (construction des relations aux entreprises, acquisition des codes de l'entreprise, etc.) ou encore en encourageant l'insertion des jeunes par l'activité économique (Structures d'Insertion par l'Activité Economique).

Forum pour l'insertion des jeunes ©LeMagazine.SeineSaintDenis



Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Le FEDER a pour vocation de **renforcer la cohésion économique et sociale des régions** en soutenant le développement des économies régionales et leur innovation. Les investissements se concentrent sur plusieurs domaines prioritaires : **l'innovation et la recherche, le soutien aux petites et moyennes entreprises (TPE/PME), l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.**

La gestion du FEDER est mise en œuvre en totalité par les Conseils régionaux qui pilotent l'ensemble de la programmation et des crédits. Ceci a constitué une petite révolution dans la répartition des compétences entre l'Etat français, jusqu'à présent gestionnaire exclusif des fonds européens, et les Conseils régionaux, héritiers de cette gestion pour 100% du FEDER et 35% du FSE depuis 2014.

Par ailleurs, le FEDER et le FSE sont intégrés au sein d'un même PO régional FEDER-FSE afin de limiter le nombre de PO ; ceci répond à la volonté de la Commission européenne de créer des synergies opérationnelles, dans des démarches dites inter-fonds. On notera l'exception de la Région Alsace qui a choisi d'élaborer deux programmes distincts entre le FSE et le FEDER.

Le FEDER, précédemment centré sur l'économie conventionnelle, s'est ouvert à l'ESS via des objectifs stratégiques des PO tels que le soutien aux TPE/PME quel que soit leur statut, le développement de l'économie de proximité ou encore l'innovation sous toutes ses formes, technologique autant qu'organisationnelle ou sociale. La stratégie 2020 permet ainsi d'intégrer beaucoup plus directement l'ESS. En France, l'évolution de l'image globale de l'ESS, à travers notamment la loi du 31 juillet 2014 a contribué aussi à un tel rapprochement.

Les investissements territoriaux intégrés (ITI)

Le FEDER abonde par ailleurs les investissements territoriaux intégrés (ITI) dont la gestion et le pilotage sont assurés par différentes collectivités locales, principalement des intercommunalités, par délégation des Régions.

Articulant les fonds FEDER et FSE, ces initiatives, qui s'inscrivent dans le prolongement des Projets Urbains Intégrés de la précédente programmation, visent à **répondre aux enjeux de territoires possédant des caractéristiques spécifiques** (les quartiers défavorisés, les périphéries, mais aussi les régions rurales,

urbaines ou mixtes), **dans une perspective de développement durable et solidaire et de rééquilibrage territorial.** Un accord politique a été scellé entre l'Etat français et la Commission européenne pour mobiliser un minimum de 11% du montant total des PO FEDER/FSE sur les quartiers en politique de la ville. Dans cette perspective, de nombreuses collectivités urbaines encouragent le développement socioéconomique dans les quartiers, via notamment l'ESS, suite aux appels à projets que les Régions ont lancé auprès d'elles au titre des ITI.

Pour en savoir plus sur les ITI ⁹.

L'exemple de l'ITI de Plaine Commune en Ile-de-France

Doté de 7,1 millions d'euros, dont près de 2,4 M€ peuvent être consacrés à l'ESS : 1,086 M€ de FEDER sur l'axe 1 (locaux d'activité dont ESS) et 1,29 M€ de FSE sur l'axe 3 (Actions en faveur de l'entrepreneuriat dont ESS).

Un projet entièrement dédié à l'ESS a été sélectionné par l'ITI et programmé par la Région en 2017 pour un montant de 105 000€, concernant un dispositif mixte d'accompagnement, mobilisant le réseau d'accompagnement de l'ESS, l'ingénierie territoriale et des entrepreneurs experts, porté par la Mission ESS de Plaine Commune. D'autres projets partiellement ESS sont soutenus dans le cadre de l'ITI : la promotion, l'accueil et l'accompagnement à la création, reprise et développement de jeunes entreprises, l'Appui au développement de projets entrepreneuriaux à fort potentiel (création d'emplois, de valeur et richesse économique) des pépinières d'entreprises de La Courneuve et de Saint-Denis portés par la Maison de l'initiative économique locale (MIEL), ou encore l'insertion socioprofessionnelle des migrants par la création d'activités économiques dans les territoires prioritaires, projet du GRDR - Migration Citoyenneté Développement. D'autres projets sont en cours d'instruction, dont l'un sur des locaux d'activité dédiés à la mobilité.

Plus d'informations ^R.



Les programmes de coopération territoriale

Les programmes de coopération territoriale visent à associer des porteurs de projets de différents pays de l'Union européenne pour financer leurs projets dans les domaines du développement rural, urbain et côtier, mais aussi dans des domaines variés tels que l'emploi, les services publics, l'environnement, la santé, la culture, etc. Pour la période 2014-2020, la France participe à 23 programmes de coopération.

La plupart de ces programmes sont financés sur des fonds FEDER. C'est le cas notamment du programme européen INTERREG qui vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes en restant fidèle à cette approche territoriale qui caractérise le FEDER.

INTERREG

Doté de 10 milliards d'euros, le programme Interreg V finance des projets de coopération divisés en trois composantes :

A : les coopérations transfrontalières visent le développement régional intégré entre régions frontalières. En France, sont concernées les régions Grand-Est, Hauts-de-France, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, la Corse et les Régions Ultrapériphériques.

B : les coopérations transnationales visent la constitution de grands groupes de régions européennes. Les territoires français du nord-ouest sont éligibles à l'espace « North West Europe » qui comprend également une partie de l'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, le Royaume-Unis et l'Irlande. D'autres grands groupes concernent la France, comme « MED », « South West Europe », « Atlantic Area », « Alpine Space » ou encore « Amazonia » pour la Guyane.

C : les coopérations interrégionales visent les échanges d'informations et le partage d'expériences. Cette composante comprend quatre programmes de coopération interrégionales dont les programmes URBACT et INTERREG Europe (voir ci-après).

Les projets soutenus doivent répondre à l'un des 4 thèmes de coopération retenus :

1. Recherche, innovation et transfert de technologies ;
2. Compétitivité des PME ;
3. Patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques ;
4. Cohésion sociale, santé, formation et emploi.

Au titre des axes 2 et 4, plusieurs projets INTERREG sont centrés sur l'ESS, comme ESSpace, projet de coopération entre les CRESS/APRES et Régions/Cantons français et suisses, VISES ou encore ETESS (voir encadrés ci-après).



INTERREG : 10 Md€
au niveau européen
pour la période 2014/2020

Pour en savoir plus sur INTERREG ⁵.

VISES : Valoriser l'impact social de l'Entrepreneuriat Social, un projet INTERREG sur l'entrepreneuriat social (INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen – coopération transfrontalière)

Le projet VISES ambitionne de développer une dynamique transfrontalière France, Flandre, Wallonie de recherche appliquée, afin de construire un dispositif d'accompagnement des entreprises sociales dans l'identification de leur impact social. Le projet VISES, né en janvier 2016, regroupe 21 partenaires et 69 entreprises testeuses : des entreprises sociales, des chercheurs, des fédérations d'économie sociale, des financeurs, etc.

Il s'agit avant tout de rendre visible aux yeux des financeurs, des utilisateurs, des partenaires et des travailleurs, la plus-value sociale, politique, environnementale et économique de l'ESS. Le fait de développer un dispositif adapté à la pluralité des entreprises de l'ESS des deux côtés de la frontière porte une ambition forte à portée européenne voire internationale.

Le projet se structure entre 2016 et 2019 autour de 2 lieux de travail : la plateforme transfrontalière pour la valorisation de l'impact social de l'ESS rassemblant l'ensemble des opérateurs partenaires du projet et les pôles d'expérimentation constitués de partenaires du projet et de 10 à 15 entreprises du secteur concerné. Le dispositif développé grâce à VISES nourrira la compréhension de l'ESS par les acteurs externes et accompagnera les entreprises sociales dans la valorisation de leur impact social.

Pour en savoir plus : <http://www.projetvisesproject.eu>



ETESS : Ecole Transfrontalière en Economie Sociale et Solidaire (INTERREG POCTEFA Espagne-France-Andorre – coopération transfrontalière)

Le projet, lancé en mai 2016, vise à améliorer l'accès à l'emploi des acteurs locaux, en s'appuyant sur le potentiel des territoires à générer et développer des projets d'ESS. Il mobilise les acteurs locaux de 3 territoires impliqués : la Navarre (ANEL, association des entreprises sociales), l'Aquitaine (Ville d'Hendaye, Comité de bassin d'emploi du Seignanx, PTCE Sud-Aquitaine) et l'Euskadi (KONFEKOOP, confédération de coopératives), autour d'une école transfrontalière en ESS qui vise à :

- Mobiliser et conscientiser l'ensemble des acteurs locaux quant à leur capacité à répondre aux défis du territoire, au moyen de modèles de coopération territoriale
- Stimuler la capacité de création des acteurs locaux de manière collective, afin de produire des projets à partir des opportunités du territoire
- Développer les compétences nécessaires pour transformer les idées en projets collectifs
- Mettre ces projets en pratique de manière collaborative

Travaillée à partir d'un maillage d'acteurs locaux, la formation se déclinera au travers d'ateliers mais aussi expérimentations sur le terrain, transferts de savoir-faire, programmes d'innovation sur des territoires-pilotes, immersions, mobilité transfrontalière...

L'Ecole sera dotée :

- d'un programme de formation élaboré collectivement dans le croisement des savoir-faire des partenaires transfrontaliers à l'origine du projet.
- d'un réseau opérationnel d'agents locaux, impliqués dans des actions de coopération et de mobilité transfrontalière
- d'une expérience menée à partir de territoires-pilotes (Hendaye, Agglomération paloise) sur l'émergence et la mise en marche de projets innovants
- d'activités nouvelles d'Economie Sociale, mises en commun et capitalisées entre les partenaires
- d'un centre de ressource transfrontalier, outil collaboratif pour les acteurs locaux

Seront impliquées également les mairies, associations, centres de formations et autres collectifs citoyens des territoires dans cette nouvelle démarche.

Ce projet, se déroulant sur 3 ans -et avec souhait de sa pérennité-, est cofinancé à hauteur de 65 % par le FEDER sur un budget général de 1,3M€. Les 35 % restant sont à la charge des 4 partenaires.



MED

Le programme MED est un **programme européen de coopération transnationale sur l'espace méditerranéen**. Il est financé par l'Union européenne dans le cadre de sa Politique Régionale et s'inscrit dans la programmation 2014-2020 (troisième volet «coopération territoriale»). Le programme s'attaque à des défis territoriaux au-delà des limites nationales, tels que la gestion du risque environnemental, les affaires internationales ou les couloirs de transport. En 2017, 155 projets ont été programmés, co-financés par le FEDER jusqu'à 85%.

Doté de plus de 250M€ (dont 193M€ de FEDER), le programme lancera jusqu'à épuisement de son enveloppe FEDER des appels à projets pour la constitution de partenariats transnationaux inscrits dans les régions de l'espace méditerranéen et poursuivant les objectifs prioritaires du Programme.

Objectifs généraux du programme :

- L'amélioration de la compétitivité de l'espace de façon à assurer la croissance et l'emploi pour les générations à venir (stratégie de Lisbonne).
- La promotion de la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable (stratégie de Göteborg).

Enjeux majeurs et axes prioritaires du programme :

- Axe 1 : Renforcement des capacités d'innovation
- Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable
- Axe 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires
- Axe 4 : Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace Med.



MED : 250 M€ en France pour la période 2014/2020

Pour en savoir plus sur MED : <http://www.programmemed.eu>

MEDCOOP : Booster la participation des entreprises de l'ESS dans les programmes de coopération européenne.

Issue du projet ICS MED (2010/2013) qui visait à renforcer le potentiel d'innovation des entreprises coopératives dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et de l'environnement et à les promouvoir sur les marchés internationaux, Medcoop est une action financée par le FEDER en Rhône-Alpes et soutenue par la

Région AURA, qui vise à encourager la participation des entreprises de l'ESS dans les projets de coopération européenne. Cette action peut s'appuyer aujourd'hui sur un important réseau de partenaires à travers toute l'Europe, actifs dans l'ESS et l'Innovation sociale. Débutée en 2014, elle a plusieurs missions :

- sensibiliser et informer les acteurs de l'ESS sur les programmes et opportunités de coopération européenne (ateliers, newsletters, veille sur les appels à projets),
- encourager l'émergence de projets d'innovation sociale (ateliers d'émergence de projets),
- proposer un accompagnement au montage de projets européens et à la recherche de partenaires européens, à travers des journées de conseil gratuites.

Plus d'informations sur : <http://www.medcoop.fr>



INTERREG EUROPE

Interreg Europe est un programme de coopération interrégionale qui **aide les collectivités territoriales à améliorer la mise en œuvre de leurs politiques publiques ou à en développer de nouvelles** à travers l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Ce programme est doté d'un budget de 359M d'€ sur la programmation 2014/2020.

Le programme invite les partenaires (collectivités territoriales, universités, structures privées non-lucratives) à développer des plans d'action en lien avec les acteurs locaux concernés, pour améliorer les politiques publiques dans 4 domaines :

l'innovation et la recherche, la compétitivité des PME, la transition vers une économie à faible émission de carbone et l'environnement. Le programme vise en priorité l'amélioration des politiques communautaires, 50% au moins des politiques opérationnelles Régionales (POR), mais peut concerner toutes les politiques publiques.

Le programme finance des coopérations de 3 à 5 ans entre 5 à 10 partenaires sur l'ensemble du territoire européen. Les budgets compris entre 1 et 2 millions d'€, sont financés à hauteur de 75% à 85% en fonction du statut des partenaires.



INTERREG EUROPE : 359M€ en France pour la période 2014/2020

Pour en savoir plus : <https://www.interregeurope.eu>

RaiSE - Améliorer la compétitivité des entreprises sociales grâce à de meilleures politiques de soutien aux entreprises

RaiSE rassemble six régions proactives (Catalogne, Orebrö, Emilie-Romagne, Vienne, Budapest, Galway et Ecosse) et un partenaire consultatif (un centre pour l'innovation sociale en Autriche) qui apprendront les uns des autres pour améliorer les politiques de soutien aux entreprises sociales de leur région.

RaiSE
Interreg Europe

La première phase du projet se déclinera au travers de visites d'étude et d'ateliers thématiques interrégionaux portant sur 3 thématiques : l'amélioration des compétences ; l'accès aux marchés publics ; les stratégies pour la croissance des entreprises sociales. Des études sur l'écosystème des entreprises sociales seront réalisées dans chaque région et un guide des bonnes pratiques sera rédigé. Grâce à ce processus, chaque région élaborera un plan d'action qui devrait apporter des améliorations aux politiques concernées, développer de nouveaux dispositifs (formation, outils de financements, etc.), améliorer la gouvernance des politiques publiques vers davantage de co-construction. Une deuxième phase (2 ans) est consacrée au suivi de la mise en œuvre des plans d'action. Le projet est cofinancé à hauteur de 1.4M d'€ par le FEDER.

Pour en savoir plus : <https://www.interregeurope.eu/raise/>

URBACT

Créé en 2002, le programme de coopération interrégionale URBACT, qui a succédé à URBAN, a pour objectif d'encourager le développement urbain intégré et durable dans les villes européennes. Le programme invite les villes participantes à développer des plans d'action locaux, nourris par des échanges, et portés par des groupes d'actions locaux associant tous les partenaires pertinents des villes.

L'objectif d'URBACT est de permettre l'élaboration de nouvelles solutions concrètes pour faire face aux enjeux urbains sur les territoires. Pour cela, des réseaux de huit à douze villes travaillent en coopération pendant deux à trois ans sur des thématiques diverses telles que l'intégration des immigrés, la participation citoyenne, l'activité économique et l'emploi, les transports urbains, la prévention et l'insécurité, etc.

A travers ce programme, les villes participantes peuvent effectuer des échanges d'expériences, partager leur savoir-faire et le diffuser auprès des acteurs des politiques urbaines.

S'adressant d'abord aux villes ayant bénéficié d'un programme réservé aux quartiers en difficultés, Urbact II s'ouvre à toutes les villes des 27 Etats membres ainsi qu'à la Norvège et à la Suisse.

Depuis sa création, le programme est passé d'un budget de 28 millions d'euros pour la période 2002-2006 à 96 millions d'euros pour la période 2014-2020. Plus de 500 villes partenaires y ont déjà participé. Le budget global d'un réseau de villes est compris entre 600 000 et 750 000 euros.



URBACT : 96 M€ en France pour la période 2014/2020

Pour en savoir plus sur URBACT :

<http://www.cgnet.gouv.fr/urbact/urbact-iii>

Les participants au projet BoostInno à Gdansk lors de la "(non) conference of socially innovative cities" - avril 2018



Un projet Urbact : Boostino - Boosting Social Innovation (Sept. 2015 – Mai 2018)

BoostINNO est un réseau de dix villes membres de l'UE et d'une ville « observatrice » hors UE (Lviv en Ukraine) répondant à un enjeu de soutien au développement de l'innovation sociale par les collectivités locales et notamment les villes et agglomérations.

BoostINNO vise à élargir l'écosystème de l'innovation sociale urbaine en proposant, au travers de nouvelles formes d'organisation et d'interactions, des changements pour mieux associer les citoyens aux décisions publiques et faire face aux problématiques sociales. L'objectif du réseau est de permettre aux administrations publiques de jouer un nouveau rôle de promoteur et de facilitateur des projets et des politiques d'innovation sociale dans le secteur public et en dehors de celui-ci.

Les villes partenaires du projet : Gdansk (Pl - ville leader du projet), Wroclaw (Pl), Paris (Fr), Strasbourg (Fr), Milan (It), Turin (It), Barcelone (Es), Braga (Pt), Skane County (Se) et Baia Mare (Ro).

Quatre exemples d'actions menées dans le cadre du projet :

- Gdansk : la Ville s'est penchée sur des enjeux liés à la gouvernance. L'une des actions vise à faire participer activement les citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de la ville à travers un panel représentatif. L'actuelle politique migratoire a ainsi été co-construite par 120 structures qui se sont penchées sur toutes les problématiques auxquelles doit faire face un migrant : éducation, santé, sécurité, travail, logement, mobilité, etc.
- Paris : l'objectif de la capitale est de mettre en mouvement la société vers une nouvelle manière de concevoir l'économie, notamment à travers une consommation plus responsable. L'un des aspects du projet porte ainsi sur le développement de l'économie circulaire et sur la promotion d'un schéma de commande publique responsable. La Maison des initiatives solidaires et innovantes, Les Canaux, proposera ainsi un marché de Noël éthique et responsable.
- Milan : pour encourager les projets à fort impact social, la Ville a expérimenté un "crowdfunding civique". 22 projets ont été sélectionnés sur la base de critères précis et présentés sur la plateforme de financement participatif. Pour les projets ayant obtenu 50% de leur financement, la municipalité s'est engagée à verser les 50% restant (dans la limite d'un budget global). A travers cette action, la Ville encourage les financements publics/privés et ouvre la réflexion plus large de création d'une "institution financière durable".
- Strasbourg : l'Eurométropole contribue au projet URBACT à travers son projet de constitution d'un Eurodistrict, espace de coopération France/Allemagne. L'Eurométropole a constitué un groupe local avec de nombreux partenaires : entreprises, associations, réseaux de l'emploi et de l'ESS et autres collectivités pour avancer sur quatre axes de travail : développement de l'écosystème d'innovation sociale ; co-construction du label Territoire Zéro déchet Zéro gaspi ; co-construction d'une démarche de soutien aux initiatives collectives des habitants ; travail sur l'impact social des politiques publiques.

Pour en savoir plus : <http://www.urbact.eu/boostinno>

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Instrument financier de la politique européenne de **développement rural**, le FEADER est le second pilier de la politique agricole commune (PAC). Celui-ci est doté en France de 11,4 milliards d'€ pour la période 2014 – 2020. Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.



FEADER : 11.4 Md€
en France pour la
période 2014/2020

LEADER

LEADER est l'acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une **méthode de mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés**. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir. Cette démarche est mise en œuvre depuis 1990, d'abord comme une initiative communautaire expérimentale, puis, à partir de 2007, intégrée à la politique de développement rural de l'Union européenne.

En France, la démarche LEADER est mise en œuvre par les territoires de projets sélectionnés suite à des appels à candidatures émis par les Régions. Leader mobilise 5% de l'enveloppe FEADER, soit 687 millions. Les projets mis en œuvre dans le cadre de la démarche LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et par des crédits nationaux qui peuvent provenir de l'État, des collectivités territoriales, ainsi que d'autres fonds publics (Communautés de communes, Agence de l'eau, établissements publics...).

Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont les acteurs qui constituent le cœur de la démarche LEADER. Un GAL regroupe des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, pour élaborer une stratégie locale de développement (SLD).

Certains territoires ont fait de l'ESS un des leviers de développement des territoires en zone rurale autour des valeurs de la solidarité.

Pour en savoir plus sur LEADER ^T.

Mobilisation Collective pour le Développement Rural

L'économie sociale et solidaire fait partie des 5 priorités affichées par l'appel à projets Mobilisation Collective pour le Développement Rural. Initié par le Réseau Rural National, cet appel à projets vise à soutenir des projets collectifs, nationaux ou inter-régionaux en faveur de la ruralité. Cet AAP dispose d'un budget annuel de 2 millions d'euros composé de crédits européens du FEADER et de crédits nationaux apportés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires. Parmi les 16 projets soutenus lors de l'appel à projets lancé en 2015, on peut mentionner le projet porté par la SCIC Atelier Paysan autour de l'innovation par les usages pour l'autoconstruction des outils de travail et du bâti, le projet porté par la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP 44), et celui du réseau des collectifs d'agriculteurs pour la transition écologique porté par la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FNCUMA).

Pour l'édition 2018, plusieurs projets retenus s'inscrivent dans l'ESS, parmi lequel le projet TRESSONS, Territoires Ruraux et ESS, Outils et Nouvelles Synergies, porté par l'Avise et le RTES. Ce projet a pour objectif d'analyser et de renforcer l'impact de l'ESS sur les territoires ruraux en favorisant une meilleure compréhension de ses apports et potentiels d'innovation, en identifiant les spécificités et potentiels des territoires ruraux, et en mettant en évidence les leviers de coopérations entre acteurs territoriaux.

Pour en savoir plus : <https://www.reseaurural.fr>

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

Le FEAMP intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée et promeut une économie de la pêche et de l'aquaculture plus compétitive, fondée sur la connaissance et l'innovation et soutient le développement économique durable de la pêche et de l'aquaculture.

La France dispose d'une enveloppe de 588 millions d'euros au titre du FEAMP pour aider les pêcheurs et aquaculteurs à adopter des pratiques durables, les populations côtières à diversifier leurs activités économiques et pour financer des projets destinés à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie le long du littoral européen. Ici encore, le financement de projets relevant de l'ESS est envisageable à plusieurs titres : soutien à la formation et l'insertion des actifs, diffusion des formes coopératives d'entreprises par la création et la reprise, structuration territoriale via des PTCE...



FEAMP : 588M€ en France pour la période 2014/2020.

Paniers de la Mer, un réseau de SIAE soutenu par le FEAMP

Structures d'insertion par l'activité économique, les Paniers de La Mer organisent au profit de l'aide alimentaire, une offre nationale de produits de la mer, transformée par les salariés en insertion, formés aux métiers du mareyage et de l'agroalimentaire. Les Paniers de la Mer luttent contre le gaspillage des invendus de poisson frais qui sont récupérés et transformés pour être distribués aux associations d'aide alimentaire.



Depuis 2004, plus de 1 900 000 kg de poissons ont été redistribués aux réseaux d'aide alimentaire sur le territoire, ce qui représente environ 13 000 000 portions. En 2016, plus de 130 000 kilos ont été distribués, ce qui représente plus de 878 000 portions. Les professionnels de la filière de la pêche sont fortement impliqués dans le projet Le Panier de la Mer (PLM). Ils donnent régulièrement des approvisionnements en matières premières et proposent des stages en immersion dans leurs ateliers de mareyage, permettant le recrutement de salariés à l'issue de leur période d'insertion.

Les associations d'aide alimentaire (telles que le Secours populaire, les banques alimentaires, ANDES, les Restos du Coeur, la Croix Rouge...) ainsi que les bénéficiaires finaux sont également fortement associés pour réfléchir notamment aux besoins et perspectives d'évolution de l'activité du Panier de la Mer. Cette étroite collaboration a permis, par exemple, de détecter une certaine réticence des consommateurs vis-à-vis des produits de la mer, ne sachant pas comment les cuisiner. Pour y remédier, un PLM a conçu un guide de recettes simples et accessibles, réalisé par des salariés en insertion et des consommateurs.

www.panierdelamer.fr

LES PROGRAMMES SECTORIELS

De nombreux programmes sectoriels peuvent concerner les acteurs de l'ESS et les collectivités : programme l'Europe pour les citoyens (jumelages, citoyenneté européenne et participation, réseaux de villes), COSME qui vise à renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes et s'adresse en particulier aux entrepreneurs

de PME et futurs entrepreneurs, HORIZON 2020 qui soutient la recherche et l'innovation, EUROPE CREATIVE qui soutient les secteurs audiovisuels, culturels et créatifs en Europe, etc.

Voici quelques autres exemples de programmes et de projets.

ERASMUS +

Le programme Erasmus+ vise à soutenir des actions dans les domaines de **l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport** pour la période 2014-2020. Erasmus+ soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités.

Le programme Erasmus+ se décline en trois actions dites «actions clés» :

- Action clé 1 : mobilité à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 : coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques
- Action clé 3 : soutien à la réforme politique
- Et un volet Sport.

L'action clé 2 donne lieu à de nombreux appels à projets permettant notamment à des réseaux ESS de mettre en œuvre des échanges internationaux, comme le font les acteurs de la formation ou du conseil. Les Visites d'étude (study visits) sont par exemple un outil assez simple d'accès pour les collectivités ayant des partenariats dans les champs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.



ERASMUS + : 14.7 Md€
au niveau européen
pour la période 2014/2020
Pour en savoir plus ^u.

© Co-creative Youth



Co-creative Youth, un projet Erasmus + en Corse autour du réemploi

Le projet Co-créatif jeunesse promeut des projets co-créatifs dans le secteur de la récupération, réparation et réemploi, favorisant l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes. Il s'agit d'un projet ERASMUS +, mis en œuvre entre septembre 2016 et décembre 2018.

Le projet est mené par un consortium de sept partenaires de six pays européens. Les partenaires français sont l'Office de l'Environnement de la Corse (EPIC de la Collectivité Territoriale de Corse) et Etudes et Chantiers Corsica, une association d'insertion socioprofessionnelle par l'activité économique. Son champ d'action couvre l'étude, l'animation et la mise en œuvre d'ateliers et de chantiers d'insertion en lien avec des projets collectifs de protection, d'aménagement et de gestion des espaces naturels, de restauration et de valorisation du patrimoine bâti et paysager, s'inscrivant dans des projets globaux de développement local et de dynamisation du territoire.

Les partenaires européens sont des partenaires publics et associatifs : une entreprise de formation par le travail belge, le Conseil insulaire de Majorque, l'Agence de développement de l'emploi de Valdesa en Italie, l'institut portugais Soldadura e qualidade, et un centre de recyclage suédois.

Le projet est parti du constat que les initiatives de collecte, remise en état, recyclage ou revente d'objets condamnés à la déchetterie, allient réduction des déchets et création d'emplois, et qu'elles sont un excellent outil d'insertion professionnelle, notamment auprès des jeunes et des publics peu qualifiés. Cependant, dans le domaine de la formation professionnelle, il est timidement fait référence au plan de mobilisation pour l'emploi et les métiers de l'économie verte. Les formations permettant le développement de compétences à la fois dans le domaine de la valorisation et celui de l'éco-design sont quasi-inexistantes en Europe.

Les objectifs du projet sont ainsi de :

- Construire des partenariats entre les services de gestion des déchets, les collectivités locales, les organismes de formation, les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Outiller les porteurs de projet pour qu'ils comprennent le jeu d'acteur sur leur territoire et fassent émerger une dynamique autour de leur projet tout en s'inscrivant dans les politiques publiques de prévention.
- Initier l'émergence de nouvelles formes d'innovation basées sur le partage, tel que l'innovation frugale intégrant les paramètres sociétaux au cœur des projets. Cela permettra d'augmenter la valeur ajoutée des déchets revalorisés grâce au développement d'une filière éco-design des déchets et faire évoluer les compétences en réponse aux besoins de cette nouvelle filière.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté en les initiant à l'intelligence créative, à travers des ateliers de Co-Design.

Pour en savoir plus : <http://www.cocreativeyouth.eu>

Be : In : Échange de bonnes pratiques sur la participation citoyenne dans le cadre d'ERASMUS +

Le projet Be : In est né du double constat d'un désintéressement et d'une perte de confiance de nombreux citoyens envers les institutions en Europe, et de la difficulté de mobiliser les personnes en difficulté sociale. Le projet vise à échanger des bonnes pratiques sur la participation citoyenne inclusive et à développer un réseau européen multi acteurs sur ce thème.

L'enjeu de ce projet est de renforcer la participation citoyenne des personnes les plus exclues, afin de faire entendre leurs voix et/ ou d'agir pour un mieux vivre ensemble au niveau local et européen. Il s'agit donc de renforcer le pouvoir d'agir des personnes qui, d'habitude, ne participent pas.

A travers des échanges d'expériences, le partage d'outils et la publication d'un compendium de bonnes pratiques, le projet vise le développement d'une coopération thématique et durable entre les partenaires européens et le renforcement des compétences des acteurs de la participation citoyenne notamment en direction des personnes les plus exclues.

D'une durée de deux ans (2016-2018), ce projet rassemble 7 partenaires européens : les villes de Billère et de Saillans en France, la ville de Silvi en Italie, la ville de Gulbene en Lettonie, l'association des urbanistes polonais (délégation de Wroclaw en Pologne), la ville d'Istiea – aedipos en Grèce et l'Institut Interculturel de Timisoara de Roumanie.

Financement ERASMUS : 80835 euros.



Co-created – Méthodes pour la co-création des politiques publiques

Ce projet s'adresse aux municipalités qui souhaitent développer ou renforcer leur collaboration avec les acteurs de la société civile (citoyens, associations ...) pour améliorer les services rendus à la population et la mise en place des politiques publiques. Ce projet a pour but la création et mise à disposition aux fonctionnaires de municipalités des ressources nécessaires pour acquérir les compétences de base pour la mise en place de méthodes de co-création avec les acteurs de la société civile. L'acquisition de compétences et savoir-faire passe entre autres par l'utilisation d'outils numériques comme d'outils d'apprentissage innovants.



Le projet, d'une durée de 3 ans (2016/2019), prévoit la mobilité des 60 fonctionnaires du secteur public (15 venant de France), les formations en ligne (20 webinaires), une formation d'une semaine en présentiel à Palerme en Octobre 2018, la production de 3 outils concrets et l'organisation de 3 événements multiplicateurs pour disséminer les résultats obtenus (dont un à Strasbourg en mars 2019).

Ce projet, mis en place par 4 partenaires en France, en Italie, en Espagne et en Bulgarie, va mobiliser 60 municipalités en Europe et le partenaire français, qui est l'Agence Européenne pour la Démocratie Locale, coordonnera la participation des 15 villes en France.

Erasmus +, Action clé 2 : Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques. Pour en savoir plus ^v.

EaSI - Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale

EaSI est un instrument de financement européen géré directement par la Commission européenne, visant à promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, à garantir une protection sociale correcte et adéquate, à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à améliorer les conditions de travail.

Le budget total du programme pour 2014-2020 s'élève à 920 M€ qui se répartit autour de 3 volets :

- PROGRESS qui soutient l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi, ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union (61% du budget).

- EURES qui appuie les activités menées dans le cadre du réseau du même nom, met en place des échanges et diffuse des informations ainsi que d'autres formes de coopération en vue d'encourager la mobilité géographique des travailleurs (18% du budget) ;

- « Micro finance et entrepreneuriat social » qui facilite l'accès au financement pour les entrepreneurs et les entreprises sociales (21% du budget).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- accroître la disponibilité et l'accessibilité de la microfinance aux groupes vulnérables et aux microentreprises,
- accroître l'accès au financement des entreprises sociales.
- soutenir la mobilité professionnelle.
- moderniser les politiques sociales et de l'emploi.



EaSI : 920 M€
au niveau européen
pour la période 2014/2020
Pour en savoir plus ^w.

ReadinESS, programme d'accélérateur de projets, soutenu par Easi

ReadinESS est un projet porté par France Active, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) et Antropia ESSEC qui propose d'aider les entreprises sociales sélectionnées à lever des fonds jusqu'à 500 000 €. L'objectif est d'accompagner, entre mars 2017 et mars 2018, 30 entreprises sociales faisant face à leur premier développement sur 3 territoires (Alsace, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et concrétiser les tours de table financiers pour 10 de ces entreprises avant la fin du projet.

Pour en savoir plus ^x.

ReadinESS
By Antropia ESSEC
France Active
Mouves

ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS

Le programme ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS est un programme initié par l'Union européenne et issu du programme européen COSME (et non pas lié à ERASMUS + !). Il est destiné à encourager les **échanges transfrontaliers entre entrepreneurs notamment sociaux**, en offrant aux

plus jeunes d'entre eux (en termes d'expériences professionnelles) la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs plus chevronnés qui dirigent une entreprise dans un pays européen différent du leur, pendant une période allant de quelques semaines à six mois.

Pour en savoir plus :

<https://www.erasmus-entrepreneurs.eu>

Le programme ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS en France



Le programme ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS est géré par un réseau de points de contacts locaux tels que des chambres de commerces, des incubateurs et d'autres organisations. Le Mouves par exemple met en œuvre le programme en France pour les entrepreneurs sociaux, en association avec Euclid Network, gestionnaire du programme pour le compte de l'Union européenne.

©Erasmus for young entrepreneurs



LIFE

Le programme LIFE est l'instrument financier de la Commission européenne de soutien aux **projets dans les domaines de l'environnement et du climat**. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité

de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique. Pour la période 2014-2020, le programme LIFE est doté d'un budget de plus de 3 milliards d'euros à l'échelle européenne réparti en deux sous-programmes distincts : le sous-programme « Environnement » et le sous-programme « Actions pour le Climat ».



LIFE : 3.5 Md€ au niveau européen pour la période 2014/2020
Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/environment/life/>

BIOHEC-LIFE, un projet pour le développement de filières locales de biodiesel à haute valeur ajoutée sociale et environnementale soutenu par le programme LIFE

Gecco est une entreprise solidaire d'utilité sociale, spécialiste de la collecte et de la valorisation des déchets de la restauration en énergie renouvelable : les huiles alimentaires usagées en biodiesel, le marc de café en bûchettes et granulés pour poêles à bois et les bio-déchets en biogaz. L'action de Gecco vise à accroître l'autonomie énergétique des territoires par la mise en œuvre de boucles d'économie circulaire de production d'énergie renouvelable à partir de déchets.

Gecco coordonne le projet BIOHEC-LIFE, projet collaboratif qui vise au développement de filières locales de biodiesel à partir d'huiles alimentaires usagées en Économie Circulaire à destination des transports publics. En plus de Gecco, BIOHEC-LIFE réunit Néo Eco (PME spécialiste des procédés de traitement de déchets), l'Institut Charles Viollette (Laboratoire public de l'Université de Lille), PLS (Think&do Tank européen), RREUSE (réseau européen d'entreprises sociales du réemploi et de la valorisation des déchets). BIOHEC-LIFE vise à :

- Valider un prototype éco-conçu, compact et modulable, permettant d'obtenir un biodiesel avancé
- Être en capacité d'alimenter en carburant les flottes captives de collectivités en circuit court, à l'échelle d'une région
- Valider le modèle économique, social et environnemental de la filière
- Préparer la réplique de ce modèle sur le territoire européen.

Le budget global du projet est de 2 446 334 €, financé à hauteur de 1 459 164 € par la Commission Européenne. Pour en savoir plus^Y.



©J.M. Christophe Lefebvre

Actions innovatrices urbaines (AIU/UIA)

Actions Innovatrices Urbaines est une Initiative de l'Union Européenne qui permet aux aires urbaines en Europe de mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes afin de faire face aux défis urbains qu'elles rencontrent. L'initiative a un budget FEDER total de 372 millions d'euros pour la période 2014-2020. Elle est réservée à des autorités urbaines de plus de 50 000 habitants, ou des groupements d'autorités urbaines d'une population totale d'au moins 50 000 habitants. AIU cofinance 80 % des activités liées au projet. Au total, AIU peut apporter jusqu'à 5 millions d'euros FEDER pour la mise en œuvre d'idées innovantes.

La Commission européenne a déjà lancé deux appels à projets, en 2016 et en 2017, portant notamment sur les migrants, la mobilité urbaine, l'emploi local et l'économie circulaire. Le prochain appel à projet a été publié en avril 2018 pour une ouverture en octobre 2018.



AIU : 372 M€
au niveau européen
pour la période 2014/2020
Pour en savoir plus :
www.uia-initiative.eu/fr

Le projet «Tast'in Fives» à Lille

À Lille, une « Cuisine commune » dédiée aux habitants du quartier prioritaire de Fives verra le jour en 2019, pour leur permettre de se retrouver autour d'ateliers et de moments conviviaux comme la préparation des repas. Elle est pensée comme un outil d'inclusion sociale et fait déjà l'objet d'ateliers participatifs de préfiguration avec les habitants et acteurs du quartier.

Ce projet coordonné par la Ville de Lille en lien avec une dizaine de partenaires, dont la Métropole Européenne de Lille qui prépare la mise en place d'un incubateur culinaire, est co-financé à hauteur de 80 % (5 millions d'euros) par le FEDER à travers l'initiative Actions Innovatrices Urbaines (UIA – projet « Tast'in Fives ») et 20 % (1,2 millions d'euros) par les différents partenaires.

Véritable lieu dédié à l'alimentation durable, la « Cuisine commune » regroupera également un « food court » commun à des restaurateurs et producteurs locaux, une serre urbaine, des locaux de production alimentaire artisanale, etc...au sein d'une friche industrielle transformée progressivement en nouvel éco-quartier de « Fives Cail ».

La gestion de cet espace sera confiée à une SCIC, qui occupera les locaux à un prix avantageux. Précisions sur le montage du projet p70.
Pour en savoir plus : <https://www.lille.fr/Fives/Cuisine-Commune-projet-Tast-in-Fives/Cuisine-commune-projet-Tast-in-Fives>



©Ville de Lille

PARTIE **3**

Quelques clés pour le montage de projets

CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS.....	62
1. Faire un pas de côté.....	63
2. Identifier ses besoins, ses atouts et contraintes.....	64
3. Oser le contact direct.....	66
4. Les formes et le fond.....	68
SYNTHÈSE DES RESSOURCES AU SERVICE DES PROJETS ESS/EUROPE DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS.....	69
Une illustration : le montage du projet Tast'In Fives - Lille	70
La parole à Gilles Robel, <i>Est Ensemble</i>	72

CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS

Issus des échanges tenus lors de l'atelier¹ du colloque du 12/01/18 centré sur le montage de projet, ces conseils ne sont ni des vérités absolues, ni des recettes miracles : simplement quelques éléments de méthode issus de la pratique. Plusieurs étapes sont présentées : l'analyse des besoins spécifiques du projet, l'identification de sources de financement pertinentes, la structuration du réseau à mobiliser et enfin la rédaction même du projet.



1. Faire un pas de côté

Les porteurs de projets (collectivités territoriales ou acteurs) ont tendance à chercher des financements pour des projets déjà définis et à les faire « rentrer dans les cases » des dispositifs. Plutôt que de « faire rentrer son projet dans les cases » des financements européens, les porteurs de projets ont tout intérêt à **partir des finalités globales qu'ils poursuivent et à s'interroger sur la façon dont ces finalités rencontrent les enjeux et objectifs européens tels qu'ils sont déclinés dans les programmes et fonds structurels européens.**

Cela suppose au préalable de bien comprendre le cadre et les enjeux sous-jacents à chacun des programmes ou fonds structurels européens : quels sont les enjeux visés par ces différents financements ? Comment le projet peut-il contribuer à y répondre ?

Fonds structurels ou programmes sectoriels ? Les deux sources de financement sont clairement distinctes, même si les contenus peuvent être proches : un même projet peut en effet croiser les enjeux d'un appel à projets FSE national ou régional et ceux d'une ligne de financement ERASMUS + ; il ne peut en revanche pas solliciter l'appui des deux en même temps. A noter que les interlocuteurs diffèrent, puisque les fonds structurels sont gérés par l'État et les collectivités, alors que les autres dispositifs européens sont gérés par la Commission européenne ou des agences nationales déléguées par elles.

La sollicitation des fonds structurels est assise le plus souvent sur des appels à projets nationaux et régionaux assez larges, encadrés par les Programmes Opérationnels Nationaux ou Régionaux ; il est ainsi plus facile de croiser les thématiques annoncées, et sans obligation d'associer, en général, des partenaires d'autres Etats membres. Le cadre est en revanche souvent plus lourd sur le plan admi-

nistratif et financier : ces fonds sont donc plus accessibles à des structures ayant une surface financière plus importante, et des compétences éprouvées en matière de gestion des fonds européens (gestion de trésorerie déficitaire sur une longue période, suivi analytique des temps passés et des dépenses,...).

A contrario, les programmes sectoriels (ERASMUS+, Life...) sont souvent plus faciles à gérer financièrement, grâce notamment aux acomptes versés en début d'action (pouvant aller jusqu'à 60 % des sommes totales mobilisées par la Commission européenne ou l'Agence). Ils nécessitent la même rigueur de suivi comptable, et reposent sur des appels à projets qui peuvent être plus étroits et donc plus excluants pour les projets n'étant pas précisément centrés sur l'objet visé par le dispositif en question. Ils nécessitent aussi, la plupart du temps, l'implication comme partenaires directs du projet de structures issues d'autres Etats membres, et donc un délai d'élaboration et des temps de coordination conséquents.



¹ Eléments issus de l'atelier D du 12/01/18 « ESS et programmes européen, l'heure du montage de projets », co-animé par Cyril Kretschmar, OXALIS, Eugénie Bardin, Représentation de la Bourgogne-Franche Comté à Bruxelles, Jordane Salducci, Représentation Occitanie-Europe à Bruxelles, Solène Jourdain, responsable Organisme intermédiaire FSE à l'Avise et Diana Mathis, directrice associée YTES.



2. Identifier ses besoins, ses atouts et contraintes

Face à un projet donné, avant toute interrogation vis-à-vis des fonds européens mobilisables, il est très aidant de clarifier ses besoins, ses atouts et contraintes dans la conception et la mise en œuvre du projet lui-même. Quelques questions clés pour ce faire :

- **Le projet répond-il à un besoin social clairement identifié et la réponse à ce besoin présente-t-elle un intérêt à l'échelle européenne ?**

Trop de projets ne justifient pas assez leur existence par une caractérisation suffisante des objectifs opérationnels visés, au regard d'une cible de publics et d'effets attendus sur ces publics, ainsi qu'au regard des compétences publiques de la collectivité qui porte ou accompagne le projet. De même, tous les projets n'ont pas nécessairement d'utilité à l'échelle européenne, soit parce que leurs thématiques ne rentrent pas dans le périmètre des domaines de compétences de l'Union européenne, soit parce que leur potentiel d'essaimage et de reproductibilité dans d'autres situations et sur d'autres territoires et Etats est trop limité.

- **A quels besoins l'appel à sollicitation extérieure répond-t-il ?**

Il est important d'identifier les apports des ressources sollicitées. Quelle va être la valeur ajoutée dégagée par ces ressources supplémentaires : produire des connaissances nouvelles, peu accessibles en l'état, et qui vont permettre d'agir plus efficacement ? Associer des publics jusqu'à

présent négligés sur le thème ? Modéliser une démarche d'amélioration et la rendre ainsi plus performante et plus facilement reproductible ? Qu'est-ce que le projet ne pourrait produire si le soutien n'était pas obtenu ? Quels objectifs de politique publique sont ainsi visés ?

- **La structure porteuse du projet, collectivité ou autre, est-elle légitime pour le faire et dispose-t-elle des moyens humains et financiers nécessaires ?**

Un projet explore le plus souvent un univers nouveau à partir de savoir-faire anciens, ce qui nécessite pour la structure porteuse de démontrer qu'elle maîtrise ces savoir-faire mais qu'elle est également en capacité de les dépasser. Elle doit affirmer sa capacité d'expertise autant que son potentiel disruptif, autant par les qualités humaines qu'elle mobilise (compétences, références, capacités managériales), que par la résilience économique dont elle pourra faire preuve.

- **Les acteurs en proximité du projet sont-ils d'ores et déjà mobilisables et mobilisés pour s'engager collectivement ?**

Le travers fréquent du porteur de projet est de chercher loin les ressources qui lui font défaut (compétences, financements, réseau relationnel...) alors que celles-ci sont souvent toutes proches. C'est particulièrement vrai pour les projets portés par les collectivités locales de taille importante, où les cloisonnements traditionnels entre les services sont autant d'obstacles à la transversalité des approches. Dans celles-ci, la distance est souvent grande entre les services ordonnateurs, impulseurs et/ou porteurs des projets, et les services instructeurs, responsables du bon usage des deniers publics. Sans mélanger les rôles nécessairement distincts, la coopération entre ordonnateurs et instructeurs est souvent essentielle. La distance est tout aussi grande entre les services centrés sur l'ESS et les autres services thématiques (économie conventionnelle, environnement, action sociale, culture...). L'énergie développée dans les premières étapes du projet doit ainsi être concentrée sur la mobilisation des partenaires proches, afin de constituer un portage plus transversal.

- **Le projet est-il d'ores et déjà partagé, voire co-porté par différents partenaires, et notamment des acteurs issus de différents Etats membres ?**

Par mode autant que par conviction, les acteurs publics favorisent les projets collaboratifs, animés par un ensemble de partenaires, complémentaires dans leurs apports. La Commission européenne ne déroge pas à cette règle dans ses dispositifs. La démarche partenariale n'est jamais simple et nécessite une capacité de partage comme un management de projet éprouvés et suppose un investissement, en temps en tout cas, important. Ce partenariat n'est que plus pertinent pour un appui européen lorsqu'il implique des structures issues de pays différents, ce qui suppose de pouvoir dépasser les obstacles de langue et de culture inhérents à tout projet international. De nombreux dispositifs européens obligent en effet à la constitution de partenariats avec des structures issues de différents Etats membres ; la constitution en amont du projet, d'un réseau de collectivités étrangères intéressées également par l'ESS, est un facteur de réussite des projets.



3. Oser le contact direct

Une fois que le porteur de projet a ciblé le ou les programmes potentiellement intéressants pour lui, il s'agit d'organiser le recueil d'informations utiles pour préparer une candidature. Les échéances d'appel à projets sont bien sûr les premières informations essentielles à recueillir, mais au-delà, il s'agit d'organiser une veille beaucoup plus systématique, à partir de recherches internet comme de contacts directs avec les interlocuteurs les plus précieux.

De très nombreuses informations sont disponibles en permanence sur internet, via les sites propres à chaque programme européen. Ces sites, gérés par la Commission européenne ou par les Agences déléguées, sont assez souvent en français, mais parfois uniquement en anglais. Plusieurs liens pertinents figurent dans cet ouvrage. La mise en place de flux RSS sur des mots clés les plus descriptifs du projet peut être très utile, compte tenu de la masse d'informations produites.

Les échanges directs avec les fonctionnaires de la Commission européenne et techniciens des Agences en charge de l'animation des programmes sont l'un des meilleurs outils de veille et de préparation des candidatures. Les agents sont la plupart du temps faciles à contacter, francophones, et tout à fait disposés à mieux faire connaître leurs programmes et guider les postulants. Par téléphone et échanges de courriels, et encore mieux par rendez vous physiques, ils sont tout

à fait accessibles et toujours heureux de rencontrer des porteurs de projet. Encore plus, sans doute, des représentants de collectivités françaises, dont les modes d'action diffèrent souvent d'autres Etats membres, et qui sont de fait peu nombreux à se déplacer jusqu'à Bruxelles ou éventuellement ailleurs, là où sont implantées les Agences.

Les échanges avec les élus, députés européens de son propre Etat Membre comme d'autres Etats sont plus contraints en terme d'agenda, mais tout à fait accessibles également aux porteurs de projets, militants, techniciens ou élus eux-mêmes. Il convient d'identifier alors les commissions et intergroupes thématiques les plus directement concernés par les contenus portés par le projet, afin de repérer les députés les plus pertinents à rencontrer. Plus éloignés des dispositifs techniques gérés par les services de la Commission européenne, les députés sont en revanche la plupart du temps très affûtés sur les orientations à venir pour la future période de programmation et les évolutions majeures des priorités de l'Union européenne : débattre avec les députés c'est éclairer les enjeux des projets futurs !

Le contact direct permet d'établir en outre des relations à plus long terme, et ainsi d'intégrer les services de la Commission européenne et élus parlementaires dans son réseau de veille. Une journée annuelle de rendez-vous à Bruxelles est un investissement en temps assez modeste, mais très utile ! De même, certains grands événements de la Commission européenne comme, chaque année, l'European Week of Regions and Cities (ex Open Days)²,

² L'European Week of Regions and Cities (ex Open Days) fédère chaque année sur 4 jours un ensemble de plusieurs dizaines de conférences co-animées par des collectivités de très nombreux Etats membres, des porteurs de projets européens et la Commission.

ou plus spécifiquement les conférences thématiques sur l'entrepreneuriat social ou l'innovation sociale, sont autant d'occasion de retrouver les experts de la Commission européenne les plus proches des projets ESS. Cette démarche de constitution et d'entretien d'un réseau de veille est tout aussi utile aux échelles nationale et régionale : les correspondants Etat et Région des Programmes Opérations FEDER/FSE et FEADER, les agences nationales des programmes ERASMUS+, INTERREG, URBACT... sont eux aussi intéressés pour avoir des contacts réguliers avec les porteurs de projets. Il est important car particulièrement utile de les connaître et les alimenter d'informations en retour.

L'appui de prestataires de service, assistants à maîtrise d'œuvre, lobbyistes... Le recours à des professionnels de la veille et du montage de projets européens n'est pas l'apanage des grands groupes industriels et agricoles. La Commission européenne elle-même s'appuie sur des prestataires externes pour la rédaction des programmes comme pour l'évaluation des multiples candidatures à ses appels à manifestation d'intérêt et appels d'offres. Les collectivités françaises ont pris l'habitude de solliciter des experts extérieurs pour assurer l'évaluation de leurs projets européens, mais sollicitent encore peu de l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la veille et le montage des projets.

Des structures de conseil sont spécialisées dans ces domaines. Des Conseils régionaux ont par ailleurs mis en place des équipes de soutien à l'ingénierie de projet pour les collectivités et autres porteurs de projets européens (exemple : la Région Hauts de France).



Marie Meunier-Polge,
conseillère régionale déléguée
à l'ESS Région Occitanie

« Les fonds européens, je vais vous raconter une anecdote, j'ai été les chercher avec une clé USB, tout simplement. Il nous manquait 2 millions d'euros, on n'arrivait pas à clôturer le projet financier de notre pépinière dédiée aux entreprises de l'ESS. Nous avons passé deux jours à Bruxelles à présenter notre projet avec une collègue. Nous avons inauguré la Pépinière REALIS en 2010 avec 2 Millions de fonds européens FEDER. »



4. Les formes et le fond

Malgré la diversité des projets, on peut dégager quelques points d'attention :

L'exercice de rédaction des projets peut être délicat : il consiste souvent à **argumenter sur une thématique qui n'est pas centralement l'ESS, tout en faisant émerger l'intérêt de l'ESS pour cette même thématique.**

Dans cette démarche, il convient de ne surtout pas perdre de vue la thématique : c'est la crédibilité du projet et des acteurs du projet sur cette thématique qui fera avant tout le succès ou l'échec du dossier. Les experts choisis par la Commission européenne, ses Agences, les Etats membres ou collectivités sont des spécialistes des thématiques, et le plus souvent pas, voire pas du tout de l'ESS. Il convient donc de s'entourer, pour la rédaction de tels projets, de spécialistes de la thématique, et d'acteurs de l'ESS qui sauront conjuguer leurs pratiques avec le cadre et les enjeux de la thématique.

Le diable est dans le détail, mais il ne fait pas l'essence du projet.

La candidature à un appel d'offres européen, quel que soit le programme, est un exercice de rigueur et de précision au regard des conditions de réponse en présence. Beaucoup de dossiers pèchent par la dimension administrative : erreur sur l'éligibilité de la structure porteuse, imprécisions importantes sur le budget ou les contreparties au financement européen, flou sur le planning général des opérations et les cibles visées... Le règlement de consultation est une feuille de route qu'il faut étudier dans ses moindres détails, en cherchant à éclairer systématiquement tous les attendus et en répondant à toutes les attentes du commanditaire. Il ne faut pas hésiter à l'interroger sur le moindre doute de compréhension, et participer aux forums de discussion souvent mis en place lors de la période d'appel d'offres.

Toutes ces conditions de conformité administrative sont nécessaires, mais elles ne sont bien sûr pas suffisantes. C'est au bout du compte la compréhension des enjeux du commanditaire, la pertinence du projet au regard des objectifs visés, la crédibilité et les références des acteurs du projet et les capacités de conduite globale du projet qui pèseront. La constitution d'une équipe de rédaction, qui associera et combinera la conformité administrative, l'originalité et la pertinence du fond du projet est un atout majeur.

Tirer des enseignements autant des succès que des échecs.

Une candidature à un appel à projets est un pari que l'on peut gagner ou perdre, et il y a quasiment toujours plus de perdants que de gagnants. Pourtant un dossier perdu reste une opportunité importante de dialogue avec la Commission européenne et ses partenaires, autant qu'un levier d'amélioration des pratiques pour le porteur de projet et son équipe. Il convient de solliciter les services instructeurs, autant que faire se peut, pour obtenir l'évaluation détaillée de la candidature, en rassurant ceux-ci sur l'absence de souhait de contentieux. Au delà, il est particulièrement instructif d'obtenir un retour direct sur la candidature par l'instructeur ou l'un de ses superviseurs : ces informations sont précieuses pour progresser dans de futures candidatures, comme pour entretenir son réseau de veille sur le programme en question.

SYNTHESE DES RESSOURCES AU SERVICE DES PROJETS ESS/ EUROPE DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS

Les services ESS et les services Europe des Conseils régionaux : ces deux services sont au cœur de la conception et de la mise en œuvre de l'axe ESS des PO. Ils sont, depuis les fusions des anciennes Régions, souvent en sous-effectif et donc peu disponibles. Certaines Régions spécialisent en leur sein des équipes pour apporter un vrai soutien dans le montage de projets, comme la Bretagne ou la Nouvelle Aquitaine.

Les représentations Europe des Collectivités locales à Bruxelles². 13 régions métropolitaines et 3 régions ultrapériphériques ont détaché des équipes à proximité de la Commission européenne. L'Assemblée des Maires de France, la Métropole Européenne de Lille, la Métropole de Lyon...ont aussi leur propre antenne à Bruxelles. En réseau d'échange les uns avec les autres, les Bureaux assurent un suivi étroit des appels d'offres et appels à projets de la Commission européenne, de ses DG et Agences; certaines équipes sont très engagées dans le soutien au montage européen de leurs collectivités mais aussi des acteurs socio-économiques de leur territoire.

Les Agences européennes et nationales en charge de l'animation des programmes européens. Au titre de l'assistance technique prévue de façon quasiment systématique dans les lignes de financement et programmes européens, la Commission européenne mandate des structures publiques

ou privées (associations, coopératives, entreprises) en charge de leur animation. Principales agences en France^A.

Les Centres d'Information Europe Direct. Les 52 structures CIED, réparties en France, sont soutenues par la DG Presse et Communication de la Commission européenne. Ils sont des intermédiaires entre les institutions européennes et les citoyens au niveau local, et permettent de diffuser des informations sur les politiques menées par l'Union européenne tout en encourageant activement le débat local.

Et bien sûr les **structures et réseaux** qui ont contribué à la réalisation de ce guide ou qui étaient partenaires du colloque du 12 janvier:

- **YTES** – cabinet spécialisé dans le conseil en financements européens - www.ytes.eu
- **Interphaz** - Centre d'Information Europe Direct Lille Nord - www.interphaz.org
- **le RTES** - www.rtes.fr
- **l'Avisé** - www.avise.org
- **REVES**, réseau européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale - www.revesnetwork.eu
- **le RIPESS EU** – Solidarity Economy Europe - www.ripess.eu/fr
- **Pour la Solidarité**, think & do tank européen sur l'économie sociale - www.pourlasolidarite.eu

Une illustration : le montage du projet Tast'In Fives – Lille

Tast'in Fives est un projet visant la réhabilitation d'une friche industrielle pour en faire une « Cuisine commune », véritable lieu dédié à l'alimentation durable, qui regroupera un « food court » commun à des restaurateurs et producteurs locaux, une serre urbaine, des locaux de production alimentaire artisanale, etc.

Définition :

La Ville de Lille a engagé une réflexion sur l'innovation urbaine et a repéré l'opportunité offerte par le programme "Action Urbaine innovatrice".

Elle a anticipé le lancement de l'appel à projets et identifié plusieurs pistes possibles pouvant être retenues pour ce futur appel à projets. Trois pistes ont émergé dont l'une sur la reconversion d'un quartier ouvrier construit autour d'une friche industrielle.

Pour définir ces trois pistes, des groupes de travail d'une quinzaine de membres se sont réunis deux fois par semaine pendant deux mois : visites de terrain, rencontre des habitants, etc. Ils regroupaient différents services de la ville – pas nécessairement en lien avec le thème traité pour ne pas avoir uniquement des visions de spécialistes et de professionnels – l'idée était aussi de décloisonner les services de la Ville.

À la sortie de l'appel à projets et au regard des thèmes fléchés dans cet appel, la requalification du quartier de Fives a été retenue parmi les trois pistes envisagées par la Ville. La ville de Lille a rencontré une cinquantaine de partenaires pour présenter le projet et en a retenu dix en fonction des thématiques qui se dégageaient au fur et à mesure dans le dossier.



Mise en oeuvre :

La ville a recruté un chef de projet pour coordonner la mise en œuvre avec les 10 partenaires sélectionnés. Et certains partenaires ont également nommé des chefs de projets (ex : la Maison de l'emploi met une personne à disposition).

Le soutien du Directeur Général des Services a sécurisé le projet et a permis de convaincre les élus de l'intérêt de ce projet et de la prise de risque nécessaire.

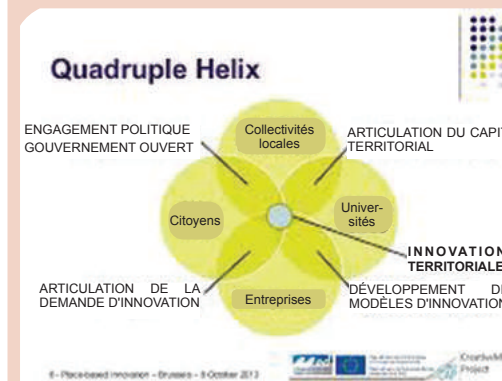
Budget :

5 millions d'euros de financement européen pour un budget global de 6,2 millions d'euros réparti entre les 11 partenaires, et selon les lignes suivantes : ressources humaines ; frais administratifs ; déplacements ; équipement ; investissement.

L'investissement est le poste le plus important (environ 3,5 millions d'euros), il est porté par l'un des partenaires (aménageur du site Fives-Cail).

Quelques conseils :

- Utiliser des outils de montage de projet européens comme le cadre logique "quadruple helix model".
- Dédier du temps à un benchmark européen et international.
- Rencontrer un maximum d'acteurs pouvant devenir des alliés et partenaires du projet.
- Déterminer un processus de validation le plus simple et direct possible.
- Choisir le partenariat le plus pertinent sur les thématiques développées et essayer d'obtenir une représentation large de structures : collectivités, universités, associations et d'autres structures privées.



Pour en savoir plus : <https://www.lille.fr/Fives/Cuisine-Commune-projet-Tast-in-Fives/Cuisine-commune-projet-Tast-in-Fives>



La parole à Gilles Robel
conseiller délégué chargé des financements européens d'Est Ensemble

Quel est l'intérêt pour une collectivité d'avoir un élu aux financements européens ?

Nous avons encore trop tendance à faire passer au second plan la recherche de financements européens en France. Rares sont les communes qui disposent d'agents dont c'est la spécialité et pourtant ce sont des postes qui peuvent rapporter gros !

A Est Ensemble, nous avons souhaité nous inscrire pleinement dans une dynamique européenne et profiter le plus possible des opportunités de financement. Ces financements sont certes très, voire trop complexes à obtenir, mais ce sont de vrais leviers de développement. C'est pour cela que nous avons créé une mission Europe qui joue le rôle de « guichet unique » des financements européens pour les 9 villes du territoire. A titre d'exemple, dans le cadre du dispositif ITI (Investissements territoriaux Intégrés), nous avons obtenu une enveloppe de 10,4 millions d'euros pour financer un grand nombre de projets portés par différents types d'acteurs (collectivités, entreprises, associations...) : rénovation thermique de cités dégradées, soutien à des pépinières d'entreprises et à des incubateurs, alphabétisation des migrants, protection de la biodiversité, etc.

Une illustration de projets ESS accompagné par des financements européens sur le territoire d'Est Ensemble ?

Il est difficile de choisir un projet particulier, ils sont tous intéressants ! Parmi les projets déjà conventionnés dans le domaine de l'ESS, on peut citer Bond'innov qui contribue beaucoup au rayonnement de notre territoire.

Adossé à l'Institut de Recherche pour le Développement à Bondy, c'est un incubateur qui détecte et accompagne des projets d'entreprises innovantes dans les quartiers prioritaires.

Il offre des services complets pour aider les créateurs d'entreprises et rendre leur projet viable. Il soutient l'entrepreneuriat au Nord mais aussi dans les pays émergents en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine, autour de thématiques liées à la santé, au développement durable, aux biotechnologies. Citons par exemple Pneupur qui recycle et valorise les pneus usagés ou Reverdir qui a mis au point un hydroré-tenteur agricole.

En quoi consiste votre fonction de conseiller délégué chargé des financements européens ?

En tant qu'élu, j'ai pour mission de piloter un dispositif comme l'ITI en animant le comité de sélection et de suivi des projets, en relation étroite avec nos partenaires que sont la Région, le Département et moins directement l'État.

Je m'efforce de sensibiliser les autres élus aux possibilités de financements européens. Je veille aussi à inscrire le territoire dans des partenariats avec d'autres pays européens pour le partage de bonnes pratiques. J'ai aussi une mission de représentation du territoire dans différentes instances de décision : les discussions ont déjà commencé pour déterminer les axes stratégiques de la nouvelle programmation (2021/2027) et il est important de pouvoir faire entendre la voix de son territoire et signaler les dysfonctionnements du système dans l'espoir qu'il soit réformé. Enfin, il y a une dimension essentielle de sensibilisation des habitants à l'action de l'Union Européenne sur nos territoires, trop souvent méconnue. A l'heure de la montée de l'euroscepticisme, du repli des Etats sur eux-mêmes, cette partie de la mission me semble vraiment fondamentale.

Au delà des financements, quel est l'enjeu pour Est Ensemble d'investir la dimension européenne ?

Est Ensemble s'investit avant tout sur la dimension des financements faute de moyens humains mais il est vrai que cette approche est un peu restrictive. L'Union Européenne est plus qu'une tirelire. En favorisant les échanges et la mobilité, l'Union Européenne est aussi et surtout un facteur d'enrichissement culturel et d'ouverture d'esprit fondamental.

Quels rôles peuvent/doivent jouer les collectivités locales dans la construction d'une Europe plus solidaire ?

De grosses menaces pèsent sur la politique de cohésion, qui est depuis le traité de Rome l'instrument par excellence de la solidarité européenne. Elle est pourtant essentielle pour réduire les déséquilibres entre les Etats et les régions et se traduit par un soutien concret à des milliers de projets de proximité.

La politique de cohésion n'est pas qu'une simple politique de redistribution, elle stimule les investissements et le développement durable de nos territoires. Les collectivités et les élus locaux doivent s'opposer à cette remise en cause qui serait dramatique pour nos territoires et pour l'Europe. C'est un enjeu fort des prochaines élections européennes.

Est Ensemble est une intercommunalité de 9 villes de l'Est parisien : Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré St Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville. 410 000 habitants.

PARTIE 4

Propositions et perspectives

1. Renforcer la reconnaissance et l'accessibilité des petites structures aux financements européens.....	76
2. Simplifier les règles administratives, stabiliser les règles de gestion des programmes européens et développer de l'ingénierie pour accompagner les structures de l'ESS.....	78
3. Adapter les cadres réglementaires européens aux spécificités des structures de l'ESS.....	78
4. Renforcer la culture européenne des élu.e.s et des acteurs.....	79
5. Renforcer la prise en compte des territoires à l'échelle européenne.....	80
6. Renforcer la gouvernance locale avec et pour l'Europe.....	80
7. Développer la coopération territoriale.....	82
8. Développer la capacité d'innovation des collectivités territoriales.....	83
9. Développer les réseaux à l'échelle européenne.....	84
10. Faire la preuve de l'innovation et faire preuve d'innovation.....	85

Ces propositions collectives sont issues des échanges du colloque du 12 janvier 2018 : Europe&ESS : l'heure est venue ! ayant rassemblé près de 170 personnes à Lille.

La parole à Michel Catinat.....	86
--	-----------

1 Renforcer la reconnaissance et l'accessibilité des petites structures aux financements européens

Le changement d'échelle est souvent évoqué, après les étapes de structuration et de reconnaissance, comme une condition nécessaire pour permettre à l'économie sociale et solidaire de répondre aux défis contemporains. Mais si l'ESS est une économie ancrée sur les territoires, elle s'appuie sur une multitude

d'initiatives diverses, adaptées à l'histoire et aux problématiques de chaque territoire. L'enjeu du changement d'échelle de l'ESS n'est donc pas tant celui de l'agrandissement de la taille des structures que celui de leur accessibilité aux outils de financements, y compris européens.



Carlos De Freitas
directeur des programmes,
Fonds Mondial pour le
Développement des Villes

« Le problème de changement d'échelle de l'ESS est à chercher dans l'absence de cadres institutionnels et financiers nécessaires à ce développement ! Nous n'avons pas besoin que les acteurs de l'ESS changent d'échelle, l'ESS peut être locale, à l'échelle d'un quartier, en circuit court, mais nous avons besoin d'un écosystème avec des règles financières adaptées. [...] L'ESS ne manque pas de capacité d'innovation sociale et technologique, elle manque des soutiens financiers nécessaires et de cadre légal pour agir. L'évolution des cadres légaux actuels permet davantage cela, mais l'UE ne permet pas de financer ces écosystèmes. Le lobbying des acteurs publics doit porter là dessus : il faut des cases adaptées à l'ESS dans les financements européens. »

La prise en compte des petites structures suppose donc des instruments financiers adaptés à l'échelle européenne. En ce sens, les dispositifs simplifiés ou dispositifs de soutien aux « microprojets », avec des critères d'éligibilité

et des modalités de financement plus adaptés aux petites structures sont intéressants. Il est également indispensable de privilégier les logiques d'acompte qui ne mettent pas à défaut les trésoreries des structures.

Un exemple de dispositif de soutien aux « microprojets » : le dispositif de Nouvelle Aquitaine AMPLI

Le dispositif AMPLI (Appui aux Micros Projets Locaux Innovants) est un dispositif régional de financement européen simplifié (anciennes mesures 10b puis 423) qui s'adresse particulièrement aux petites structures qui ne font pas appel aux financements européens faute de moyens humains et matériels (entreprises de moins de 5 salariés, primo-demandeuses d'une aide au titre du FSE).

Objectifs : Financer la phase d'amorçage de la nouvelle activité créée ; favoriser le développement et la pérennité des structures ; soutenir la création d'emplois.

Modalités : Subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000€.

Cf. p. 114.

Atelier B du 12 janvier 2018 « L'heure de la transition écologique »



2 Simplifier les règles administratives, stabiliser les règles de gestion des programmes européens et développer de l'ingénierie pour accompagner les structures de l'ESS

Il existe de nombreuses possibilités pour mobiliser des financements européens en faveur de l'ESS, mais du fait de la complexité administrative des dossiers, les fonds européens restent difficiles à mobiliser, notamment pour les plus petites structures. Pourtant nombre d'initiatives de l'ESS rencontrent les objectifs des fonds et programmes européens et ceux-ci pourraient être bien plus sollicités par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cela suppose cependant de lever les principaux freins d'accès à ces financements : simplification des règles administratives, stabilisation des règles de gestion (abolition de la rétroactivité

des évolutions de doctrine), généralisation du principe d'acompte et développement d'outils de trésorerie à l'échelle nationale. De ce point de vue, les règles administratives françaises en matière de fonds structurels européens sont particulièrement contraignantes pour les porteurs de projet.

Parallèlement à la simplification administrative des programmes et fonds européens, il est nécessaire de développer de l'ingénierie pour accompagner les structures de l'ESS, y compris les plus petites, à aller chercher des fonds et participer à des programmes européens.



Christiane Bouchart,
conseillère municipale,
déléguée à l'Économie sociale
et solidaire et au commerce
équitable, Ville de Lille ;
présidente du RTES

« Penser à l'échelle européenne ce n'est pas facile, c'est un niveau d'échelle qui nous dépasse, même si on dit que c'est accessible aux acteurs de l'ESS, que les opportunités nous semblent nombreuses et diverses il faut qu'on soit en capacité d'accompagner l'ESS dans l'ingénierie, la fédérer pour la rendre plus efficace. »

3 Adapter les cadres réglementaires européens aux spécificités des structures de l'ESS

Qu'il s'agisse de la réglementation européenne des Aides d'État et de la définition des SIG¹, SIEG² ou encore du droit européen des sociétés, les spécificités des structures de l'ESS ne sont pas prises en compte dans les réglementations européennes.

C'est notamment le cas des associations qui de par leurs spécificités (recherche du bien commun, logique de coopération, bénévolat)

trouvent difficilement leur place. Il apparaît donc nécessaire de sensibiliser à l'impact de ces réglementations européennes sur les structures de l'ESS. Mais il est également important de sensibiliser les collectivités sur la réglementation européenne des Aides d'État et sur les conditions dans lesquelles l'octroi d'une subvention est compatible avec celle-ci car certaines interprétations excessives se font au détriment des porteurs de projets.

1 SIG : Service d'Intérêt Général

2 SIEG : Service d'Intérêt Economique Général



Laure Chareyre
présidente de la Commission
Europe & International du
Conseil Supérieur de l'ESS

« Au sein de la commission Europe & International du Conseil Supérieur de l'ESS nous avons répondu à plusieurs consultations européennes dont celle sur le droit des sociétés. Nous avons insisté sur le fait que le droit européen des sociétés n'est absolument pas conçu pour les entreprises de l'ESS, il n'y a pas de porte d'entrée. »

4 Renforcer la culture européenne des élu.e.s et des acteurs

Il y a un enjeu à développer la culture européenne des élu.e.s, mais aussi des acteurs. L'un des moyens peut être le développement de formations dédiées et de programmes d'échanges. Face à des défis souvent similaires d'une collectivité à l'autre, ces programmes d'échanges permettent de développer l'interconnaissance et de favoriser le partage de bonnes pratiques. Dans une dynamique vertueuse, cette interconnaissance facilite le

développement de projets transnationaux et la sensibilisation de leurs participants au projet européen. En ce sens, l'avis porté à l'unanimité par le Comité des Régions³ pour la création d'un programme Erasmus à destination des élus locaux et régionaux est particulièrement intéressant.

³ Avis adopté le 31 janvier 2018 par le Comité des Régions, à l'initiative de François Decoster, vice-président de la Région Hauts-de-France.



Patricia Andriot
conseillère communautaire
d'Auberive Vingeanne
Montsaigeonnais ;
vice-présidente du RTES –
membre GECES (2015-2018)

« En tant qu'élu.e, on manque assez fondamentalement de culture européenne, on a quand même une vision de l'Europe limitée : l'Europe sert à chercher des fonds, même si c'est compliqué. Il est indispensable de ne pas perdre de vue que l'Europe est la construction d'un projet politique commun. L'apport d'autres cultures, d'autres langues, la prise de conscience de la diversité, la prise de conscience d'enjeux communs, etc. : tout cela est très riche. »

5 Renforcer la prise en compte des territoires à l'échelle européenne

Au-delà de ses 28 Etats membres, l'Union européenne compte 91 000 collectivités territoriales et locales. Le sentiment partagé par un ensemble de collectivités territoriales, c'est que l'Europe, à travers ses différentes institutions et leurs représentants, est parfois bien loin des territoires.

En ce sens, l'action pilote lancée par la DG GROW sur les « Régions de l'économie sociale 2018 » qui valorise l'action des territoires en matière d'économie sociale et prévoit la mise en dialogue avec des représentants de la Commission européenne est une initiative intéressante pour renforcer les liens entre les collectivités territoriales et l'Europe⁴. Les collectivités territoriales appellent à une meilleure prise en compte des territoires à l'échelle européenne et préconisent le développement d'espaces de dialogue et de rencontre.



Marie Meunier-Polge,
conseillère régionale déléguée
à l'ESS Région Occitanie

« Il faut que les territoires fassent des gestes vers l'Europe mais il faut aussi que l'Europe fasse des gestes vers les territoires. La mise en adéquation des politiques européennes avec les besoins des territoires, nécessiterait de la part de l'Europe, des députés, un contact très concret et un lien avec ces mêmes territoires : élu.e.s, entreprises, associations, projets ... »



Ana Umbellino
conseillère municipale
déléguée à la culture et
aux affaires sociales –
Torres Vedras (Portugal)

« Il est important que l'on comprenne bien les valeurs, les forces, les visions politiques sous-jacentes aux instruments financiers que sont les programmes européens car ces programmes sont des moyens mis à notre disposition pour faire vivre le projet européen. Je voulais souligner l'importance de la gouvernance locale et de la mise en place de plateformes participatives locales qui impliquent toutes les parties prenantes (citoyens, organisations de l'ESS, secteur public) pour interpréter collectivement cette vision européenne et voir comment la mettre en œuvre au niveau des territoires. Nous avons fait ça dans notre collectivité en préparation de la stratégie Europe 2020, [...] maintenant nous nous préparons aux objectifs de développement durable qui ont été définis dans le cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030⁴. »

⁴ Le cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, adopté par les dirigeants de l'UE en octobre 2014, fixe trois grands objectifs pour 2030 : réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) ; porter la part des énergies renouvelables à au moins 27 % ; améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 %.

6 Renforcer la gouvernance locale avec et pour l'Europe

Partout en Europe des villes mettent en place de nouvelles modalités de définition de l'action publique : co-construction démocratique de politiques publiques, maîtrise foncière publique et citoyenne d'espaces publics, administration partagée, etc. Dans le même temps, des citoyens reprennent l'initiative pour la gestion de l'intérêt général autour de l'idée de communs. L'Union européenne, à travers ses programmes et l'évolution de ses politiques, encourage la mobilisation citoyenne dans l'action publique : invitation à la co-construction des projets, processus de consultations publiques, processus de Dialogue Structuré sur les politiques de jeunesse, etc.

Ainsi l'Union européenne peut contribuer au développement des démarches de co-construction des politiques publiques. Il y a donc un enjeu à promouvoir ces dynamiques, s'en emparer pour les renforcer et participer dans le même temps au développement de l'appréhension du projet européen par les citoyens. L'Europe peut nous aider à créer de nouveaux modèles de gouvernance et de nouvelles relations entre acteurs locaux.



Stéphanie Bost
Interphaz, Centre d'Information
Europe Direct Lille Nord

« L'Europe, à l'image de la démocratie, est une ressource en danger dont nous sommes, chacun et chacune, les contributeurs. Nous en avons les droits d'usage et il nous appartient d'en définir les droits et les devoirs. Avec un tel pouvoir, nous sommes les contributeurs de cette ressource en partage. A nous de nous l'approprier pour que cette idée soit partagée: l'Europe est un bien commun et elle peut être gérée en commun. »

7 Développer la coopération territoriale

La coopération entre les différents niveaux de collectivités garantit la complémentarité et l'articulation des politiques publiques développées, en permettant de débattre des orientations, des moyens et des résultats des politiques territoriales. L'articulation, la coordination, la coopération entre les différents niveaux de collectivités d'un même territoire apparaissent essentielles à la transition vers des territoires durables. Cette dynamique

territoriale est nécessaire à l'appropriation des fonds européens sur les territoires et notamment dans le cadre de la définition des Programmes opérationnels Régionaux (POR). Il est, de ce point de vue, important que les POR ne soient pas définis en fonction des compétences des régions, mais bien en fonction des besoins des territoires à l'échelle régionale.



Christiane Bouchart,
conseillère municipale,
déléguée à l'Économie sociale
et solidaire et au commerce
équitable, Ville de Lille ;
présidente du RTES

« Cette association des collectivités n'est pas facile et la coopération territoriale suppose une animation. Je renvoie la question aux régions, qu'elles se positionnent non pas dans une logique supra, mais dans un rôle d'animation de l'ensemble des collectivités locales. Nous devons tisser des liens forts entre collectivités territoriales pour agir en cohérence globale des politiques publiques. »

Atelier C du 12 janvier 2018 « L'heure d'une gestion partagée de l'intérêt général »



8 Développer la capacité d'innovation des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, notamment via les politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire qu'elles mettent en place, sont porteuses d'innovations pour répondre aux problématiques locales et impulser des dynamiques en faveur du développement territorial. Mais ces innovations butent trop souvent sur des blocages juridiques, comme

par exemple l'absence d'outils juridiques adaptés aux démarches de coconstruction entre collectivités et acteurs. Permettre aux collectivités territoriales d'agir pleinement en faveur de l'innovation sociale suppose de renforcer leur droit à l'expérimentation et leurs capacités d'actions en soutien aux initiatives des structures de l'ESS.



Carlos De Freitas
directeur des programmes,
Fonds Mondial pour le
Développement des Villes

« Le développement d'un écosystème favorable au développement de l'économie sociale et solidaire suppose que les collectivités territoriales aient davantage de marges de manœuvres pour pouvoir prendre des risques : des moyens financiers suffisants et le droit à l'expérimentation. Mais aussi que les collectivités territoriales fondent des pactes avec les associations pour permettre de faire émerger des "bonnes pratiques". »

9 Développer les réseaux à l'échelle européenne

Une des spécificités de l'ESS est d'être très ancrée territorialement, les initiatives sont donc assez peu organisées en réseaux à

l'échelle européenne et peinent donc, plus que d'autres, à porter leur voix auprès de la Commission européenne.



Ulla Engelmann

cheffe d'Unité « Pôles de compétitivité, économie sociale et entrepreneuriat, DG GROW, Commission européenne

« Le développement de réseaux est vraiment un point sur lequel les acteurs de l'ESS peuvent s'améliorer car d'autres acteurs sont beaucoup mieux organisés. Les réseaux sont importants, ils permettent de se lier avec d'autres, de voir comment cela se fait ailleurs, c'est aussi comme cela que se développe l'innovation, en échangeant et en progressant ensemble. Une fois qu'il y a des liens transfrontaliers, que les acteurs se font confiance, il est plus facile de développer des projets européens. Il existe des réseaux, mais il y a un potentiel pour faire plus. »

Cela concerne aussi les collectivités territoriales, d'où l'intérêt de réseaux comme le réseau REVES à l'échelle européenne ou le RTES à l'échelle nationale. Ces réseaux permettent de faire progresser la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire à l'échelle européenne, accompagner les structures et

les collectivités et participer d'un écosystème favorable au développement d'initiatives de l'ESS. La constitution de réseaux de collectivités soutenant l'ESS dans d'autres Etats membres permettrait de faire progresser ces enjeux.

10 Faire la preuve de l'innovation et faire preuve d'innovation

Démontrer l'apport de l'économie sociale et solidaire aux grands défis actuels, sans pour autant tomber dans une évaluation codifiée et normative apparaît aujourd'hui nécessaire pour assurer la reconnaissance et la lisibilité des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Si cette évaluation de l'utilité sociale est pensée de manière partagée, elle peut devenir un outil de dialogue intéressant entre les structures de l'ESS, les collectivités territoriales et les institutions nationales et européennes.



Michel Catinat

ancien haut-fonctionnaire de la Commission européenne et président du projet « Europe » du Labo de l'ESS

« Une des priorités est d'analyser les apports de l'ESS aux grands défis sociétaux actuels, en comprendre la dynamique, identifier les conditions de réussite pour amener un changement d'échelle et apporter surtout tout un ensemble d'arguments pour démontrer aux autorités publiques européennes et nationales l'apport de l'ESS. Mais il faut le démontrer. Et ayant été en responsabilité à Bruxelles, très souvent quand je m'adressais à des organismes d'ESS elles apportaient beaucoup d'éléments d'information, de conviction, mais insuffisamment de démonstration. »

Par ailleurs, Ulla Engelmann invite les acteurs de l'ESS à s'organiser et à faire preuve d'innovation pour défendre et promouvoir l'ESS à l'échelle européenne.



Ulla Engelmann

cheffe d'Unité « Pôles de compétitivité, économie sociale et entrepreneuriat, DG GROW, Commission européenne.

« Vous pourriez être un peu plus créatifs pour défendre votre cause. Vous êtes ceux qui portent l'innovation sociale, utilisez l'innovation pour votre cause, je crois que cela pourrait aider. »



La parole à Michel Catinat

ancien haut-fonctionnaire de la Commission européenne et président du projet « Europe » du Labo de l'ESS.

Quel rôle, selon vous, la France peut-elle jouer pour favoriser le développement de l'ESS à l'échelle européenne ?

Politiquement, une initiative de la France en faveur de l'ESS serait bienvenue. L'initiative devrait viser à une reconnaissance de la part de la Commission européenne et des Etats membres de la contribution positive de l'ESS, et convaincre de la nécessité d'intégrer la dimension de l'ESS dans de nombreuses politiques nationales et européennes. Cela requiert des interventions politiques au plus haut niveau auprès des présidents des institutions européennes et du Conseil européen appuyées par des argumentaires, et des prises de contact auprès des Commissaires appropriés. L'ESS permet de réconcilier les aspects économiques et sociétaux dans la durée. Elle est à même d'apporter des voies de solutions à de nombreux enjeux sociétaux auxquels sont confrontées les économies européennes. Il en va donc de l'intérêt de tous les gouvernements européens de promouvoir l'ESS.

Concrètement, quelles mesures pourraient être prises pour favoriser le développement de l'ESS à l'échelle européenne ?

Dans le cadre de la préparation du cadre financier pluriannuel (2021–2027), il me semble important d'avoir un budget spécifiquement dédié à l'ESS afin d'assurer une cohérence et une éligibilité appropriée pour les projets et mesures de soutien à l'ESS.

Par-delà ce cadre financier, il faut un renforcement de mesures en cours telles que le micro-financement, les mécanismes de garantie, l'entrepreneuriat social, le développement d'incubateurs/accélérateurs sociaux, ou la sensibilisation des décideurs publics à l'usage de la clause sociale dans les marchés publics. Des mesures nouvelles pourraient être demandées, par exemple le financement de projets ESS transnationaux (à l'instar de "Scale-me up"), des mesures de professionnalisation des acteurs de l'ESS ou le support à la coopération transnationale entre organisations d'analyse, de recherche ou de supports à l'ESS.

D'autres propositions pourraient porter par exemple sur l'inscription de l'ESS dans les priorités thématiques du FEDER, la création d'une Fondation européenne de l'ESS sur budget communautaire pour pallier la difficulté d'accès au financement, ou la mise en place d'actions de support aux coopératives dans le cadre de la politique européenne de développement.

Un levier-clé ?

Un levier-clé serait qu'un des futurs vice-présidents de la Commission ait dans ses attributions l'ESS explicitement mentionnée. Son rôle de coordination et d'impulsion aurait un double avantage: d'une part assurer le suivi actif de la mise en œuvre effective de la politique européenne de l'ESS telle que décidée en octobre 2016, et d'autre part, veiller à l'intégration systématique de l'ESS dans toutes les actions (législatives, réglementaires ou autres) de politique européenne où l'ESS peut apporter une contribution positive.

CONCLUSION

Alors que se finalise cette publication, les nationalismes et l'euroscpticisme se développent en Europe, y compris parmi les membres fondateurs de l'Union européenne. A l'évidence, l'Europe a besoin d'une nouvelle ambition.

L'une des clés de celle-ci réside certainement dans la réappropriation du projet européen par ses citoyens. De ce point de vue, les consultations citoyennes pour l'Europe, initiées en 2018 dans les 28 Etats membres, représentent une initiative intéressante. Espérons que les dirigeants des différents Etats membres, qui examineront ces recommandations lors du Conseil européen de décembre 2018, sauront s'emparer des préoccupations exprimées et « répondre » aux citoyens qui se sont mobilisés.

Le cadre budgétaire et réglementaire de la prochaine programmation européenne (2021/2027) se négocie actuellement, il doit être l'occasion de favoriser les coopérations territoriales et de renforcer les espaces de concertation multi-acteurs pour la définition de la stratégie d'intervention et le suivi des Fonds Européens Structurels et d'Investissement. Les premières orientations ne semblent pas aller dans ce sens, il serait pourtant regrettable de reculer sur ces points, qui s'ils restent perfectibles, sont porteurs d'avancées qui dépassent leur cadre pratique (co-construction des politiques publiques, partenariats société civile/ collectivités locales/institutions nationales et européennes, coopérations, etc.).

Bien loin des replis nationalistes, il faut souligner le foisonnement de nombreuses initiatives développées en coopération à l'échelle européenne, la vivacité des projets sur les territoires, l'appétence pour la découverte des façons de faire de ses voisins, et la capacité à partager un projet commun, basé sur des valeurs et des modes de faire similaires, répondant aux mêmes enjeux. Les innovations sont nombreuses pour appréhender et apporter des réponses aux besoins et défis actuels. Comment ces initiatives participent-elles d'un projet d'une Europe plus solidaire entre ses habitants, entre ses membres et vers l'extérieur, indispensable pour conserver le projet de paix qui a gouverné son fondement et le progrès social qu'elle ambitionne ?

Cela suppose de changer de modèle et de priorités, de revoir le paradigme, de repenser le partage des richesses et les échelles de valeurs. Il nous faut réaffirmer nos biens communs et penser leur gestion collective, en remettant la coopération et la fraternité au cœur des modèles de développement et en développant des systèmes de gouvernance partagée aux différentes échelles : de l'Union européenne aux territoires. C'est notre responsabilité collective.

ANNEXE

La prise en compte de l'ESS dans 7 Programmes Opérationnels Régionaux

LES CONTRAINTES DE GESTION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS RÉGIONAUX.....	92
CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ / FRANCHE COMTÉ.....	93
CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE.....	96
CONSEIL RÉGIONAL DE GRAND EST / ALSACE.....	100
CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE / PICARDIE.....	104
CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE.....	108
CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE / AQUITAINE.....	112
CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE / LANGUEDOC-ROUSSILLON & MIDI-PYRÉNÉES.....	114

Cet état des lieux a été réalisé en 2017 (voir note ¹ en fin de document), en partenariat avec l'Avise. Il fait suite à une étude réalisée en janvier 2015 par le RTES et l'Avise présentant les grandes lignes de la programmation 2014/2020 des fonds FEDER/FSE en France et analysant la manière dont les Conseils régionaux allaient, en tant que nouvelles autorités de gestion, soutenir les projets menés par les acteurs de l'ESS. Si ce premier état des lieux était encourageant pour l'ESS, la réalité l'est beaucoup moins.

LES CONTRAINTES DE GESTION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS RÉGIONAUX

De manière générale, il est incontestable qu'en termes de calendrier, la période n'a pas été très favorable à la mise en place des nouvelles fonctions de gestion des fonds structurels par les Régions. Programmés sur la base de délimitations territoriales, d'objectifs et de besoins antérieurs à la réforme territoriale française (loi NOTRe), aux élections régionales de 2015 et à l'adoption des SRDEII (Schémas Régionaux de Développement Economiques, d'innovation et d'internationalisation), les Programmes Opérationnels Régionaux (POR) français ont été soumis à rude épreuve !

C'est ainsi que la France se retrouve aujourd'hui avec 13 autorités de gestion devant gérer 22 Programmes Opérationnels et toutes les difficultés qui en découlent :

- Des services aux règles de gestion différentes à l'origine, qui ont dû s'harmoniser, souvent dans un contexte de réduction des effectifs.
- Des cibles et des indicateurs différents engendrant une difficulté pour les opérateurs à atteindre les mesures de performance fixées.
- Des systèmes de gestion dématérialisée parfois différents.
- Un manque de visibilité et d'information sur les lignes de financement.
- Des appels à projets concernant une Région nouvelle, mais lancés par plusieurs autorités de gestion.
- Des lignes de partage souvent subtiles, voire floues, entre portage du FSE par les Régions et portage de la part FSE de l'État et des Départements.

Les structures bénéficiaires, structures de l'ESS comme collectivités infra-régionales, qui ont besoin de ces fonds comme de soutien en ingénierie pour faire vivre leurs projets, ont pu en pâtir. Certaines d'entre elles se retrouvent en manque d'accompagnement, et du fait du retard accumulé dans la levée des fonds, risquent de devoir supporter des trésoreries sans aucun doute en forte tension.

Par ailleurs, les fonds européens, dans leur mise en œuvre à la française, pèchent encore par déficit d'accompagnement sur le fond, et par excès de prudence et de contrôle sur le plan financier. Les efforts de justification des sommes peuvent, pour les structures, prendre plus de temps que l'usage des sommes en elles-mêmes.

Les contenus des POR et DOMO (Document de Mise en Œuvre) n'ont pas toujours été vulgarisés ni même parfois promus et ce sont les réseaux régionaux et grandes institutions qui, seules dotées de moyens administratifs significatifs pour la veille et le montage des projets, ont le plus émarginé aux financements européens sur les premières années de la programmation 2014/2020.

Les présentations par régions qui suivent montrent cependant que de nombreuses possibilités ont pu être ouvertes pour des projets d'ESS, qu'il s'agisse de projets structurants ou de projets de plus petite taille.

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ / FRANCHE COMTÉ

Présentation générale

Le Programme opérationnel (PO) est décomposé en six axes d'intervention complétés par deux axes dédiés à l'assistance technique. Comme le prévoit le cadre réglementaire pour les régions en transition, 60% des crédits FEDER doivent être concentrés sur les Objectifs thématiques (OT) 1 à 4, et l'OT 4 doit représenter au minimum 15% de l'enveloppe.

Ces deux conditions sont remplies :

- les OT 1 à 4 représentent 73,5% de l'enveloppe totale,
- l'OT 4 sur l'économie décarbonée représente 29,2% du montant total de FEDER.

PO Franche Comté	Libellé axe	soutien UE (en M€)
Axe 1	pour une croissance intelligente : assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services.	53,80
Axe 2	pour une société numérique : promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société et de l'économie.	10,32
Axe 3	pour une croissance durable : assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique.	44
Axe 4 FSE	formation et qualification : les mettre au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois.	32,40
Axe 5	pour un développement urbain durable : favoriser une approche intégrée.	26
Axe 6	pour un développement du tourisme durable de la zone massif du Jura.	11,60
Assistance technique	FSE	1,20
Assistance technique	FEDER	5,20
Total PO FEDER FSE Franche-Comté		184

Analyse des thèmes traités par le P.O

A travers le PO FEDER/FSE 2014-2020 Franche-Comté, les structures relevant de l'ESS sont clairement identifiées en tant que bénéficiaires potentiels des aides FEDER. A noter que le PO Bourgogne, bien qu'il ne prévoit pas le financement d'actions ESS ou économie circulaire, a soutenu une action dans ce secteur.

L'ESS dans le PO Franche-Comté est citée dans l'axe 1, dédié au renforcement de la compétitivité des entreprises, essentiellement des PME, dans les deux objectifs spécifiques suivants :

1.3 : accroître le nombre de création et de transmission/reprise d'entreprise (9,5 M d'€). En Franche-Comté, 2 types d'actions :

- l'accompagnement à la création, transmission, reprise d'entreprise, avec une attention particulière aux projets comportant des actions en direction des jeunes, femmes, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap et de personnes âgées de plus de 50 ans, sous la forme de coopérative, porteurs d'innovation sociale.
- des instruments financiers pour des projets de création et de reprise d'entreprises.

1.4 : soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et filières (16,8 Md'€) :

- soutien aux filières ou écosystèmes : avec par exemple le soutien d'action de sensibilisation des décideurs et actions d'accompagnement dans le cadre des démarches de qualité, d'économie d'énergie et de matière; le soutien aux nouvelles filières de réemploi, valorisation matière ou énergétique, par le développement d'activités nouvelles ou par des coopérations, dans une perspective de développement d'une économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale créatrice d'emploi etc...
- soutien aux PME avec un soutien spécifique au développement des entreprises de l'insertion par l'activité pour le financement d'équipements techniques (acquisition de matériel) et aménagement de locaux.
- financement d'instruments financiers (fonds de garanties ou de prêts, d'avances remboursables).

CONTACT

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté / Direction Europe

fabriqueaprojet@bourgognefranche-comte.fr

17 Boulevard de la Trémouille 21 035 DIJON

4 square Castan 25 031 BESANCON

Exemples de projets soutenus

Une action FEDER 2015/2016 Franche Comté de l'association TRI à Quingey (25) Extension d'une blanchisserie d'insertion en milieu rural.



L'association TRI a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes en difficulté et de mener des actions en faveur de l'environnement. Elle abrite plusieurs activités: ressourcerie, sensibilisation à l'environnement, gardiennage de déchetterie et blanchisserie.

L'activité blanchisserie souffrait d'un taux d'absentéisme des salariés important et d'une productivité insuffisante.

L'opération a consisté en l'amélioration du process par l'achat de matériel (machine à laver, balance, séchoir) et des travaux (extension du bâtiment stockage et finition, amélioration de la production d'eau), dans l'objectif de gagner en productivité et de proposer des tarifs plus compétitifs.

Montant total du projet : 174 756 €, montant FEDER 69 900 € (OS 1.4) et Région 46 682 €.

Lancement de deux appels à projets régionaux pour l'accompagnement à la création reprise d'entreprise en 2016 et 2017

9 projets soutenus pour un coût total de plus de 5,2 M d'€ pour un montant FEDER de 2,1 M€ soit 40% (OS 1.3). Le financement d'opérations spécifiques en direction des jeunes, femmes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, personnes de plus de 50 ans a été encouragé.

Les actions d'accompagnement à la création d'entreprise éligibles sont les suivantes :

- Actions de sensibilisation : actions de diffusion de l'entrepreneuriat, sensibilisation collective ou individualisée, promotion de la création d'entreprise...
- Actions de soutien individuel aux porteurs de projet jusqu'à l'immatriculation de leur entreprise : accueil des porteurs de projets, aide au montage du projet...
- Actions de suivi individuel à partir de l'immatriculation de l'entreprise : appui aux entrepreneurs, suivi des nouvelles entreprises...

Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe

officebruxelles@bourgognefranche-comte.fr

Rue d'Arlon 55 1040 BRUXELLES



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Présentation générale

Le programme opérationnel FEDER/FSE de la Région Bretagne répond aux exigences de concentration de la programmation 2014/2020, à travers un découpage en 4 axes :

- Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne
- Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises
- Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne
- Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels.

Les projets relevant de l'économie sociale et solidaire sont principalement financés sur l'Axe 2 du PO. Sur cet axe, le FEDER intervient à hauteur de 94M€ en faveur de projets visant à développer la performance économique de la Bretagne (recherche, innovation, entreprises) en lien avec les stratégies mises en oeuvre par la Région : Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR), Glaz économie et stratégie de spécialisation intelligente ou Smart Specialisation Strategy (S3).

Le FSE est géré par la Région Bretagne au travers de l'Axe 4 qui est doté d'une enveloppe de 62M€. Cet axe finance le Programme Bretagne Formation (PBF) de la Région Bretagne pour la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, en lien avec les besoins de l'économie régionale. Ces formations individualisées doivent permettre à tout stagiaire de se professionnaliser et de renforcer ses chances d'insertion dans un emploi durable, par l'apprentissage d'un métier et l'obtention d'une qualification reconnue (diplôme ou certification professionnelle).

La Région Bretagne mène depuis plusieurs années une politique active en faveur de l'ESS, pleinement intégrée à sa stratégie de développement économique à travers trois axes d'intervention : structuration des réseaux de l'ESS (dont les Tags BZH) ; aide à la création et au développement d'activités ; promotion de l'innovation sociale. On constate que la part des financements européens dans la politique de développement de l'ESS par la Région Bretagne reste marginale.

Analyse des thèmes traités par le P.O

Economie sociale et solidaire

Le développement des structures de l'économie sociale et solidaire est intégré aux enjeux de compétitivité des PME et TPE de l'Axe 2, objectif spécifique 2, action 2.3.1. « Améliorer les performances des PME par des actions à dimension collective », qui cible de manière explicite les structures de l'ESS. La priorité est de permettre aux structures de l'ESS de bénéficier des dispositifs de droit commun, plus que de créer des réponses spécifiques dédiées. Ces structures sont identifiées parmi les cibles prioritaires, du fait des valeurs qu'elles portent et de leurs performances en termes de créations d'emplois.

Afin de mieux prendre en compte les spécificités des entreprises du secteur de l'ESS, le POR FEDER est modifié en 2018 et une action spécifique est créée. Cette nouvelle action 2.3.3 « Accompagner le développement d'activités socialement innovantes et de l'économie sociale et solidaire » vise à soutenir des pro-

grammes d'actions de type individuel et/ou collectif (prestations de conseil, formations...) favorisant le développement d'activités économiques « d'utilité sociale » et répondant aux besoins du territoire (associations, pôles territoriaux de coopération économique...). Taux d'intervention UE : 30%, montant minimum 30 000€.

Innovation sociale

L'innovation sociale est présente de manière transversale dans le PO FEDER/FSE breton, au titre notamment de l'économie sociale et solidaire, par le développement de nouvelles réponses à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits. Elle l'est également par la prise en compte de cette dimension dans les projets tendant à développer l'innovation, prise dans sa plus large acception, dans les entreprises. Cela intègre en particulier l'accompagnement de l'intégration de la Responsabilité Sociétale (démarches de RSE) dans les stratégies des entreprises.

Dispositifs spécifiques

L'articulation des outils contractuels à disposition des territoires (LEADER, volet territorial FEAMP, fonds régionaux territoriaux...) est la clé de la mise en oeuvre de stratégies intégrées. Le contrat de partenariat passé entre la Région et chacun des 21 pays pour la période 2014-2020 assure cette mise en synergie.

En effet, chaque contrat de partenariat précise les objectifs de développement du territoire et la contribution de chaque fonds (ITI FEDER, DLAL FEADER et FEAMP)



Exemple d'un projet INTERREG : ATLANTIC SOCIAL LAB

Atlantic Social Lab est un projet piloté par la ville espagnole d'Avilès qui vise au travers d'une coopération transnationale réunissant 19 partenaires, à créer un écosystème atlantique d'innovation sociale et à mettre en place de nouveaux modes de partenariat entre secteur privé et associatif.

La CRESS Bretagne est partenaire du projet dans le cadre du 6e groupe de travail dont l'objectif est de consolider et développer les activités ESS de recyclage et de réemploi et plus largement de l'économie circulaire, et de sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'Economie sociale et solidaire dans la transition énergétique et écologique. Le Conseil régional de Bretagne, co-financeur de l'action, et l'ADEME sont partenaires associés au projet.

Durée du projet : 30 mois. Coût total : 1,6M€ / Budget Bretagne : 172 000 €.

Pour en savoir plus ^P.

Exemple d'appel à projets FEADER : RURAL'IDEEES

Rural'idées est un dispositif de repérage et d'accompagnement d'initiatives innovantes proposé dans le cadre du réseau rural visant à apporter un appui méthodologique collectif et un accompagnement individuel pour enrichir leurs réflexions. Il permet d'aborder des problématiques nouvelles, de repérer et d'accompagner des initiatives innovantes, parfois au stade de l'idée et qui ont besoin de faire leurs preuves, d'être testées, prototypées et soutenues dans leur phase d'émergence. Une dotation financière permettra également un coup de pouce à la réalisation des projets.

Pour la campagne 2017/2018 le thème de l'appel à projets est le service par et pour la population.

Le réseau rural est copiloté par l'Etat et la Région et a un rôle d'appui au dispositif européen LEADER et en particulier un rôle de soutien aux coopérations entre territoires.

Rural'idées s'adresse aux projets qui se déroulent en tout ou partie dans le territoire rural au sens du programme européen LEADER, soit sur l'ensemble du territoire breton à l'exception des pôles urbains de plus de 25 000 emplois.

Pour en savoir plus ^B.

CONTACT

Conseil régional de Bretagne
Service innovation sociale et ESS
283 avenue du Général Patton, CS 21101
35711 Rennes Cedex / www.bretagne.bzh

Maison de l'Europe : www.europe.bzh
CRESS Bretagne : www.ess-bretagne.org



CONSEIL RÉGIONAL DE GRAND EST / ALSACE

Présentation générale

La Région Alsace a choisi en 2014/2015 d'élaborer des programmes distincts pour le FEDER et pour le FSE. Néanmoins, des synergies entre fonds ont été établies pour répondre collectivement aux objectifs définis dans la stratégie Europe 2020. C'est le cas en particulier dans le domaine de la création/reprise d'entreprises, où une ligne d'intervention a été définie avec le programme du FSE, axe 1, de manière à rendre les programmes plus lisibles pour les bénéficiaires potentiels.

La ligne de partage avec les actions soutenues dans le cadre du programme régional du FSE au titre de l'objectif thématique n°8 est définie de la manière suivante : le FSE soutient la

formation et l'accompagnement des créateurs, repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement. Le FSE soutient également la transmission, par des actions de formation et d'accompagnement des cédants et de tutorat, des actions de professionnalisation des acteurs du réseau des Opérateurs de Création et Reprise d'Entreprise, ainsi que tout type de formation transversale.

Le FEDER doit alors intervenir plus spécifiquement sur des actions de formation individuelles et élaborées suite à un diagnostic précis.

Analyse des thèmes traités par le P.O

PO FEDER

Le programme opérationnel (PO) FEDER comprend 5 axes :

- Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Axe 2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
- Axe 3 : Soutenir la compétitivité des PME
- Axe 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
- Axe 5 : Assistance technique.

Le PO FEDER a retenu dans son axe 3 une opération spécifique dédiée à la croissance d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et créatif répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace. L'Objectif Spécifique 11

visé à accompagner le développement des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire, répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace. Les projets éligibles concernent les actions visant à aider ces entreprises dans la définition et la mise en oeuvre de leur stratégie de développement : cela concerne les investissements stratégiques immatériels (services de conseil, études menées par des prestataires externes, dépenses de communication...) ainsi que tous les investissements d'ordre productif (équipement, aménagements...).

Financement

Le PO FEDER d'un montant global de 87,2 M€ a affecté 17,7M € à l'axe 3 dédié au soutien à la compétitivité des entreprises. L'OS 11, qui prend en compte le secteur de l'économie sociale et solidaire, bénéficie, à ce jour, d'une

enveloppe de 1,5 M€. Ce montant sera amené à être abondé par la réaffectation de crédit d'autres enveloppes du FEDER.

Actions soutenues

Depuis la mise en place du programme 2014-2020 le FEDER a soutenu 9 dossiers pour un total de 1,5 M€. Il s'agit essentiellement de projets d'investissement (cuisines, atelier productif, acquisition de matériel ...). On peut citer notamment l'appui à la réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons Emmaüs de Scherwiller en Centre Alsace, à hauteur de 720 k€ de FEDER (voir encart ci-après).

Perspectives

La définition des nouvelles politiques par la Région dans le domaine de l'ESS a amené le FEDER Alsace à adapter ses critères pour prendre en compte, en complément des projets éligibles à ce jour, d'autres projets tels que les manifestations et actions expérimentales collectives de promotion de l'économie sociale et solidaire, ou des projets relevant de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à aider les têtes de réseaux régionales associatives à structurer et organiser leur action à l'échelle du Grand Est.

PO FSE

Le PO Fonds Social Européen a retenu un axe spécifique ESS. Les fonds affectés à cet axe prioritaire 2 Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales contribuent à favoriser l'inclusion sociale et pérenniser l'emploi dans le secteur de l'ESS.

Les objectifs de changements attendus à travers cet axe sont :

- d'accompagner le maintien d'activité dans le champ de l'ESS favorisant ainsi l'inclusion sociale de publics prioritaires (jeunes défavorisés, chômeurs de longue durée, seniors, femmes...) dans les entreprises et dans le milieu associatif

- d'augmenter le volume d'activités et le nombre d'emplois dans le domaine de l'ESS, en favorisant les activités dédiées à l'inclusion sociale, notamment en permettant l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées
- de pérenniser les emplois dans le champ de l'ESS.

Les types d'actions à soutenir :

- le financement de la mise en oeuvre d'actions innovantes à leur stade initial sous la forme de micro-projets associatifs via un appel à projets (1 à 2 fois par an)
- les micro-projets devront idéalement présenter une dimension d'insertion innovante en faveur des publics prioritaires : femmes, travailleurs seniors (plus de 45 ans), jeunes en difficulté, personnes handicapées, chômeurs de longue durée et bénéficiaires des minima sociaux.
- l'appui à la diffusion et formalisation de pratiques d'innovation sociale.

Pour toutes ces actions, il s'agit de retenir des priorités globales que sont la sensibilisation aux opportunités, en termes d'emploi et d'activité, de l'ESS, de favoriser l'entrepreneuriat social, de mettre l'accent sur l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale et de participer à la diffusion des valeurs de ce secteur. La création de lien social et l'amélioration de l'employabilité des publics visés sont également prioritaires.

Financement

Le PO FSE d'un montant global de 46,7 M€ a affecté 5,9M € à l'axe 2 dédié à soutenir la promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales.

Actions soutenues

Depuis la mise en place du programme 2014-2020 le FSE a soutenu 51 dossiers pour un total de 1,6 M€ (885 000 € de FSE). Il s'agit essentiellement de micro-projets innovants, s'inscrivant pour plus d'un tiers d'entre eux dans le développement durable et/ ou l'économie circulaire.

Concernant le dispositif micro-projet innovants, la Région travaille en partenariat étroit avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Grand Est / Antenne

Alsace qui apporte une expertise supplémentaire (gestion du dispositif sur le programme FSE 2007-2013).

Programme opérationnel FEDER Alsace 2014/2020 - Réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons -

Communauté EMMAÛS Centre Alsace à Scherwiller



Pour conforter et développer son activité sur le territoire, Emmaüs Centre Alsace doit envisager d'adapter ses locaux d'habitation des compagnons. En effet ceux-ci sont sous-dimensionnés par rapport aux besoins et ont subi les outrages du temps.

C'est pourquoi il est envisagé leur rénovation complète en réorganisant les 1 100 m² avec comme axes principaux :

- L'augmentation du nombre des chambres des compagnons (22 à 32)
- L'augmentation de la taille des chambres des compagnons (de 10 à 14 m²)
- L'abandon des salles d'eau collectives au profit de salles d'eau individuelles
- La mise aux normes de la cuisine, de la buanderie et des parties communes
- La rénovation thermique et énergétique.

Le budget global de cette rénovation très lourde est d'environ 2 495 000 € (2 413 95 € hors relogement des compagnons) ; le démarrage des travaux est prévu pour le début d'année 2018.

Le soutien est apporté dans le cadre de l'axe 3 OS 11 : Accompagner la croissance d'entreprises alsaciennes spécifiques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et créatif répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace.

Durée du projet : 46 mois Montant total du projet : 2 413 495 €

Montant FEDER : 724 048 € (30%) Montant Région ; 164 479 € (7%).

Programme Opérationnel FSE Alsace 2014-2020 - Banque de l'Objet: création d'un dispositif d'appui aux publics et aux activités des structures de l'ESS par la collecte et la distribution des invendus des entreprises



Cette opération a plusieurs objectifs :

- Faciliter les actions d'inclusion sociale, d'insertion professionnelle et de développement de l'emploi menées par les structures d'ESS partenaires du projet, par un accès à des biens matériels
- Améliorer l'employabilité des publics accompagnés par les structures visées par les projets
- Promouvoir une consommation plus responsable et l'économie circulaire par un dispositif innovant de réemploi des invendus
- Lutter contre la production de déchets par la mobilisation des partenaires économiques au bénéfice des acteurs locaux de l'ESS.

Le projet se décompose en 3 actions :

- Action de soutien aux activités et au développement de l'emploi au sein des structures de l'ESS par la transmission des objets (outils, équipements, matières) pour le travail de production des SIAE et dans le cadre de projets et d'ateliers collectifs des différents dispositifs
- Mobilisation des entreprises donatrices en adéquation avec les besoins exprimés par les partenaires
- Action expérimentale au bénéfice des personnes en parcours d'insertion professionnelle en amont à l'accès à l'emploi ou à la formation, pendant le parcours et pour préparer la sortie du dispositif.

OT 09 -OS 1 Favoriser l'inclusion sociale et pérenniser l'emploi dans le secteur de l'ESS.

Durée du projet : 17 mois Montant total du projet : 23 000 €

Montant FSE : 19 550 € (85%) ; Montant Région ; 0 €.

CONTACT

Conseil Régional Grand Est - Service Croissance et Emploi
1 place Adrien Zeller 67070 STRASBOURG Cedex
Marion BARDOT, Chargée de mission ESS
marion.bardot@grandest.fr

PO FEDER Alsace : M REITZER Jean-François
jean-francois.reitzer@grandest.fr
PO FSE Alsace : Mme HAUTIN Carole / carole.hautin@grandest.fr
Bureau Alsace Europe : www.bureau-alsace.eu



CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE / PICARDIE

Présentation générale

Le PO FEDER/FSE PICARDIE

Le programme opérationnel (PO) FEDER/FSE Picardie 14/20 comprend 9 axes prioritaires et il s'établit à 299,2 M d'euros avec 219,7 M de FEDER et 79,5M de FSE/IEJ.

- Axe 1 : Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
- Axe 2 : Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
- Axe 3 : Favoriser la mutation vers une économie décarbonnée
- Axe 4 : Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères en Picardie

- Axe 5 : Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition des compétences
- Axe 6 : Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
- Axe 7 : Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
- Axe 8 : Assistance technique FEDER
- Axe 9 : Assistance technique FSE.

Analyse des thèmes traités par le P.O

Economie sociale et solidaire

Au titre du FSE le PO contient un objectif spécifique 18 consacré à l'économie sociale et solidaire, « augmenter les créations et le taux de survie des entreprises du secteur de l'ESS» (mesures 18a et 18b). Le résultat attendu est la multiplication des projets d'économie sociale et solidaire et la consolidation et le développement des emplois dans le secteur par la professionnalisation.

Cette priorité est mobilisée afin d'accompagner le développement de l'ESS :

- consolider les emplois et les structures par la professionnalisation,
- encourager les nouvelles initiatives d'ESS,
- favoriser la création d'entreprises d'ESS.

Cette priorité s'articulera avec les priorités d'investissement 3a et 3d de l'axe 1 qui vise principalement la diffusion de l'innovation sociale dans les projets de recherche, de transfert, de développement d'entreprises et de services ainsi que d'organisation. Le FSE vise prioritairement la qualification et la professionnalisation des acteurs et des porteurs de projet quand le FEDER vise la création d'activités et d'emplois.

Les résultats attendus : la multiplication des projets d'ESS et la consolidation et le développement des emplois dans le secteur par la professionnalisation.

Au titre du FEDER le PO contient un objectif spécifique 3, intitulé «Accroître l'entrepreneuriat et la pérennité des entreprises nouvelles créées». Cette priorité s'articule avec la priorité 9v de l'axe 6 (FSE 18a/18b).

Elle est mobilisée pour :

1. Accroître l'envie d'entreprendre chez les jeunes
2. Accroître le nombre d'entreprises issues de la recherche
3. Accompagner le porteur dans son parcours de création d'entreprises et lui proposer une offre d'hébergement
4. Favoriser les synergies entre étudiants, chercheurs, entreprises autour des problématiques pour susciter de nouveaux projets
5. Innover dans l'organisation de l'économie de proximité sur les territoires en impulsant avec les collectivités locales des nouvelles démarches en faveur des professionnels de l'artisanat, du commerce, des services et du tourisme, apporter des réponses socialement innovantes aux besoins des habitants et aux enjeux des territoires.

Les résultats attendus concernent l'accroissement du nombre d'entreprises et d'emplois sur le territoire picard et leur pérennisation.

Financement

Enveloppes FEDER ou FSE / coût total attendu (et taux d'intervention UE) par type d'action :

FEDER

- 3b : 4,4M€ / 7,3M€ (60%) – pas uniquement fléchés ESS
- 3d : 4,5M€ / 10,0M€ (45%) pas uniquement fléchés ESS

FSE

- 18a : 3,2M€ / 5,0M€ (64%)
- 18b : 1,8M€ / 3,6M€ (50%).



Un Appel à projets FEDER sur la programmation 2014-2020 : La Fabrique pour entreprendre solidaire sur les territoires de la Région Picardie a permis de financer 3 dynamiques territoriales ESS dès 2016.

L'appel à projets visait à appuyer l'émergence de nouveaux potentiels d'activités, d'emplois et de projets de coopérations entre acteurs économiques d'un même territoire en soutenant l'animation territoriale pour faire émerger des besoins non satisfaits et des opportunités d'activités économiques, ou la construction de dynamiques territoriales d'entreprenariat solidaire pour structurer des regroupements d'acteurs, autour d'un projet collectif de développement d'une filière ou d'un secteur d'activité.

Cet appel à projets, ouvert aux collectivités locales de +15 000 habitants ou regroupement d'EPCI, en partenariat avec un opérateur ancré sur le territoire (association, entreprise de l'ESS, groupement d'intérêt public...) a permis la constitution de binôme pour l'animation locale de la démarche. L'aide prévisionnelle par binôme était plafonnée à 120 000 euros sur 3 ans (dont 45% maximum de FEDER éligible).

Montant FEDER : 1M d'€.

Cet appel à projets a permis de soutenir financièrement, dès 2016, 3 dynamiques territoriales ESS : le PTCE du Soissonnais, la Fabrique à initiative du Vermandois et la Fabrique pour entreprendre solidaire en Santerre Haute Somme.

PTCE du Soissonnais :

La communauté d'agglomération du Soissonnais a candidaté en partenariat avec ALISS (association pour l'innovation sociale sur le soissonnais).

Constituée en PTCE sous l'impulsion de l'intercommunalité suite aux Assises du Développement Économique, ALISS est un générateur et accompagnateur des premiers pas des projets d'innovation sociale et d'ESS. Né en 2015, le pôle est aujourd'hui composé d'une quarantaine d'acteurs variés : entreprises de l'ESS, entreprises classiques, indépendants, associations... avec pour ambition commune d'accompagner ses membres et ses bénéficiaires dans le déploiement d'une économie collaborative, responsable, solidaire et créatrice d'emplois.

Ce « laboratoire de projets » multiplie les rencontres entre acteurs locaux et les aide à créer collectivement des entreprises qui répondent aux besoins du territoire. Le manque de mobilité, le gaspillage alimentaire ou bien la difficulté d'accès aux produits locaux sont repensés pour en faire des opportunités collectives. L'objectif est la création d'activités économiques de proximité, non délocalisables et créatrices d'emplois.

Le FEDER est mobilisé pour cofinancer l'animation, l'ingénierie au sein de l'association.

CONTACT

Conseil régional Hauts de France
Direction des partenariats économiques
Celine Santerre - Chargée de mission ESS
celine.santerre@hautsdefrance.fr

Direction des affaires européennes
Stéphane Oudelet - Chargé de mission FSE
stephane.oudelet@hautsdefrance.fr
151 Av du président Hoover 59555 LILLE Cedex



CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Présentation générale

Le programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ Ile de France et Bassin de la Seine est doté de 478 millions €, dont 185 M€ au titre du FEDER et, 297 M€ au titre du FSE. En parallèle, l'Etat – par le biais de la DIRECCTE Ile-de-France - garde le rôle d'autorité de gestion du programme opérationnel national FSE dédié à l'emploi et à l'inclusion (375 M€).

- Axe 1 : Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
- Axe 2 : Préserver la biodiversité
- Axe 3 : Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi

- Axe 4 : Favoriser les dynamiques de l'inclusion
- Axe 5 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences
- Axe 6 : Renforcer les facteurs de compétitivité en Ile-de-France
- Axe 7 : Diversifier et améliorer les applications TIC
- Axe 8 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
- Axe 9 : Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint-Denis
- Axe 10 : Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine.

Analyse des thèmes traités par le P.O

Soutien aux entreprises de l'ESS dans l'axe 3 du PO FEDER-FSE

Le développement de l'économie sociale et solidaire est identifié comme l'un des grands enjeux pour le territoire de la région Île-de-France. Ainsi, l'économie sociale et solidaire bénéficie principalement d'un soutien à travers un type d'actions spécifiques au sein de l'objectif spécifique 4 dans le cadre de l'axe 3 : Augmenter le nombre de créations/reprises d'entreprises accompagnées.

L'objectif de ces actions est d'augmenter le nombre des entreprises et d'emplois de l'ESS dans l'économie francilienne.

Les types d'actions soutenues sont :

- Aide à l'émergence des projets ESS : information, orientation, sensibilisation.
- Soutien aux structures d'accompagnement et de financement de la création-reprise et développement d'activités ESS, notamment à travers les coopératives (CAE, SCOP et SCIC).

- Aide à la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement ESS et des dirigeants des entreprises ESS, ingénierie sur l'accompagnement, développement de méthodologies propres à l'ESS.

- Aide à la pérennisation des entreprises de l'ESS, appui aux démarches de mutualisation et de coopération, développement des projets d'innovation sociale.

- Aide à la réalisation d'études et de statistiques pour améliorer la connaissance du secteur.

Financement

Au mois de novembre 2017 :

- 278,8 M€ ont été programmé par la région au titre du FEDER,
- 217,1 M€ au titre du FSE, dont 574 dossiers fléchés vers l'axe 3, correspondant à 164,1 M€ de FSE ;
- et 5,9 M€ pour l'IEJ.

Parmi ces projets, 26 ont été fléchés par leur porteur comme contribuant à la « création d'activité dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire » au 8 décembre 2017. Leur budget total s'élève à 80,5 M€, ce qui correspond à une mobilisation de 25,4 M€.

Ces projets sont portés pour l'essentiel par des structures déjà bien visibles de l'ESS:

- têtes de réseaux, telles que l'URSCOP IDF - Centre Haute-Normandie
- Couveuses d'entreprises (Epicea),
- CAE telle que COOPANAME, Port parallèle ou la Coopérative CLARA,
- Les fonds territoriaux France Active.

Le FSE vient donc prioritairement soutenir l'ESS via ses têtes de réseaux ou acteurs d'aide à la création / reprise d'activité. Le fonds intervient plus à la marge en aide direct à des projets de PME.

Enfin à noter que dans le cadre de son action en faveur d'un développement économique pour l'ensemble du territoire francilien, le POR peut également aider le développement d'activités liées à l'ESS par le biais d'entrées thématiques (par exemple entreprise qui interviendrait dans le domaine de l'efficacité énergétique, de l'inclusion sociale, ou de la formation, ...).

Dispositifs spécifiques

Investissements territoriaux intégrés (ITI) - Ile de France

La région Ile-de-France étant marquée par de profondes disparités entre les territoires, des ITI ont été mobilisés afin de lutter contre les inégalités infrarégionales. L'objectif est de relier – notamment par cet outil - les territoires les plus en difficulté à la dynamique de développement de la région francilienne. Pour cela, des communautés d'agglomération ont élaboré des projets de territoires, cofinancés par le FEDER et le FSE.

La Région a souhaité mettre à disposition de ces ITI des moyens à hauteur de leurs ambitions. Ainsi, c'est plus d'1/4 du POR qui est mis en oeuvre via ces outils. Leur dotation s'inscrit dans les axes 1, 2, 6, 7 et 8 au titre du FEDER et les axes 3,4 et 5 pour le FSE.

Ce dispositif est ouvert aux porteurs de projet sélectionnés par l'un des 15 territoires ITI :

- Ville de Paris
- Les neuf EPT du Grand Paris
- Les Communautés d'agglomération Grand Paris – Seine et Oise, de Cergy-Pontoise, de Coeur d'Essonne, de Roissy-Pays de France, de Saint- Quentin-en-Yvelines, de Melun Val de Seine.

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Ile de France et Bassin de Seine 2014-2020

Appel à projets spécifique FSE - Axe prioritaire n°3 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat

Cet appel à projets spécifique Fonds social européen (FSE) s'inscrit sur l'Axe prioritaire n°3 : Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi, objectif spécifique : Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprise.

Le point 5 de l'appel à projets vise spécifiquement l'accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire.

L'appel à projets indique : la création et la pérennité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire est donc essentielle au développement d'une croissance durable et inclusive dans notre région, telle que promue par la stratégie Europe 2020. L'un des 2 objectifs principaux de cet appel à projets est donc d'augmenter le nombre d'entreprises et des emplois de l'économie sociale et solidaire en Ile de France.

Types d'actions retenues

Information/sensibilisation/orientation ; accompagnement ; suivi post-crédation ; professionnalisation des acteurs de l'accompagnement ; aide à la réalisation d'études statistiques.

Une attention particulière sera notamment portée à l'innovation sociale.

Le montant minimum de participation FSE est fixé à 23 000 € par opération.

Le taux d'intervention minimum de FSE sur un projet est fixé à 20% du coût total éligible. Le taux d'intervention maximum du FSE sur un projet est fixé à 50% du coût total éligible.



©COOPANAME

Programme opérationnel FEDER-FSE Ile de France et Bassin de Seine 2014-2020 - L'école coopérative au service du développement de la création d'activités et d'emploi

Issue du mouvement des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE), COOPANAME est une SCOP-SA qui propose depuis 2004 un environnement d'accompagnement ouvert pour toute personne souhaitant développer son activité économique dans une entreprise commune, avec une dynamique de mutualisation et de coopération au sein de l'organisation.

Le projet vise à accueillir de manière inconditionnelle au sein de l'école coopérative les franciliens désireux de créer et développer une activité autonome et ainsi vivre de leurs savoir-faire.

Cet accueil s'incarne par un parcours d'accompagnement au démarrage ainsi que par la mise à disposition, au sein de la coopérative, d'ateliers et de permanences de soutiens aux personnes et aux activités.

Axe 3 OS 4 Création d'activité

Durée du projet : 12 mois

Montant total du projet : 246 846 €

Montant FSE : 123 423 € (50%) / Montant Région : 69 143 (28%).

CONTACT

Conseil régional Ile de France
Direction des affaires européennes
142 rue du Bac, 75007 Paris / iledefrance.fr

Europe en Ile-de-France :
www.iledefrance-europe.eu



CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE / AQUITAINE

Présentation générale

Le Programme opérationnel (PO) relatif au territoire de l'ex-Aquitaine s'articule autour de 5 axes prioritaires :

- Axe 1 : Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises.
- Axe 2 : Améliorer l'insertion professionnelle des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois.

- Axe 3 : Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les Aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux.
- Axe 4 : Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique.
- Axe 5 : Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté.
- Deux autres axes sont réservés à l'assistance technique : AT FEDER (axe 6) et AT FSE (axe 7).

Analyse des thèmes traités par le P.O

Le développement de l'emploi salarié et indépendant dans l'économie sociale et solidaire est un des objectifs spécifiques de l'axe 2 (FSE). Cette thématique est traitée de manière spécifique par l'OS 2.6.

Cet objectif s'appuie sur deux typologies d'actions : le soutien aux réseaux d'accompagnement dans l'ESS et le soutien aux projets de création ou reprise d'entreprise de l'ESS. Un indicateur de réalisation fixe un minimum de 750 structures ESS accompagnées.

Il s'adresse à toute structure s'inscrivant dans le champ de l'ESS et dont le projet vise, de manière directe ou indirecte, la création d'emplois ou d'activités. Ce dernier point est un élément essentiel qui détermine l'éligibilité du projet au financement FSE du PO Aquitaine.

Les projets financés peuvent donc être très hétérogènes dans leur contenu mais ont tous pour point commun d'accroître ou pérenniser l'emploi dans le champ de l'ESS.

L'accompagnement à la création d'activité, notamment dans le champ de l'ESS, fait l'objet d'une ligne de partage définie avec l'Etat au niveau régional. Les projets s'inscrivant dans ce champ sont financés par le PO régional FSE par souci de complémentarité avec le FEDER qui soutient la création d'activité dans ses typologies d'actions connues depuis la période précédente de programmation.

Ces orientations formulées en 2014 lors de la rédaction du PO ont été réaffirmées en 2016 à l'occasion du vote du SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elles ont été déclinées en un règlement d'intervention des aides à

l'ESS et l'IAE (règlement adopté en février 2017) et avec pour l'Innovation sociale un appel à manifestation d'intérêt de soutien à l'expérimentation de projets socialement innovants.

L'Europe et la Nouvelle Aquitaine soutiennent ainsi ensemble l'emploi et le développement d'activité économique dans l'ESS.

A noter que le secteur de l'insertion par l'activité économique est soutenu par le programme opérationnel FSE national. Il n'est pas traité dans le PO FEDER-FSE régional.

Financement

Le PO FEDER FSE d'un montant global de 424 M€ hors assistance technique, a affecté 87 M€ à l'axe 2 dédié à soutenir l'insertion professionnelle, via notamment la création d'activité et d'emploi.

L'OS 2.6, qui vise exclusivement le secteur de l'économie sociale et solidaire, bénéficie, à ce jour, d'une enveloppe de 9,5 M€.

Dispositif spécifique : Cap Amorçage / AMPLI

Présentation :

CapAmorçage est un dispositif régional de financement européen simplifié (anciennes mesures 10b puis 423) destiné à appuyer la création d'activité et l'emploi dans le champ de l'ESS.

Il s'adresse particulièrement aux petites structures qui ne font pas appel aux financements européens faute de moyens humains et matériels.

Après avoir été copiloté par la Région et Aquitaine Active entre 2014 et 2017, le dispositif sera étendu à l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine et entièrement porté par le conseil régional suite à l'harmonisation du règlement d'intervention de la Région, dans un objectif d'équité territoriale.

Le dispositif CapAmorçage devient le dispositif AMPLI (Appui aux Micros Projets Locaux Innovants) à partir de janvier 2018.

Objectifs : Financer la phase d'amorçage de la nouvelle activité créée ; favoriser le développement et la pérennité des structures ; soutenir la création d'emplois (minimum 0,5 ETP).

Bénéficiaires :

- Entreprises de l'économie Sociale et Solidaire, créatrices d'une nouvelle activité économique, porteuse d'utilité sociale et d'emplois sur leur territoire
- Entreprises en création ou en développement, porteuses d'un nouveau projet (développement d'une nouvelle activité économique créatrice d'emplois).

Il cible prioritairement les entreprises de moins de 5 salariés, primo-demandeuses d'une aide au titre du FSE.

Habitats des Possibles, association qui propose aux retraités une offre innovante d'habitat partagé et accompagné au coeur des villages, a par exemple été accompagné par ce dispositif.

Modalités :

Subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000€ (provenant du FSE pour l'ancienne région ex-Aquitaine et des fonds régionaux pour les deux autres anciennes régions). 35 projets seront accompagnés chaque année.

A partir de 2018, au total 700 000 € par an sont alloués à ces projets sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

CONTACT

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX Cedex
Jacques Le Priol, directeur de l'ESS et de l'innovation sociale
jacques.le-priol@nouvelle-aquitaine.fr

Marine Gueroult, cheffe de service ESS-Sud,
marine.gueroult@nouvelle-aquitaine.fr
Tahar Mezhoud, Chef de Service ESS - Nord,
t.mezhoud@nouvelle-aquitaine.fr

Europe en Nouvelle Aquitaine : www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu



CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE / LANGUEDOC-ROUSSILLON

Présentation générale

PO Languedoc Roussillon

Le PO comprend 10 axes dont :

- Axe 1 : investir durablement dans la croissance intelligente (recherche, innovation, esprit d'entreprise, croissance externe de PME)
- Axe 3 : encourager la transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructures publiques, transport durable)
- Axe 4 : préserver et valoriser le territoire et ses ressources au profit d'une croissance durable (changement climatique, utilisation rationnelle des ressources)

- Axe 5 : favoriser une approche urbaine intégrée (décarbonisation dans bâtiments publics et logement, mobilité urbaine, inclusion sociale)
- Axe 6 : promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en oeuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (emploi durable, emploi indépendant)
- Axe 7 : accompagner la création et la reprise d'activités par le développement des compétences.

Analyse des thèmes traités par le P.O

L'économie sociale et solidaire est bien implantée en Languedoc Roussillon, positionnant la région au quatrième rang national pour son poids dans l'emploi privé (12 % des emplois de la région). L'innovation dans l'entrepreneuriat social est une priorité régionale qui se traduit par la mise en place d'outils novateurs et performants en matière d'accompagnement à la création de l'ESS.

L'objectif thématique 3 de l'axe prioritaire 1 "améliorer la compétitivité des PME", entend favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'application économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises y compris par le biais des pépinières d'entreprises.

Ainsi, le programme opérationnel se propose de soutenir l'accompagnement et le suivi des entreprises jusqu'à 5 ans dans le cadre du parcours de croissance s'appuyant notamment sur le réseau régional SYNERSUD qui fédère les structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes en Région Occitanie.

Par ailleurs, le plan "Entreprendre Occitanie" a permis l'accompagnement individualisé de plus de 17 000 porteurs de projets sur les thématiques de la création, transmission et reprise d'activité.

Le FSE, notamment dans l'axe 7, porte également une attention particulière à l'économie sociale et solidaire. L'intervention du FSE est ciblée sur deux objectifs : lutter contre le chômage et accompagner le développement économique de la région par de meilleures performances en termes de création/reprises d'entreprises en s'attachant notamment à favoriser le développement de l'ESS qui, compte tenu de ses caractéristiques particulières (capacité d'innovation intéressante) et de son importance dans la région, nécessite un traitement adapté.

Financement

Au 30 juin 2017, 17 millions d'euros ont été programmés au titre du FSE soit 19 % de l'enveloppe disponible et 93,4 millions au titre du FEDER (31% du montant maqueté dans le PO).

Dispositifs spécifiques

Foster TPE/PME :

Il s'agit d'un dispositif innovant de financement lancé en février 2017 par le Conseil régional Occitanie et par le Fonds européen d'investissement (FEI).

Cet outil d'appui au financement des entreprises est à destination des TPE, des PME et des exploitations agricoles et forestières sur la région Occitanie, est doté de 113 M€ (ce fonds est réparti entre quatre enveloppes FEDER et FEADER du Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) sur 2017 et 2018 et devrait engendrer un effet levier de 700 M€.

Ce dispositif fonctionne sur la base de prêts aux entreprises innovantes, de garanties d'emprunts bancaires, et de dispositifs de renforcement en fonds propres afin d'assurer le développement et la croissance, et ainsi que de renforcer l'attractivité et accompagner l'emploi en Occitanie / Pyrénées- Méditerranée.

Dispositif d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs:

Des structures labellisées sont mandatées pour assurer l'accompagnement à l'installation, à la création/reprise d'entreprises en agriculture sur le territoire. Elles bénéficient à ce titre d'un financement complémentaire du FSE.

La Région attribue ainsi une subvention de 19 400 € à Terres Vivantes, permettant de mobiliser 33 400 € de FSE.

Dispositif d'aides à la compétitivité des entreprises agro-alimentaires :

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accompagne 24 projets stratégiques d'entreprises de transformation et commercialisation de produits agricoles (agrofiliales) et agroalimentaire sur l'ensemble du territoire. Dans l'Hérault, elle accompagne:

- la SCA Huilerie Coopérative Interdépartementale de Clermont-L'Hérault pour le réaménagement de sa salle propre et l'acquisition d'équipements, pour un montant de 18 000€ d'aide Région et 31 000€ de FEADER.
- la SAS Faste « Le mas des confitures » pour l'aménagement de son bâtiment et les équipements de stockage-conditionnement pour un montant d'aide Région de 9 000 € et FEADER de 16 000€.

© SCA Huilerie Coopérative Interdépartementale de Clermont-L'Hérault



Projets cofinancés par le FSE au titre de l'axe 07 - Accompagnement de publics fragilisés en vue de la création d'activité : ACTIV'ASSO 2

Axe 7 OS 17 : initiatives favorisant la mise en place de programmes globaux d'accompagnement individuel et/ou collectif et les programmes de formation pour les candidats à la création, la reprise ou la transmission d'entreprise.

Les objectifs du projet sont :

- Repérer, diagnostiquer et accompagner les porteurs de projet associatifs à fort potentiel économique et à visée de créations d'emplois, afin de renforcer leur modèle économique et la pérennité de leur activité.
- Création d'activité et/ou d'emploi durables par des porteurs de projet ayant choisi la forme associative pour la réalisation de leur projet.
- Renforcer la pérennité de l'activité et des emplois créés, par un accompagnement et la mise en oeuvre d'outils adaptés.

Le projet cible les porteurs de projet associatifs identifiés selon des critères précis (motivations, emplois potentiels, ressources propres, avancement du projet, utilité sociale et impact territorial du projet à l'issue d'une phase de repérage.

VIASSO Languedoc Roussillon est chef de file pour l'opération. Cinq points d'appui à la Vie associative (PAVA) répartis sur le territoire participent à l'opération. Chaque PAVA constitue un lieu d'accueil, d'accompagnement et de formation pour la création d'activité et/ou d'emplois durables par des porteurs de projet ayant choisi la forme associative pour la réalisation de leur projet.

Coût total du projet : 59 905 € ; Montant FSE : 35 943 € (60%) ; Montant Région : 19 182 €.

CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE / MIDI-PYRÉNÉES

Présentation générale

PO Midi Pyrénées

- Axe 1 : Stimuler l'innovation
- Axe 2 : Soutenir la compétitivité des entreprises
- Axe 3 : Réduire la fracture et favoriser la transition numérique en Midi-Pyrénées
- Axe 4 : Favoriser l'employabilité des midi-pyrénéens en garantissant un enseignement supérieur accessible et de qualité
- Axe 5 : Favoriser l'accès des publics à un emploi durable par la formation et l'accompagnement

- Axe 6 : Accroître l'insertion professionnelle des jeunes de la Haute-Garonne de moins de 26 ans, qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ou ne suivent pas de formation (NEET)
- Axe 7 : Accroître le nombre de demandeurs d'emplois bénéficiant d'un accompagnement à la création d'activités.
- Axe 8 : Contribuer à la transition énergétique.
- Axe 9 : Contribuer à la transition écologique, préservation de la biodiversité.
- Axe 10 : Renforcer la cohésion territoriale en faveur des quartiers défavorisés

Analyse des thèmes traités par le P.O

Le soutien aux structures d'ESS est intégré à l'Axe 2 :

- Investissement prioritaire 3a : « Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ». Actions éligibles : « Soutien aux dynamiques collectives et structures d'accompagnement à la création, transmission reprise d'entreprises (industrie, artisanat, tourisme, économie sociale et solidaire) ».
- Investissement prioritaire 3d : « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation ». Cet investissement prioritaire vise notamment à « structurer l'offre touristique dans une dynamique de développement durable et l'économie de proximité (économie sociale et solidaire, artisanat, commerce et circuits courts) ».

Entrepreneuriat social

Sur l'ensemble du territoire, il s'agit de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et de proposer un accompagnement technique à la création/maintien d'entreprises et une expertise financière favorisant l'accès à la finance solidaire. L'accompagnement de ce secteur est une source de création d'emplois non-délocalisables, favorisant l'inclusion sociale de publics en difficulté.

A ce titre un soutien spécifique est apporté aux structures régionales ou regroupées en Union Régionale hors chambres consulaires :

- d'accompagnement à la création d'entreprise pour des publics en difficultés (structure conseil appartenant au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, couveuse, coopérative d'activité et d'emploi,
- d'expertise financière de l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce soutien est mentionné dans l'Axe 7, investissement prioritaire dans l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création

d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes. Actions éligibles : l'aide à la création d'entreprise, l'expertise réalisée par des structures de l'ESS permettant l'accès aux outils financiers solidaires aux projets de TPE et entreprises solidaires (micro-crédit, garantie bancaire, prêt participatif ...).

Coopération

Groupement européen de coopération territoriale (GECT) : les quatre Régions membres de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Catalogne et Iles Baléares) partagent la volonté d'encourager des actions euro-régionales, en inscrivant l'éligibilité des structures européennes de coopération territoriale, telles que les Groupe-

ments européens de coopération territoriale (GECT). Dans ce cadre, le GECT de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée pourra développer dans le cadre du PO des actions à caractère euro-régional, qui se dérouleront majoritairement sur le territoire de Midi-Pyrénées, afin de contribuer aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Financement

Au 30 juin 2017, La région Midi Pyrénées a programmé 36,5M€ de FSE et 160M€ de fonds FEDER. Elle dispose par ailleurs d'une enveloppe de fonds européens dédiée à l'ESS de 7M€ sur la programmation, soit près d'1M€ par an. Entre 12 et 15 structures ont été financées en 2015 pour des projets allant de 60 000 à 200 000 € de FSE.



© Regate

Programme opérationnel FEDER-FSE Midi- Pyrénées et Garonne - Accompagnement à la création d'activité en coopérative d'activité et d'emploi

Ozon est une CAE qui permet, par un projet d'entrepreneuriat coopératif et l'émergence de la figure de l'Entrepreneur Salarié, de recréer de l'entreprise là où il n'y en a plus. Le projet cofinancé consiste à accompagner 75 entrepreneurs dans la mise en place et le développement de leur activité sur les départements du Tarn et Garonne, du Lot et ponctuellement des départements limitrophes.

Il s'agit de permettre à chaque entrepreneur de tester la viabilité de son projet en acquérant les bases méthodologiques de la démarche de création.

Il s'agit aussi de permettre à l'entrepreneur de s'intégrer dans le cadre coopératif proposé et d'impulser les collaborations professionnelles internes et éventuellement au niveau régional.

Le parcours se divise en 4 étapes :

1. Accueil : animation de réunions d'information collective et 1er rendez-vous diagnostic
2. Contrat d'objectif ; diagnostic et préparation
3. CAPE : mise en place
4. Contrat entrepreneur salarié : lancement et développement

Durée du projet : 12 mois.

Montant total du projet : 128 053 € ; Montant FSE : 44 053 € (34 %) ; Montant Région : 44 000 (34 %)

Programme opérationnel FEDER-FSE Midi- Pyrénées et Garonne - Accompagnement à la création d'activité par la coopérative d'activité et d'emploi Regate

Regate est une structure d'accompagnement à la création et à la consolidation d'entreprise par des personnes en difficulté professionnelle et/ ou sociale. De par son action, elle est reconnue comme une entreprise d'utilité sociale et solidaire de Service d'Intérêt Economique Général approuvé par le Conseil Régional Midi Pyrénées.

Les objectifs de l'action sont de permettre aux bénéficiaires :

- d'avoir un cadre juridique, social et fiscal leur permettant de se concentrer sur le développement de leur projet,
- d'être accompagnés en leur proposant un parcours d'accompagnement individualisé afin qu'ils acquièrent les outils et compétences nécessaires pour tester en grandeur réelle leur projet et sa viabilité économique,
- d'évaluer régulièrement leurs compétences entrepreneuriales et de définir un plan de formation leur permettant de les enrichir
- d'avoir une assurance adaptée aux risques liés à son activité.

L'action permet de proposer aux bénéficiaires un parcours spécifique en CAE de 24 mois durant lequel il bénéficiera de RDV individuels et de rencontres et ateliers collectifs.

Public ciblé : demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux orientés vers la coopérative.

Montant total : 127 240 € ; Montant UE : 52 000 € (41 %) ; Montant région : 49 000 € (38 %).

CONTACT

Conseil régional Occitanie

Responsable de Service Déléguée Innovation Sociale
Catherine Monnier / catherine.monnier@laregion.fr

Europe en Occitanie : www.occitanie-europe.eu



BIBLIOGRAPHIE

Les actions de la Commission européenne pour l'économie sociale, Chorum, mars 2018.
www.chorum-cides.fr/wp-content/uploads/2018/03/CHORUM_NOTE_DACTU-Actions-Europe-ESS.pdf

L'économie sociale dans l'Union Européenne, CESE, 2012.
www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf

L'économie sociale en Europe, Pour la Solidarité, mai 2016.
www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-ess-europe.pdf

L'économie sociale... reprendre l'initiative, Social Economy Europe, 2015.
http://www.revesnetwork.eu/public/fr_-livre_blanc_-pdf

Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne, ss la dir. José-Luis Monzón et Rafael Chaves, CESE, 2017.
www.eesc.europa.eu/fr/our-work/publications-other-work/publications/les-evolutions-recentes-de-leconomie-sociale-etude

Favoriser le développement des entreprises sociales, recueil de bonnes pratiques, OCDE, 2017.
https://www.oecd-ilibrary.org/fr/industry-and-services/favoriser-le-developpement-des-entreprises-sociales_9789264288157-fr

Investissement Territorial Intégré, Politique de cohésion 2014-2020, Commission européenne, mars 2014.
www.ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/iti_fr.pdf

Social Enterprises and their Eco-systems : Developments in Europe, Commission européenne, 2016.
www.ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=16376&langId=en

Projet de rapport contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, Parlement européen, octobre 2017.
www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=COMPARL&reference=PE-612.248&format=PDF&language=FR&secondRef=01

Les fonds européens structurels et d'investissement 2014/2020, CGET, 2018.
www.cget.gouv.fr/ressources/publications/en-somme-les-fonds-europeens-structurels-et-d-investissement-2014-2020

La réforme des fonds structurels européens, CESE, 2018.
www.lecese.fr/travaux-publies/la-reforme-des-fonds-structurels-europeens-612.248&format=PDF&language=FR&secondRef=01

Etat des lieux de la mobilisation des programmes et financements européens en faveur de l'ESS en France, Avise et RTES, 2018.
http://rtes.fr/IMG/pdf/EtudeEuropeWeb_080318.pdf

NOTES

Reprise des notes numérotées en lettres
 (les notes numérotées en chiffres se trouvent en bas de page).

Partie 1 :

A : page 10 - [L'économie sociale dans l'Union Européenne](#), Rapport Ciriec, 2012.

B : page 10 - [« Les partenariats entre les Collectivités locales et régionales et les organisations de l'économie sociale : contribution à l'emploi, au développement local et à la cohésion sociale »](#), Comité des Régions, 2002.

C : page 11 - [Les actions de la Commission Européenne pour l'économie sociale](#), Chorum, Pour La Solidarité, mars 2018.

D : page 11 - [Social Economy in the EU](#), Commission Européenne

E : page 13 - [Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale](#), Synthèse et recommandations, GECEs, octobre 2016.

F : page 17 - [Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne](#), ss la dir. José-Luis Monzón et Rafael Chaves, CESE, 2017.

G : page 17 - [Social Enterprises and their Eco-systems : Developments in Europe](#), Commission Européenne, 2016. Ce rapport commandé par la commission européenne (DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion) porte sur les Entreprises sociales et leurs écosystèmes de 7 pays membres de l'UE (Belgique, France, Irlande, Italie, Pologne, Slovaquie, Espagne). Une étude est actuellement en cours dans les autres pays européens.

H : page 18 - [Madrid Declaration "The Social Economy, a business model for the future of the European Union"](#), mai 2017.

I : page 19 - [Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale, Synthèse et recommandations](#), GECEs, octobre 2016.

J : page 19 - [Rapport](#) contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises à visées sociale et solidaire (2016/2237(INL)).

Partie 2 :

K : page 33 - [Etat des lieux de la mobilisation des programmes et financements européens en faveur de l'ESS en France](#), Avise, RTES, 2018.

L : page 36 - Source: http://ec.europa.eu/budget/mff/figures/index_fr.cfm

M : page 37 - Pour accéder au POn : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion>

N : page 37 - Pour accéder aux POR : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional>

O : page 38 - <https://www.avise.org/avise-organisme-intermediaire-fse>

P : page 39 - IEJ : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/L-IEJ-qu-est-ce-que-c-est>, suivi de l'IEJ dans chaque région : DIRECCTE et Conseil régional, service FSE.

Q : page 41 - ITI : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/iti_fr.pdf ; [http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Approche-integree-de-developpement-territorial-2014-2020/\(language\)/fre-FR](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Approche-integree-de-developpement-territorial-2014-2020/(language)/fre-FR) suivis en France par le Réseau Europe Urbain, basé au Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET).

R : page 41 - ITI Plaine Commune : <http://www.plainecommune.fr/europe/#.Wqla0rNO4Y>

S : page 42 - INTERREG : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-de-cooperation> - <https://interreg.eu/>

T : page 49 - LEADER : www.leaderfrance.fr : Leader France, association indépendante issue des GAL. www.reseaurural.fr : Réseau Rural Français, copiloté par le Ministère chargé de l'agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et l'Association des Régions de France (ARF).

U - page 52 - ERASMUS + : <https://info.erasmusplus.fr/erasmus/102-qu-est-ce-qu-erasmus.html>

V : page 55 - Co-Created : http://www.alda-europe.eu/newSite/project_dett.php?ID=101

W : page 56 - EaSi : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1081>

X : page 56 - ReadinESS : <https://www.franceactive.org/actualites/readiness-preparez-levee-de-fonds/>

Y : page 58 - Biohec-Life : <https://www.gecco.fr/projet-biohec-life/>

Partie 3 :

Z : page 69 - <https://ue.delegfrance.org/les-antennes-des-autorites-locales>

Å: page 69 -

Pour les actions urbaines (URBACT, UIA) Le Réseau Europe Urbain c/o

CGET : actions urbaines. <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Nos-villes-bougent-avec-l-Europe/Le-Reseau-Europe-urbain>

Pour ERASMUS + : l'Agence Erasmus+ France/Education Formation - 2E2F ; www.agence-erasmus.fr

Pour LEADER : Le Réseau Rural Français et les Réseaux Ruraux Régionaux ; www.reseaurural.fr

Pour LIFE : Le Ministère de la transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life

Pour EUROPE CREATIVE : Relais Culture Europe

www.relais-culture-europe.eu/europe-creative/

Pour HORIZON 2020 : liste des Points de Contact Nationaux

www.horizon2020.gouv.fr/cid74103/le-reseau-des-pcn.html

Partie 4 :

Ø : page 80 - The European Social Economy Regions 2018 Pilot : https://ec.europa.eu/growth/content/european-social-economy-regions-2018-pilot_en

Annexe :

P : page 98 - Atlantic Social Lab : <http://atlanticsociallab.eu/>

ß : page 99 - Rural'Idées : http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2017-09/rural-idees2017-2018_services-par-et-pour-la-population.pdf

PARTENAIRES

Cette publication est éditée par le RTES, avec le soutien du Ministère de la transition écologique et solidaire - Haut-commissariat à l'ESS et à l'innovation sociale, de l'Avise et d'Interphaz Centre Info Europe Direct Lille Nord.

Avise

Agence d'ingénierie pour développer l'Économie sociale et solidaire (ESS) au niveau national depuis 2002, l'Avise accompagne l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'emplois, d'innovation, de solutions durables, de cohésion sociale et territoriale. Elle repère et qualifie des besoins en ingénierie, imagine des réponses, expérimente puis déploie des solutions innovantes, en veillant à l'implication des bénéficiaires de ses actions.

L'Avise est également organisme intermédiaire du Fonds social européen (FSE) au niveau national depuis 2004. Cette mission consiste à soutenir financièrement, à travers des appels à projets, des initiatives visant la création, le maintien et le développement d'emplois dans l'ESS.

En complément, l'Avise s'emploie à informer les dirigeants des entreprises de l'ESS sur les opportunités de financement proposées par les fonds et programmes européens et à proposer des outils pour réussir leur démarche. Enfin, elle est associée à des réseaux communautaires et participe activement à des projets européens.

Plus d'info : www.avise.org/presentation



Interphaz – CIED Lille Nord

Créée en 2007, l'association Interphaz est une structure d'éducation populaire dont le but est de rassembler les citoyens autour de projets qui deviennent des lieux de médiation.

En tant que CIED du territoire Lille Métropole, ses missions sont de :

- Permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union européenne.
- Encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques;
- Permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux ;
- Offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions.

Site internet : www.interphaz.org

Contact : europedirect_lillemetropole@interphaz.org



EDITION

Adresse du siège : RTES - Hôtel de Ville, BP
667 - 59033 LILLE Cedex

Adresse postale : RTES - 75, rue Léon Gam-
betta 59000 LILLE

animation@rtes.fr - www.rtes.fr

Septembre 2018

Direction de la publication:

Christiane Bouchart.

Responsable de la rédaction:

Anne-Laure Federici.

Rédaction:

Chloé Sécher.

Avec les contributions de Solène Jourdain et
de Cyril Kretzschmar.

Conception graphique et maquette:

Bienfaitpourta.com & Martin Besnier.

Crédits photos

©RTES ; SocialEcoEU; C.Pernot-Burlets;
L.Bazzoni; V.Berocher; LeMagazine.Seine-
SaintDenis ; W.Vainqueur ; Ville d'Hendaye ;
Paniers de la Mer ; Co-creative Youth ; Be:In;
Erasmus for young entrepreneurs ; Ville de
Lille ; C. Lefebvre ; association TRI ; ALISS;
COOPANAME ; SCA Huilerie Coopérative
Interdépartementale de Clermont-L'Herault;
Regate.

Imprimeur

L'Artésienne

ZI de l'Alouette, BP 99

62902 LIEVIN

Imprimé sur papier recyclé Cyclus Print.

N°ISBN

978-2-9558553-1-7

Dépôt légal

Septembre 2018

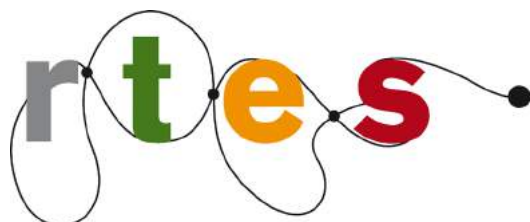
REMERCIEMENTS

**Nous remercions l'ensemble des personnes
qui ont contribué à ce RepèrESS, et notam-
ment :**

Pour leurs contributions : Patricia Andriot,
Michel Catinat, Luigi Martignetti, Diana
Mathis, Gilles Robel, Denis Stokkink.

Pour leur relecture attentive : Sandra Guilmin,
Farbod Khansari et Pierre-Alain Simon.

L'ensemble des participants du colloque de
janvier 2018 *Europe & ESS, l'heure est venue !*
dont les propos nourrissent cette publication.



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Avec le soutien du



Dans un contexte politique européen pourtant favorable à l'ESS (rapport du Groupe d'Experts auprès de la Commission pour l'Économie Sociale - GECES, mise en place d'une Task Force dédiée au sein de la Commission Européenne, progrès dans la connaissance et la reconnaissance de la diversité des acteurs et des approches), les fonds européens restent peu mobilisés par les acteurs de l'ESS eux-mêmes et par les collectivités territoriales en faveur de l'ESS.

Alimenté par les échanges d'une rencontre organisée le 12 janvier 2018, ce RepèrESS souhaite inciter collectivités et acteurs de l'ESS à mobiliser ces financements et à participer à la construction d'un projet européen plus solidaire. Cette publication s'appuie sur de nombreux exemples de montage de projets bénéficiant de financements européens et sur les témoignages de collectivités locales. Ce guide doit être une source d'inspiration : il montre ce qui est concrètement possible et donne quelques éléments de méthode.

Europe & ESS : enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales



RTES

Adresse postale : RTES - 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE

animation@rtes.fr

www.rtes.fr